

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

LES CAHIERS DE PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT (LUR-FNASSEM)
N°193 2014 2015

20 ANS

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

INTERNATIONAL HERITAGE SHOW

WWW.PATRIMOINECULTUREL.COM

6 | 9 NOV 2014
CARROUSEL DU LOUVRE
PARIS

ENTRÉE GRATUITE POUR LES PRESCRIPTEURS
INSCRIPTION SUR LE SITE WWW.PATRIMOINECULTUREL.COM
AVEC LE CODE **PAT14FPE**



ATELIERS D'ART DE FRANCE

QUEL PÉRIL SUR LES ÉGLISES DE FRANCE ?

État des lieux, reconversions, destructions, restaurations, comparaisons...

Avec la précieuse participation de Monseigneur Dagens, de Pierre de Lagarde et de nombreux auteurs qualifiés

LITTÉRATURE ET ÉGLISES
Autour de Proust, Péguy et Bernanos
PAYSAGE SONORE
Des cloches et des orgues
INITIATIVES
Le Plus Grand Musée de France
La Fondation du Patrimoine

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT (LUR-FNASSEM)

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'Environnement

Association fusionnée par décret du 1^{er} ministre le 16 août 2013

Fondateurs : Jean Giraudoux et Raoul Dautry (LUR) Henry de Ségogne (FNASSEM)

20 rue du Borrégo 75020 PARIS- 01 42 67 84 00 - 6 01 42 67 53 46

contact@associations-patrimoine.org

www.patrimoine-environnement.fr

Président d'honneur : Christian PATTYN

Président : Kléber ROSSILLON

Conseil d'administration

Administrateurs : Jean-Pierre BADY - Conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, ancien directeur du patrimoine ; Claude BIRENBAUM - Président La Plateforme, Membre de la commission départementale des sites (75) ; Jean-Marc BLANCHECOTTE - Architecte, urbaniste de l'Etat, ancien architecte des bâtiments de France ; Marie-José de BLIC, Responsable des Groupes de visite Ile de France ; Dominique de BOISJOLLY - Agrégée de l'université, ancienne directrice régionale des Affaires culturelles ; Annie BOUCHARD - Présidente de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM)

Christine BRU - Chercheur, Espaces Cisterciens en Rhône-Alpes, Déléguée Ile de France ; Sabine CADART - Présidente de l'ASPPHEL - Association pour la Sauvegarde des Paysages et du Patrimoine en Haut Limousin ; Emmanuel de CALAN - Ancien diplomate, membre de la CRPS du Nord Pas-de-Calais, délégué Nord Pas-de-Calais

Baudoin CAPELLE - Secrétaire général de Patrimoine-Environnement, Association Scènes en perspective, SARL Château de Bogard, CRPS Bretagne ; Brigitte COMPAIN-MUREZ - Présidente St Fiacre Loire Baratte

Françoise DENIMAL - Présidente Association Montauban pour la défense du patrimoine de Dourdan ; Lilibeth DEWAVRIN - Secrétaire générale Adjoint de Patrimoine-Environnement ; Georges DUMENIL - Président Maisons Paysannes de France ; Eric DUTHOO - Vice-président de Patrimoine-Environnement, Directeur de société, Responsable Groupe de visites 37, CRPS

Centre, G8 Centre, Commission supérieure des Sites, Délégué Centre ; Jacques GERARD - Agriculteur, délégué de la Demeure Historique pour le Loire-Cher ; Philippe GEYER D'EUGNY - Directeur de société ; Eddie GILLES-DI PIERNO - Délégué régional Rhône-Alpes, Président de Patrimoine Rhônalpin, Membre CRPS, Membre CAAO Rhône, Membre commission des sites et des Paysages Rhône, Membre associé Conseil économique et social Rhône-Alpes, Administrateur CAUE Rhône et fédération régionale des CAUE, Administrateur Rhône-Alpes tourisme, Membre commission de surveillance Fondation Renaud ; Marie-Anne GILNOUX - Directeur administratif et financier de l'agence France-Muséums ; Alain de La BRETESCHE - Président délégué de Patrimoine-Environnement, Ancien bâtonnier, Président de la COFAC, Administrateur d'Europa Nostra, Président Journées Juridiques du Patrimoine, Membre commission des secteurs sauvegardés, Membre du conseil d'Orientalisation de la Fondation du patrimoine ; Jacques LAGARDERE - Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, délégué régional Aquitaine ; Henri de LEPINAY - Architecte, Président de l'Union Rempart ; Bertrand PERRET - ancien avocat, fiscaliste à la Compagnie Immobilière de restauration (CIF) ; Françoise BRUCKER-POZZO DI BORGIO - Trésorière de Patrimoine-Environnement ; Françoise RAMEL - Déléguée Bretagne ; Marie-Suzanne de RENTY - Vice-présidente de Patrimoine-Environnement, Responsable Groupe de visites Giraudoux, Kléber ROSSILLON - Président de Patrimoine-Environnement, Directeur de société, Président Amis de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse Benoit de SAGAZAN - Journaliste du Patrimoine, rédacteur du site internet « patrimoine en blog » ; Alain SPIRE - Membre d'ICOMOS.

Délégués régionaux

AQUITAINE - Jacques LAGARDERE, 05 56 99 24 97 jacques.lagardere@numericable.fr BOURGOGNE - Gérard DREXLER, 03 80 55 54 10 - getmtdrexler@hotmail.com BRETAGNE - Françoise RAMEL, 02 30 96 62 51 - françoise-flageul@wanadoo.fr CENTRE - Eric DUTHOO, 02 47 24 42 44 - eric.duthoo@free.fr CHAMPAGNE-ARDENNE - Thierry FLOBERT, thflobert@hotmail.fr FRANCHE-COMTE - Michel POULET-MATHIS, 03 84 73 16 08 michel@poulet-mathis.com HAUTE-NORMANDIE - Paul-André SEMENT, 02 35 70 57 68 paul.sement@wanadoo.fr Hervé GOMOND, 02 35 74 36 38 - herve.gomond@sfr.fr ILE-DE-FRANCE - Marie-José DE BLIC, 01 47 43 02 12- mariejosedeblic@live.fr Christine BRU, 01 45 35 97 19 - ch-brumalgras@wanadoo.fr LANGUEDOC-ROUSSILLON - Jean-Claude RIVIERE, 04 67 03 32 80 jeanriviere@club-internet.fr LORRAINE - Charles D'ARENBERG, 03 83 42 71 57, carlosdarenberg@wanadoo.fr MIDI-PYRÉNÉES - Claude BIRAGNET, 05 61 53 43 31 - claude.biragnet@orange.fr Roland AGRECH, 05 65 40 73 30 - agrech.r@aliceadsl.fr NORD PAS DE CALAIS - Emmanuel DE CALAN, 03 59 80 26 30 calanea2@yahoo.fr Paca - Bernard GAMEL, bgamel84@gmail.com PAYS-DE-LA-LOIRE - Pierre CHANTEREAU, 02 40 89 48 58 - pchantereau@club-internet.fr PICARDIE - Jean-Marc HOEBLICH, 03 22 92 87 73 hoeblich@club-internet.fr POITOU-CHARENTES - Frédéric CHAUVIN, 06 33 84 08 20 - frederic.chauvin@wanadoo.fr RHONE-ALPES - Eddie GILLES-DI PIERNO, 04 72 41 94 47 info@patrimoine-rhonapin.org

Patrimoine et cadre de vie

Directeur de la publication : Alain de La BRETESCHE

Ont participé à la conception et à la rédaction de ce numéro :

Lilibeth DEWAVRIN, Laurence DEBOISE, Michèle KEMLER, Claudine SEBILLE, Anne LE CLÉSIAU, Diane ZEEGERS, Rachida SALHI.

Photo de couverture : détail des vitraux de l'église de Bouvines © E. Poncet

Conception graphique et mise en page 

Impression : Corlet Imprimeur

Achévé d'imprimerie en septembre 2014

Galerie Girard

La Galerie des Arts Textiles à Lyon



- Tapis, kilims et tapisseries antiques
- Tapis d'Aubusson et de la Savonnerie
- Tapis et kilims contemporains

- Atelier de restauration et lavage textile
(tapis, tapisseries, kilims, broderies...)



Nous saurons vous accueillir et vous conseiller au sein même de notre atelier et de notre galerie d'exposition.

32, rue Auguste Comte - 69002 Lyon - 04 78 38 21 54
info@galerie-girard.com - www.galerie-girard.com



www.patrimoine-environnement.fr

Site de référence de l'actualité du patrimoine et des paysages
25.000 abonnés à la lettre d'information bimensuelle



Abonnez-vous à notre lettre d'information bimensuelle, laissez-nous votre email ! (webmaster@associations-patrimoine.org)



U

n semis d'églises, un maillage de routes : c'est la géographie humaine de la France. Par le nombre, les églises sont

les premiers monuments du pays. Elles marquent l'identité des communes ou des quartiers, presque toujours des anciennes paroisses. On se rassemble à leur emplacement depuis plus de mille ans et même,

pour beaucoup d'entre elles qui ont succédé à des lieux de culte païen, depuis plus de 2000 ans. On les voit ; on les entend aussi, comme on nous le rappelle, plus loin, dans cette revue. On y va pas beaucoup (à la messe), on y va (en nombre) aux enterrements.

Au sens propre, indépendamment de leur qualité architecturale, les églises sont le premier patrimoine de la France.

Aussi ne peut-on être attaché à la sauvegarde du patrimoine français sans souhaiter la conservation de toutes les églises, y compris de celles qui datent du dernier élan de construction au XIX^e siècle. Il s'agit de leur conservation matérielle. Il s'agit aussi de la conservation de leur usage et de leur signification, c'est-à-dire de leur affectation au culte. Le patrimoine n'est pas seulement matériel.

Cela tombe bien. En général, les communes prennent soin des églises qui leur appartiennent. Dans ce numéro, Benoît de Sagazan nous présente un état des lieux objectif qui n'est pas catastrophique. Et la prise de position d'une éminente autorité de l'Église de France, Monseigneur Dagens, nous montre à quel point l'Église catholique est consciente de la richesse de ses nombreux lieux de culte.

Ainsi, l'Histoire, par la Révolution française, puis par les lois de 1905, en donnant la propriété des églises aux communes et en dégageant ainsi leur affectataire des soins du bâtiment, nous a légué une organisation qui peut résister à la déchristianisation. Nous échappons à la situation du Québec, ou à celle des Pays-Bas où, après avoir fermé les églises par centaines, on leur cherche difficilement un autre usage, quand on ne les détruit pas.

Les églises étaient utiles comme lieux de rassemblement et de célébration sous la protection de leurs saints patrons. Nous n'avons pas à nous poser la question de leur utilité actuelle pour les respecter et les sauvegarder.

Cette situation favorable rend d'autant plus scandaleuse l'attitude des communes qui ne respectent pas leur responsabilité historique. Alain de La Bretesche écrit, dans nos pages une analyse juridique précise des « déconstructions » d'églises, ce nouveau vandalisme, heureusement très limité.

Ce numéro laisse aussi la place aux bonnes nouvelles.

Les églises sont le premier musée de France, selon la judicieuse expression d'Olivier de Rohan. L'association « Sauvegarde de l'art français » et la Fondation du patrimoine contribuent à de nombreuses restaurations. Etienne Poncelet et Simon Texier nous entraînent à de belles découvertes.

Bonne lecture !

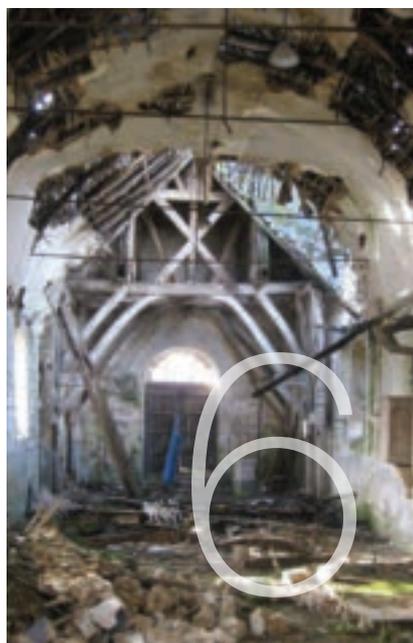


DR

SOMMAIRE

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

LES UNIVERSITÉS D'ARTS ET MÉTIERS ET LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



6 REGARD Églises en péril, par Pierre de Lagarde

11 ETAT DES LIEUX Les églises en France, ni "désolation", ni "consolation", par Benoit de Sagazan

15 FOCUS Protection du patrimoine religieux en Angleterre, un régime hors du commun, par Christel de Noblet

20 JURIDIQUE
Déconstructions d'églises,
par Alain de La Bretesche



24 PAROLE Nos églises sont des signes pour tous,
par Monseigneur Dagens

28 LITTÉRATURE Marcel Proust : les églises retrouvées,
par Michel Erman

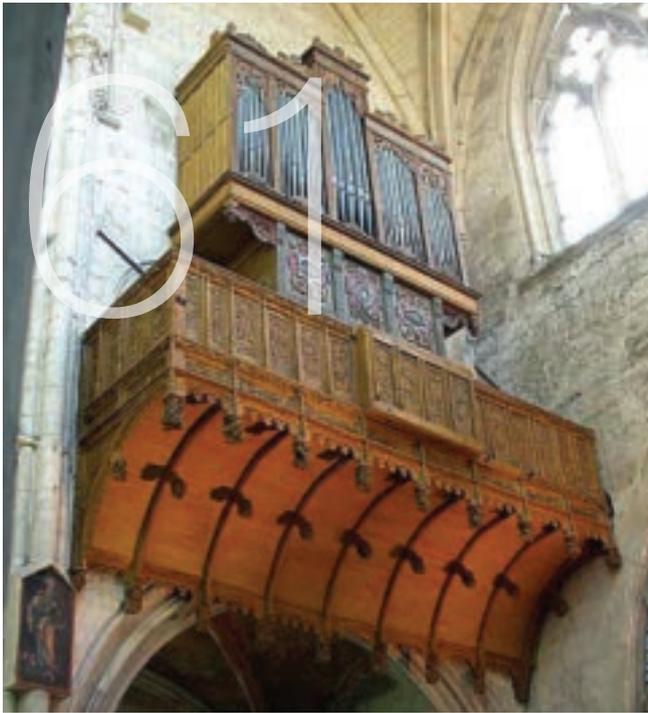
33 Le pèlerinage de Charles Peguy

35 Interview *Sous le soleil de Satan* de François Dellerie,



38 ANNIVERSAIRE L'éblouissement de Bouvines,
par Etienne Poncelet

43 PERSPECTIVES L'église dans son village,
par Françoise Hamon



49 **PAYSAGE SONORE** Les cloches : retour en grâce, par Louis Paulin

56 Des horloges et des cloches, par Nicolas Gueury

61 Les orgues, par Jocelyne Ourvois

65 ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Les églises de Pingusson en Lorraine, par Simon Texier

71 **ICONOGRAPHIE** La grandeur de l'infime : de l'agneau du Berger à l'Agneau mystique, par Marie-Eline Guihaire



77 INITIATIVES

Les restaurations d'églises et autres édifices culturels de la Fondation du Patrimoine par Guy Sallavaud

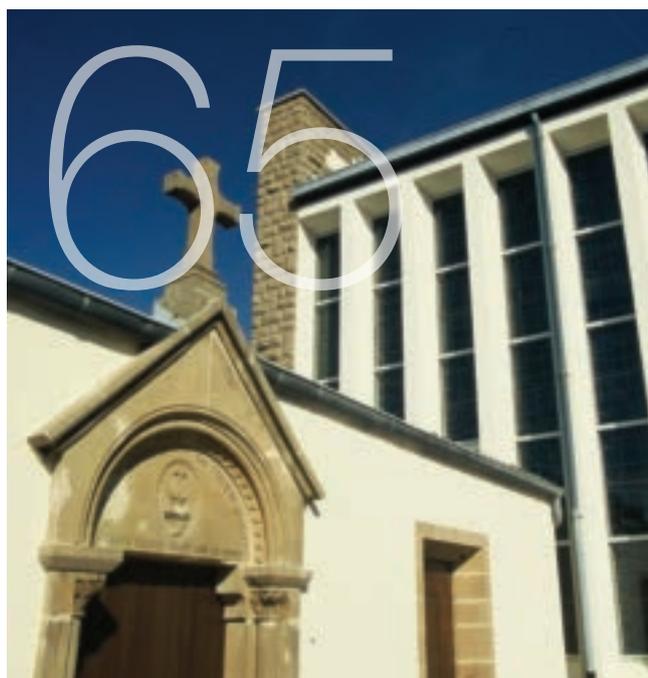
81 Le plus grand musée de France avec la Junior Entreprise, par Olivier de Rohan Chabot

85 TEMOIGNAGE

Le dialogue entre les cultes et l'État, par Louis-Xavier Thirode

89 LIVRES

92 CARNET D'ADRESSES



Églises en péril

par Pierre de Lagarde,

ancien producteur et réalisateur de l'émission *Chefs d'œuvres en péril*

Nos églises sont des monuments essentiels non seulement pour la vie religieuse des chrétiens mais aussi comme sources et garants de l'identité nationale. Leurs clochers aux formes variées, stables repères dans le paysage de chaque région, ont force de signes. Au cœur de nos bourgs, vastes basiliques ou modestes églises restent le centre de la communauté villageoise, son point de ralliement spirituel et humain. À ce titre, les églises appartiennent non seulement aux croyants mais aussi à tous. Notre siècle refusera-t-il cet héritage en amputant le patrimoine de ces témoins précieux de l'art et de la foi ?

Le risque n'est pas nouveau : les édifices religieux ont été périodiquement pris en otages par les hommes, transformés en objets de conflit. Sans remonter aux jacqueries du Moyen Âge, rappelons que, lors des guerres de religion, les protestants, victimes de la Saint-Barthélemy, n'hésitèrent pas à décapiter les statues des portails de nombreuses églises du Midi, et que la Révolution fit bien pire en saccageant et détruisant dans toute la France des monuments in-

signes, comme de grandes abbayes. Ce sinistre travail se poursuivit à l'époque napoléonienne, non par la volonté du prince mais en raison de l'indifférence de la population envers le patrimoine religieux, comme en témoigne par exemple en 1810 le dépeçage de l'abbaye de Cluny, la plus vaste de la chrétienté.

Plus près de nous, il faut citer la profonde crise religieuse qui affecta notre pays dans les années 1900 : elle eut de graves conséquences pour les églises qui restèrent pendant quatre ans sans affectataire en raison du désaccord entre le pape Pie X et les représentants de la République. Ce conflit aboutit à la loi de séparation des Églises et de l'État, qui devait, en principe, pacifier les

L'église de Dreuil-Hamel (XV^e siècle), en Somme, avant sa restauration, a été cédée à une association pour sa sauvegarde pour un euro symbolique.

esprits mais eut des répercussions qui se font encore sentir aujourd'hui. Un anticléricalisme virulent caractérisa le début du XX^e siècle et les édifices religieux en furent les innocentes et muettes victimes.

Quelques grandes voix s'élevèrent, certes, pour s'en affliger et s'en inquiéter. Après les saccages des révolutionnaires, les blessures de nombreuses églises étaient restées béantes et il se trouva un écrivain pour s'en indigner : Prosper Mérimée. Devenu en 1834 inspecteur général des Monuments historiques, il se passionna pour sa mission. Ami de jeunesse de Viollet-le-Duc, il s'initia auprès de celui-ci aux problèmes de la restauration et pourfendit de sa plume acérée les « épiciers » qui, dans tout le territoire, abandonnaient les édifices religieux ou tiraient profit de leurs dépouilles. Son action fut considérable et les mentalités commencèrent à évoluer.

Entre 1910 et 1912, Maurice Barrès, à son tour, mena une véritable campagne pour dénoncer « La grande pitié des églises de France ». Le livre qui portait ce titre connut un très grand succès et la loi de 1913 sur la protection des monuments classés lui doit beaucoup.

Hélas, la Grande Guerre allait éclater, suivie vingt ans après d'une autre, aussi meurtrière et dévastatrice : bien peu d'églises et de monastères en sortirent intacts dans le Nord et l'Est de la France, ainsi qu'une grande partie de la Normandie...

Dans les années apaisées de l'après-guerre, une autre menace, totalement inattendue, affecta le patrimoine religieux : le vandalisme des clercs. Une mauvaise interprétation du Concile Vatican II, (dont les initiateurs ne le souhaitaient certainement pas) conduisit un certain nombre de prêtres à transformer anarchiquement leurs églises : boiseries, mobilier et ornements détruits, objets sacrés (ostensoirs, ciboires...) vendus, statues et tableaux remisés dans des caves ou bradés à des brocanteurs sans que les municipalités et les paroissiens soient consultés ou même avertis. Pour certains



Intérieur de l'église de Dreuil-Hamel en délabrement.

clercs, il s'agissait d'un combat hautement louable pour rompre avec un passé soudain honni...

Pour justifier ces prédateurs, il se trouva, d'ailleurs, des théoriciens pour fustiger l'archaïsme, voire le « paganisme » des lieux de culte comme de la liturgie en vigueur. « Le monument fossilise l'Eglise, écrivait l'un d'eux, en la fixant à jamais comme les traits d'un cadavre... » et ce religieux de décrire l'office de Noël qu'il avait célébré dans une vaste église gothique. L'assistan-

Après Vatican II, les églises sont transformées

clairsemée et le

tance était prêtre d'en conclure : « N'importe quel local de fortune aurait



été plus chaleureux. » Le même ajoutait : « Si un cataclysme venait à détruire toutes les cathédrales, j'en souffrirais sûrement mais je crois que l'Eglise y gagnerait beaucoup. »

Cette époque de confusion reste symbolisée pour moi par la petite église de Mesnil-Drey, dans la Manche, où j'effectuai un des premiers reportages de l'émission *Chefs d'œuvre en péril*. Son curé, se voulant un pionnier de la réforme liturgique, avait fabriqué un autel avec des éléments de colonnes torsadées, découpées dans un retable du XVII^e siècle et scié des chandeliers du XVIII^e pour, selon son expression, faire « plus mérovingien ». Il avait enfin arraché et placé sur des roulettes l'antique chaire afin de la remiser aisément dans la sacristie. Loin de le blâmer, l'évêque du lieu l'avait appelé à son Conseil, sans doute pour qu'il fasse bénéficier tout le diocèse de ses talents de décorateur...

Si le clergé actuel est revenu au respect des lieux et des objets d'art qui leur sont confiés, la menace vient aujourd'hui des maires, propriétaires des églises. Ceux-ci, en raison de la désertification des campagnes et de l'affaiblissement de la pratique religieuse sont tentés bien souvent de ne pas entretenir les édifices dont ils ont la charge et de les laisser crouler, voire de les démolir. Ce fut récemment le cas à Abbeville (église Saint-Jacques), à Segré (église Saint-Aubin) et Saint-Georges-des-

Gardes dans le Maine et Loire. « Dans ce même département, indique Jean-Louis Hannebert, architecte des bâtiments de France, l'église de la commune de Gesté a été démolie alors qu'elle était en bon état et ne présentait aucun désordre structurel. Le Conseil d'Etat avait pourtant émis un avis défavorable et le préfet donné l'assurance que le chœur monumental ne serait pas touché... »

Deux cent cinquante églises seraient aujourd'hui menacées de « déconstruction » selon l'élégante et hypocrite terminologie en vogue. La vigilance des citoyens attachés à leur clocher s'impose donc dans les 36 000 communes françaises détentrices de près de 100 000 édifices religieux : églises, chapelles, prieurés, oratoires...

Mais inquiétude et lamentations ne suffisent pas, car si l'argent est nécessaire pour sauver nos églises, il y faut surtout de l'imagination et de la volonté. On trouve bien des fonds pour construire des ronds-points inesthétiques et souvent inutiles ou des équipements disproportionnés comme ces deux salles des fêtes construites à grands frais dans deux petits villages du Beaujolais distants...d'un kilomètre et demi !

Heureusement, et j'ai eu la chance d'en être témoin depuis quelque cinquante ans, la détermination des associations ne faiblit pas et, dans tous les coins de France, se lèvent des passionnés du patrimoine prêts à tous les efforts pour le défendre. Un seul exemple : à

La menace vient aujourd'hui des maires



Église Saint-Pierre-aux-liens de Gesté (Maine-et-Loire), une église détruite contre la volonté de la justice.

DR : Créative commons.

Lumbres, ville de 4 000 habitants dans le Pas-de-Calais, c'est l'évêché d'Arras, propriétaire de l'église (partiellement gothique) qui avait décidé de démolir celle-ci, dégradée par le temps et le manque d'entretien. Une poignée d'habitants ne se contenta pas de protester : bien que ne disposant pas de ressources importantes, ils créèrent l'association de sauvegarde de Saint-Sulpice et arrachèrent l'autorisation de la restaurer. Travail complexe et difficile, qui fut mené à bien grâce à l'engagement des bénévoles et au soutien de l'administration, avec l'aide financière de nombreuses personnes de la région, alertées par les médias. Croyants ou non, ces habitants tenaient à la présence symbolique de l'église de leurs ancêtres, marqueur spirituel et humain de leur terroir...

Un tel exemple est réconfortant. Actuellement des chantiers du même genre sont ouverts un peu partout, de la Bretagne à l'Alsace, de la Provence à l'Aquitaine, à l'initiative des Monuments historiques, de municipalités volontaristes ou de simples citoyens.

Il est cependant réaliste de penser que l'action remarquable des associations de sauvegarde et des sauveteurs bénévoles ne suffira pas à assurer la survie de ce patrimoine. D'autant que les autorités diocésaines sont souvent très embarrassées pour défendre des églises pour lesquelles elles n'ont plus assez de desservants, ni de fidèles. La question d'un avenir profane se pose donc pour elles.

L'utilisation d'églises à des fins culturelles se révèle souvent une solution compatible avec la dignité du lieu ; c'est le cas de Saint-Frambourg, à Senlis, dont le musicien Cziffra fit un bel auditorium ou de l'abbaye Toussaint, à Angers, transformée en musée David d'Angers. Dans de nombreuses villes moyennes ou petites, des expositions de peinture et sculpture, des concerts, animent pendant une partie de l'année des édifices religieux.

D'autres destinations du bâtiment sont plus discutables, telles l'installation de gymnase ou de cinéma (comme CinéDuchère à Lyon ou l'Utopia à Bordeaux), de restaurants (à Avignon, Strasbourg, Gouzon, en Creuse, Angers). À Aix-en-Provence, la transforma-



copyleft wikipedia/commons

À Bordeaux, l'église Saint-Siméon abrite le cinéma Utopia depuis 1999... mais elle a été, depuis 1791, aussi un arsenal, une école navale, le lieu de création de la clef pour ouvrir les boîtes de sardines à l'huile un garage puis un parking.

tion du couvent des Augustins en hôtel s'est faite avec un réel respect de l'architecture mais ce n'est pas le cas partout... Citons enfin quelques églises devenues mosquées comme à Graulhet (Tarn), l'église ancienne Saint-Jean-de-la-Rive, ou, à Nantes la chapelle moderne Saint-Christophe. Au cours de sa longue histoire, l'Eglise catholique (comme les autres Eglises chrétiennes) a connu des crises graves. Elle traverse aujourd'hui une période marquée, dans tout l'Occident,

La détermination des associations ne faiblit pas

par la sécularisation, un matérialisme hégémonique, la perte de nombreuses valeurs jusqu'ici transmises par la lignée familiale. Cette crise qui vide les séminaires et les églises débouchera-t-elle sur un renouveau, avec de nouvelles formes de pratique religieuse ? Une ad-

hésion autre au message évangélique ? Pourquoi ne pas y croire et, même dans le doute, conserver à nos successeurs les maisons de prière que la foi de nos ancêtres a édifiées ? Plutôt que d'insulter l'espérance et l'enterrer sous les gravats des cathédrales en ruine...



DR

L'installation du musée de la Galerie d'Angers dans l'ancienne abbaye Toussaint à Angers a permis la construction d'une nouvelle charpente avec une toiture en verre et a ainsi sauvé l'édifice.



e J-L. Honnebert

Église de Notre-Dame de l'Assomption de Dargoire (XVI^e siècle), dans le département de la Loire, en restauration en 2012.



Festival *Sen Liszt* en hommage à **Georges Cziffra** 1994 - 2014



Les 7, 8 et 9 Novembre 2014

Chapelle Saint-Frambourg – Senlis



Renseignements et billetterie

www.fondation-cziffra.com



ÉTAT DES LIEUX
ÉTAT DES LIEUX

Les églises en France

Ni désolation, ni consolation

par **Benoît de Sagazan**, journaliste et auteur de « Patrimoine en blog »



e B. de Sagazan

Doit-on désespérer de la situation quand on regarde l'état sanitaire des églises en France ? À lire certains articles de presse et les commentaires sur les réseaux sociaux, Oui ! Si l'on étudie sérieusement la question avec des outils crédibles et si l'on compare des situations semblables dans d'autres pays occidentaux, la réponse est nettement plus nuancée et peut-être plus optimiste. Mais quelle que soit celle-ci, une saine vigilance demeure et des réponses doivent être apportées aux églises menacées.

Vue de l'intérieur de l'église de Saint-Georges de Boscherville.



e B. de Sagazan

Église Saint-Georges de Boscherville (Seine-Maritime), XII^e siècle, presque intégralement de style roman. Classée aux monuments historiques.

Dans la presse, on lit ou entend souvent qu'en France « entre 5 et 10 000 édifices cultuels pourraient avoir disparu à l'horizon 2013 » (cf Le Figaro, 31 janvier 2013). L'estimation repose sur l'hypothèse qu'il existerait près de 100 000 édifices, soit en moyenne 2,5 par commune. Cette estimation, reprise en boucle, a de quoi inquiéter. Mais pourquoi 5 ou 10 % ? Et sur quelle base appuyer ces pourcentages ? A titre de comparaison, selon une enquête réalisée par le National Churches Trust en 2010, les Britanniques estimaient 7 à 8 % des 47 000 églises du Royaume-Uni, soit entre 3 290 et 3 760 lieux de cultes, en mauvais état ». Comparaison vaut-elle raison ? Avant de comparer avec nos voisins et nos cousins, reprenons l'étude depuis le début. Force est de constater, que personne ni aucune institution ne peut avancer avec certitude le nombre d'églises et de chapelles érigées sur le territoire national. Ni le ministère des Cultes, ni la Conférence épiscopale de France, ni le ministère de la Culture. Déjà Maurice Barrès dans son enquête, *La grande pitié des églises de France* (Plon, 1914), s'émouvait de cette carence, malgré un début d'inventaire entamé par M. de Chennevières : « On a dépensé beaucoup de temps et d'argent. Mais tout cela si mal conduit au ministère que

nous ne savons rien de net. Nous n'avons pas à cette heure la liste complète de ce qui mériterait, du point de vue artistique, d'être sauvé. »

Un siècle plus tard, en sait-on davantage ? Trois initiatives de recensement, privées ou associatives, sont actuellement en cours. Fin mars 2014, ces recensements donnaient ceci : Selon l'Observatoire du patrimoine religieux sur 57 départements : 50 585 édifices cultuels en France dont 45 097 églises et chapelles catholiques, 1 602 temples protestants et 102 églises orthodoxes. Selon Clochers.org sur 34 060 communes visitées : 49 923 églises et chapelles. Selon 40 000 clochers.com : 45 021 églises inventoriées. De son côté, la base Mérimée, établie par le service de l'Inventaire du ministère de la Culture, propose 25 929 églises, chapelles et temples d'intérêt patrimonial. Même si l'estimation de 2,5 églises et chapelles par commune paraît crédible, nous sommes encore loin des 100 000 édifices estimés. Toutefois ces initiatives méritent d'être encouragées, dans l'attente de réponses définitives et incontestables.

Si le nombre d'églises semble encore incertain, que dire de leur état sanitaire ? Certains avancent le chiffre de 2 800 églises en péril. En réalité, ce chiffre provient d'une interprétation très rapide d'un rapport d'information du Sénat, publié en 2006. Ce dernier reprend une estimation avancée par la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) en 2003 selon laquelle « 20 % des monuments (classés) seraient en situation de péril, soit environ 2 800 sur un total de 15 000. Suivant ces esti-



e Zacc

Église réaménagée en loft à Utrecht aux Pays-Bas.

mations, les édifices en grande difficulté appartiennent, dans leur grande majorité, à des communes de moins de 2 000 habitants...» De là à dire que la quasi-totalité sont des églises, il y a un pas vite franchi.

Selon la liste publiée par le site Patrimoine-en-blog, 270 églises environ sont signalées comme menacées en mai 2014. S'il convient de remarquer que ce dénombrement reste empirique – il existe dans cette collecte des déserts géographiques –, il faut également reconnaître que les églises en danger ne sont pas toutes abandonnées. Beaucoup sont placées sous la vigilance d'associations de sauvegarde qui cherchent les moyens de leur sauvetage. Quant aux églises démolies, 22 sont recensées sur ce site depuis le début du XXI^e siècle ; ce qui n'est pas encore le signe d'une hécatombe. Mais reconnaissons que la « déconstruction » à coups de pelleuse représente inévitablement un traumatisme aux yeux d'une population et des amateurs de patrimoine.

La destruction de l'église de Saint-Jacques d'Abbeville, au printemps 2013, demeure parmi toutes la plus scandaleuse dans sa procédure et sa justification. Dans une provocation ultime, le maire de la cité picarde annonça la création d'un espace mémoriel dédié à l'église arasée pour un coût d'environ 3 millions d'euros ! (cf Le Courrier Picard, 20 juin 2013). Trois millions qui firent cruellement défaut à cette belle église néogothique qui a résisté à deux guerres mondiales mais pas à la négligence des hommes. À côté de ces chiffres désolants, il est tout aussi essentiel de souligner l'importance du nombre d'églises restaurées, particulièrement depuis le début des années 1980. Le mécénat se montre particulièrement efficace dans ce domaine. Au cours de ces quinze dernières années, La Sauvegarde de l'Art Français, qui distribue chaque année plus d'un million d'euros, revendique sa participation au sauvetage de 1 400 églises, et la Fondation du Patrimoine affiche depuis 2003 son soutien à la restauration de 4 000 lieux de cultes, majoritairement catholiques. Autrement dit, on restaure plus qu'on abandonne ou démolit. Et la situation sanitaire de nos édifices culturels apparaît singulièrement en meilleure posture qu'au début du XX^e siècle quand Maurice Barrès mobilisait les parlementaires de

tous bords pour sauver les églises de France ou quand, 50 ans plus tard, Pierre de Lagarde révélait à la télévision les « chefs d'œuvre en péril » du patrimoine français.

Dire cela n'est pas effacer d'un trait la fragilité de ce patrimoine spécifique. Ni vouloir démobiliser l'opinion publique de l'attention vigilante qu'elle doit lui porter. Car son avenir n'est pas assuré. Sans doute ne le sera-t-il jamais. La raréfaction de son usage due à la réduction du nombre de clercs, à la baisse de la pratique religieuse et au dépeuplement, doit interroger. Une église trop longtemps fermée est de facto en danger ! La négligence des hommes et l'absence de volonté politique de sauvegarder les monuments religieux sont d'autres menaces à contrecarrer. Enfin, la privatisation de plus en plus fréquente de ces édifices diocésains, conventuels, parfois municipaux, doit elle aussi être surveillée de près. « Quand je me regarde je me désole... » Mais quand je me compare ? Selon l'enquête britannique déjà citée, la plus complète en son genre en Europe, et outre les 8% d'édifices en danger, son analyse suggère que près de 80% des 47 000 (chiffre estimé) églises et temples sont utilisés au culte mais aussi à d'autres fins : activités sociales et éducatives, artistiques, voire politiques (4 600 églises ont servi de bureau de vote en 2010)...

Aux Pays-Bas, on apprend que la fermeture des églises s'y accélère. L'épiscopat n'hésite plus à se séparer d'édifices trop coûteux à l'entretien et sous-utilisés. Déjà plusieurs dizaines auraient été désacralisées et transformées en « en logements, bureaux, cafés, hôtels ou librairies ».

Le Rijksdienstvoorhet Cultureel Erfgoed (Service national pour le patrimoine culturel) annonce d'ici 2018 la fermeture de 400 à 500 églises catholiques et quelques 700 temples protestants. Une solution radicale critiquée et vécue douloureusement par des universitaires et des chrétiens néerlandais (cf Cathobel, 21 novembre 2013)...

Un tel plan existerait-il en Belgique ? C'est ce que redoute Véronique Hargot-Deltenre,

chrétienne engagée dans la vie municipale bruxelloise. Elle s'oppose activement à la désacralisation de l'église Sainte-Catherine, au cœur de la capitale belge. De son combat, elle a produit un livre, *Ne désacralisons pas nos églises !* (édité à compte d'auteur, décembre 2013) dans lequel elle dénonce entre autres les propos d'un prélat qui en 2010 avouait ne vouloir conserver que 70 églises

Beaucoup
d'églises sont
aussi
restaurées



e Philippe Jancoaux

Église Saint-Jacques d'Abbeville en destruction.

sur les 110 que possède Bruxelles... En Allemagne, les églises protestantes et catholiques font face à l'avenir de 80 000 églises classées. « En 17 ans, 20 des 2 000 églises protestantes et 20 des 200 églises catholiques de Berlin ont fermé. Le bilan est plus lourd encore dans la Ruhr (32 fermetures d'églises protestantes depuis 1985, dont 22 pour la seule année 2005), à Hambourg (les deux tiers des églises doivent fermer dans les années à venir) et en ex-RDA», apprend-on dans un article paru dans Libération, le 5 mai 2008. Au Québec où l'avenir du patrimoine religieux est depuis plusieurs années un grand sujet de débats, une enquête de TC Média révèle qu'en décembre 2013, « près d'une église est fermée par semaine, vendue ou transformée au Québec. Entre 2003 et 2013, 285 églises ont changé de vocation ou ont amorcé une transformation et 40 ont été démolies ». « Quand je me regarde je me déssole, quand je me compare je me console » dit l'aphorisme populaire. Les fins observateurs auront remarqué au regard de toutes ces évaluations, combien la loi de 1905 a finalement protégé mieux en France qu'ailleurs le patrimoine religieux. Les régimes concordataires ne font pas mieux, loin de là. Mais faut-il vraiment s'en consoler ? Sans doute pas. Dans une passionnante étude, publiée dans Religion(s) en Bretagne aujourd'hui (CRBC/ICB, avril 2014), l'historien Yann Celson analyse avec acuité la récente évolution du patrimoine religieux de cette région, particulièrement riche en églises et chapelles. S'il se heurte au défaut de statistique concernant le nombre de chapelles détruites depuis 50 ans, il relève

La loi de 1905
a finalement
protégé
le patrimoine
religieux,
en France,
mieux qu'ailleurs

les nombreux cas de changement de vocation d'églises devenues logements, centres culturels, ateliers d'art, hôtels ou restaurants... avec leurs succès et leurs déboires. Un changement d'usage qui ne va pas de soi : « ... alors que l'effondrement de la pratique religieuse commande de « réduire la voilure », selon le mot de Mgr Moutel, il semble surtout que l'heure soit au pragmatisme, les évêques préférant la destruction d'une église ou d'une chapelle à sa reconversion malencontreuse, au risque de heurter des défenseurs du patrimoine ». Réduire la voilure, des chrétiens bretons s'y opposent en multipliant les initiatives comme l'Œuvre Saint Joseph, animée par Philippe Abjean, également fondateur du Tro Breizh, qui s'engage à valoriser les chapelles que les diocèses acceptent de lui confier, ou comme les promoteurs de la Nuit des églises (cf narthex.fr/nuit-des-eglises). Quel que soit l'avenir immédiat des églises inutilisées, des initiatives d'usage partagé entre cultuel et profane, à l'instar des Anglicans ou des Québécois, ou de changement d'affectation devraient être préférées à la démolition. L'abbaye du Mont Saint-Michel, contrairement à celle de Cluny, ne fut-elle pas sauvée parce que transformée en prison, avant de redevenir le haut-lieu spirituel et touristique que nous connaissons aujourd'hui ? Certes la désaffectation et la transformation des églises comme en témoignent les expériences étrangères, ne vont pas de soi. Elles méritent une réflexion, une créativité, un consensus raisonnable, un cadre et une évaluation... En France, la réflexion commence à peine.



Église Saint Matthew (Québec) réaménagée en bibliothèque.

FOCUS
FOCUS

**Protection du patrimoine
religieux en Angleterre**

un régime

hors

du commun

par **Christel de Noblet**

Docteur en droit, Journaliste

L'Angleterre aime cultiver ses particularismes et la protection de son patrimoine ne déroge pas à la règle. En matière de patrimoine religieux, un régime d'exemption permet ainsi à la plus grande partie du parc immobilier protégé d'échapper au droit commun, tandis que certains lieux de culte bénéficient de subventions peu orthodoxes quand ils ne sont pas tout bonnement... "convertis" !



Cathédrale Saint-Pierre d'Exeter (Devon). Datant du XI^e siècle, elle est célèbre notamment pour sa voûte : la plus longue voûte ininterrompue d'Angleterre. Elle ne reçoit aucun financement du gouvernement ou du Diocèse d'Exeter. L'entrée est payante pour les visiteurs, ce qui contribue au 1,3 million de livres annuel de dépenses.

Avant 1994, en Angleterre, tous les lieux de culte classés étaient dispensés de respecter les règles de droit commun de protection du patrimoine concernant les permis de travaux (altération, extension, démolition partielle) sur monument historique ou dans les zones protégées. Cette règle de l'Ecclesiastical Exemption avait pour objet de ne pas soumettre les "affaires" de l'Eglise au pouvoir temporel. Ce régime particulier aux bâtiments confessionnels - toujours en vigueur pour une majorité d'édifices religieux - remonte au début du XX^e siècle, quand, en 1913, le système britannique se dote d'une loi : l'*Ancient Monuments Consolidation and Amendment Act* qui a la particularité de ne pas s'appliquer aux bâtiments religieux. Ces derniers doivent donc s'en remettre à des procédures internes, parfois héritées du Moyen-âge, en matière de contrôle des travaux.

La fin de l'exemption générale

L'adoption de l'*Ecclesiastical Exemption (Listed Buildings and Conservation Areas) Order*, en 1994, met fin à cette exemption générale. Seules les six principales

confessions religieuses de ces pays (Eglise anglicane d'Angleterre, du Pays de Galles, Eglise catholique d'Angleterre et du Pays de Galles, Eglise Méthodiste, Eglise réformée, Eglises baptistes de Grande-Bretagne et du Pays de Galles) sont toujours dispensées de respecter le droit commun des autorisations exigées en matière de travaux sur monument historique, à la double condition que l'immeuble soit utilisé comme "lieu de culte" et que tout projet de travaux soit soumis au contrôle d'un organisme interne. Ce mécanisme basé sur l'auto-contrôle est réévalué tous les trois ans.

Un vocabulaire peu précis

La notion de "lieu de culte" est entendue largement. Elle couvre les églises, les cathédrales, mais aussi les chapelles d'université, de collège, d'école ou d'hôpitaux, celles attachées aux *inns of court*, les immeubles des communautés religieuses, ainsi que les bâtiments de l'Eglise d'Ecosse situés en Angleterre. Certains bâtiments qui ont un usage religieux connexe peuvent aussi bénéficier de l'exemption. Cette qualification est une question de fait. En revanche les lieux à usage d'habitation pour le clergé sont expressément exclus de ce régime dérogatoire. À l'exception des cathédrales, l'exemption s'applique aux immeubles mais aussi aux objets ou structures qui y sont attachés ou se situent dans leur curtilage (notion assez similaire à la notion



La cathédrale St Albans (Hertfordshire), lieu de pèlerinage pendant plus de 1700 ans, a reçu le soutien du Heritage Lottery Fund (HLF) à hauteur de £390 000 pour mettre en place un projet de développement de £4.2 millions. Le Heritage Lottery Fund a investi plus que £70 millions dans des cathédrales à travers le Royaume-Uni pendant les 20 ans passés.

française d'"abords") à condition qu'ils ne soient pas classés séparément. Les quelques 15 000 objets classés indépendamment de l'immeuble qui les abrite sont soumis, quant à eux, à un double régime : le régime de contrôle de la confession qui les possède et le régime de droit commun.

L'exemple du système de contrôle interne de l'Eglise anglicane

Avec 16 000 lieux de culte dont plus de 12 000 classés et presque la moitié des immeubles classés *Grade I* du pays lui appartenant, l'Eglise anglicane est un acteur de poids dans la protection du patrimoine anglais.

Dans cette Eglise, des comités consultatifs sans pouvoir décisionnel sont établis dans chaque diocèse afin de conseiller la cour diocésaine, *Court of Arches*, seule compétente pour les questions architecturales, archéologiques, historiques et artistiques tandis que les cathédrales et leurs abords sont gouvernés depuis 1990 par un texte particulier, le *Care of Cathedrals Measure* qui prescrit la création d'un comité, le *Cathedrals Fabric Commission for England* qui a, lui, un pouvoir décisionnel. L'une des conséquences de ce système est que les solutions adoptées peuvent varier d'un diocèse à l'autre... Malgré de nombreuses idiosyncrasies, le contrôle opéré par l'église anglicane est efficace, d'autant que depuis 1955, l'inspection quinquennale de toutes les églises par un architecte qualifié est obligatoire.

Un financement peu... orthodoxe

Si en Angleterre comme ailleurs, la question du financement de la protection du patrimoine est centrale et souvent épineuse, il est intéressant de souligner, parmi les particularités du système britannique, l'existence de subventions spécialement affectées au patrimoine religieux, *Grants for Places of Worship*, financées par la... loterie nationale. Les Eglises de la "perfidie Albion" ferment donc les yeux sur l'origine de ces fonds qui leur permettent d'obtenir des subventions allant de £10.000 à £250.000. C'est ainsi qu'en avril dernier, le *Heritage Lottery Fund* a annoncé qu'il finançait un programme intitulé « Alban, Britain's First Saint: Telling the Whole Story » qui va permettre de replacer dans l'histoire britannique Saint Alban et la cathédrale éponyme en finançant à la fois des travaux de restauration, des activités culturelles, la création d'un centre d'accueil pour les visiteurs...

En matière de subventions des bâtiments religieux, il

Quelques différences entre la France et l'Angleterre

La différence entre immeuble classé ou inscrit n'existe pas de l'autre côté de la Manche. En Angleterre (et au Pays de Galles), le classement s'effectue en *Grade I*, *Grade II**, *Grade II*, *Planning (listed Buildings and Conservation Areas) Act* de 1990. Selon English Heritage ("Heritage at Risk Report" Juillet 2010): Les immeubles classés représentent 2% du parc immobilier anglais. En mars 2010, on dénombre 374.000 inscriptions (soit environ 500 000 immeubles) dont 92% sont *Grade II*, 5.5% sont *Grade II** et 2.5% sont *Grade I*. 45% des sites *Grade I* sont des lieux de culte. Sur 14 500 lieux de culte classés 4.000 sont *Grade I*, 4.500 *Grade II** et 6 000 *Grade II*.

En revanche, l'obtention d'un permis de construire est une obligation.

En Écosse, l'*Ecclesiastical Exemption* est limitée depuis 1999 à l'intérieur des lieux de culte en usage et appartenant à l'une des confessions religieuses "reconnues" par la loi. Tous travaux portant sur l'extérieur doit être soumis volontairement à la procédure de contrôle applicable aux immeubles classés.

Les juristes français seront sensibles à la similitude de dates.

L'Order de 1994 a été modifié par le 2010 Order pour l'Angleterre. Le Pays de Galles doit aussi se doter d'une nouvelle réglementation qui n'a pas encore été adoptée.

Son système de contrôle interne est réglementé par le *Care of Churches and Ecclesiastical Jurisdiction Measure 1991*.

Il ne faut pas le confondre avec le *Churches Conservation Trust*, organisme de droit privé, financé par le gouvernement dont la mission est de protéger 344 immeubles déconsacrés.

Pour plus d'information sur la procédure de fermeture: www.churchcare.co.uk/churches/closed-and-closing All Saints' Church, Aldwinckle.



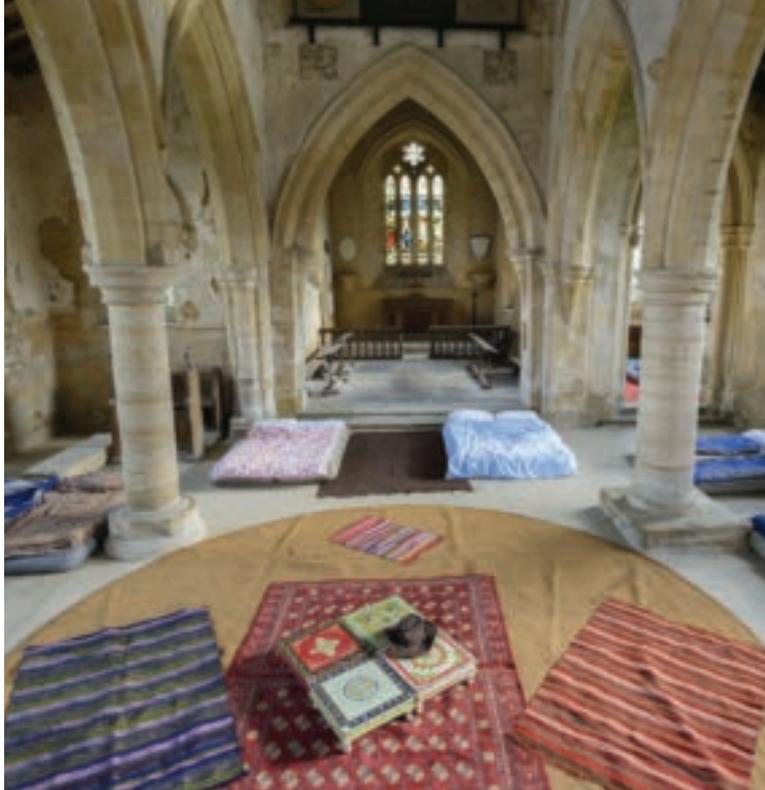
convient de mentionner une autre source de financement propre au Royaume-Uni : le *National Churches Trust*, organisme caritatif de droit privé entièrement financé par des dons, qui a fêté, en 2013, son soixantième anniversaire et qui a distribué depuis sa création plus de 12 000 subventions représentant un montant total de plus £85 millions.

Des églises transformées en bar ou en magasin

Mais la manne financière due à la loterie ou aux dons ne suffit pas à sauver tous les lieux de culte. La baisse du nombre de pratiquants ainsi que le coût d'entretien de leur patrimoine monumental obligent les Églises à se séparer de certains immeubles. C'est ainsi que l'église Saint-Benedict à Manchester est devenue centre d'escalade ou Saint-Paul, à Bristol, école du cirque... Pub, supermarché, bibliothèque, ou temple sikh, en cédant leur patrimoine immobilier, les Églises outre-manche donnent une seconde vie, parfois incongrue, à ces lieux de culte. Si l'Eglise anglicane encadre très strictement cette reconversion, en n'acceptant au terme d'un long processus de vendre des édifices qu'avec une utilisation approuvée par un comité, afin d'empêcher toute conversion jugée «préjudiciable pour sa réputation», certains dérapages existent. Ainsi une église anglicane devenue galerie d'art a exposé des œuvres jugées «obscènes», tandis qu'à Liverpool une église catholique décorée de peintures religieuses abrite un restaurant qui organise des soirées Halloween.

Les fermetures en chiffre

Contrairement à ce qui s'est passé dans les années 60 et 70 où beaucoup d'immeubles à caractère religieux ont été vendus, depuis les années 90, l'Eglise anglicane ne ferme plus, en moyenne, qu'une vingtaine de sites par an. 46% retrouvent un usage religieux ou culturel, 27% sont confiés à une association de préservation



© Churches Conservation Trust

Camping dans l'église All Saints du village d'Aldwinckle, Northamptonshire

du patrimoine et 27% sont reconvertis pour un usage commercial (habitation, commerce, bureaux, entrepôt...). La dernière conversion en date remonte au mois d'avril 2014. Le *Churches Conservation Trust* a lancé un nouveau concept : le *Champing* dans une petite église du Northamptonshire. Il s'agit d'un séjour de deux jours pendant lequel les participants, surnommés des *Champers*, remontent la rivière proche en canoë et viennent le soir ouvrir leur sac de couchage pour camper dans la nef de l'Eglise... Le *Church camping* ou *champing* est né !

La règle est la même au Pays de Galles.

Notre-Dame de France et la fresque de Jean Cocteau

L'église catholique francophone "Notre-Dame de France" est à deux pas de Leicester Square à Londres. Ce lieu de culte a été érigé en 1865 pour la communauté française de Londres, très présente à l'époque dans le quartier de Soho. Le bâtiment d'origine fut détruit par les bombardements allemands en 1940, et l'église fut reconstruite en 1955 en une vaste rotonde.

Jean Cocteau (1889-1963) y peint une fresque dédiée à la Vierge, composée de trois panneaux, l'Annonciation, la Crucifixion et l'Assomption, entre le 3 et le 11 novembre 1959, soit trois ans avant sa mort.

Les silhouettes sont linéaires et à peine colorées. L'auteur s'est figuré lui-même à gauche de l'autel, le dos tourné à la croix.

Selon certains témoins, chaque matin vers 10 heures, il allumait un cierge, et s'engageait dans un véritable dialogue avec la Sainte Vierge. 'O toi la plus belle des femmes, créature la plus belle de Dieu, tu as été la plus aimée. Je veux que tu sois aussi la plus réussie...Je te fais en traits légers...tu es l'œuvre encore inachevée de la Grâce'.



DR



Déconstructions d'églises

Si peu de **foule**
sur la **place**
de **l'échafaud**

par Alain de La Bretesche, président délégué de Patrimoine-Environnement

Comme le soulignent plusieurs des personnalités qui prennent la plume dans cette revue, le plus grand nombre des communes ayant reçu, de par la loi de 1907, la charge d'une église font tout leur possible pour préserver le patrimoine culturel de notre vieille nation et pour en laisser la jouissance, aux ministres des Cultes. La situation française est, paradoxalement à cause de notre particularité législative, plus favorable qu'au Canada ou aux Pays-Bas, où l'on n'hésite pas à vendre ou à louer les édifices des cultes devenus surnuméraires, sans se préoccuper de la conservation de l'âme des lieux.

Il n'est donc pas inintéressant avec un peu de recul critique d'analyser la situation singulière du département de Maine-et-Loire, champion relatif de la déconstruction des églises paroissiales, puisque sur 357 communes les opérations critiquées ne portent que sur les doigts de deux mains. Elles sont cependant, aussi extrêmement visibles et traumatisantes que peut l'être l'image d'une pelleteuse détruisant un clocher séculaire.

On emploie dans le Maine-et-Loire le mot de déconstruction pour identifier une action qui va de la destruction d'une église jusqu'à l'édification sur le lieu ainsi libéré d'un bâtiment de remplacement. À l'origine de ce mot Jacques Derrida qui avait écrit en 1988 « Si j'avais à risquer, Dieu m'en garde, une seule définition de la déconstruction, brève, elliptique, économique comme un mot d'ordre, je dirais sans phrase : plus d'une langue » (Mémoires pour Paul de Man).

Cet avatar de la philosophie, adopté par un certain courant de la pensée architecturale, nécessite quelques explications. Au départ de Jacques Derrida vers le Paradis des post-structuralistes un chroniqueur du *New York Times* avait titré : « Mort d'un philosophe abscons ». Cet adjectif est-il applicable à l'école architecturale née dans les années 1990 dite du déconstructivisme ? Le lecteur voudra bien en tous cas noter que les tenants de cette nouvelle « église » déclarent fermement que la déconstruction n'est certes pas une démolition, ni une destruction, mais plutôt « un espace qui s'ouvre, une opportunité de construire un espace autre... » Comme aurait pu le dire Derrida : nous ne voulons plus d'un seul langage architectural, nous en espérons plusieurs !

Cette envie d'un espace qui s'ouvre, est-elle une raison suffisante pour décider la disparition des églises bâties en tuffeau au XIX^e siècle ? N'a-t-on pas, par souci de développer une thèse, mis dans le même sac des situations assez différentes ? Y-a-t-il une volonté commune de l'église diocésaine et de la République d'utiliser une méthode qui permette un tour de passe-passe à la fois juridique et psychologique ? Y aurait-il contagion vers d'autres régions d'un tel protocole ? Cet exercice n'a pas pour vocation de tendre à l'exhaustivité et l'on renverra ceux qui veulent y parvenir, à deux séries d'études : celles, riches de la parfaite connaissance locale de Guy Massin Le Goff, conservateur des antiquités et objets d'Art du Maine et Loire, et celles extérieures, mais incisives de Didier Rykner, rédacteur en chef de la parisienne Tribune de l'Art. Éliminons tout d'abord la personnalisation du processus : depuis 1975, le département du Maine-et-Loire a vu passer dix-sept préfets et le

diocèse, trois évêques. Il est difficile dans ces conditions de diagnostiquer un consensus opérationnel sur un tel sujet entre les deux institutions.

La localisation du phénomène, sauf une exception, dans la partie du Maine-et-Loire qui figure sur la carte de la « Vendée Militaire » c'est-à-dire, selon l'historien Créteineau-Joly, les « paroisses » d'Ancien Régime insurgées contre la Convention en 1793 est évidemment importante. D'abord parce que la raison des constructions de toutes ces églises au XIX^e siècle est la ruine des édifices précédents lors du passage des colonnes infernales : le 23 décembre 1793 le Général Westermann a écrit à la Convention : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains, elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. [...] j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, et massacré les femmes [...]. J'ai tout exterminé. ». On a la désagréable impression que ces nouvelles destructions, toutes proportions gardées, sont un dramatique retour de l'histoire commis par des ignorants. L'ignorance cette ennemie de toujours du Patrimoine !

Mais l'examen des divers cas présente une grande diversité de situations :

Une tornade au Fief Sauvin : La première église détruite, celle du Fief Sauvin en 1978, l'a été par une tornade qui n'avait laissé debout que le clocher. Comme le souligne Didier Rykner, c'est par une église moderne, qui ne manque pas d'intérêt architectural, qu'elle sera remplacée. Ce sera bien la dernière fois qu'on pourra le dire. La commune était propriétaire d'une deuxième église « déconstruite » apparemment sans opposition importante de la population et en tous cas sans procédure. La nouvelle église ressemble plus à un atelier qu'à un lieu emblématique.

L'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné (1 500 habitants) n'était absolument pas en péril. Elle a cependant fait l'objet d'un projet de déconstruction en 2010 par la municipalité conduite par Jean Claude Taulnay. Le directeur général des Patrimoines, Vincent Bergeot, a demandé un rapport à l'inspection générale du ministère de la Culture. L'Inspecteur général, Marc Botlan, délégué à un groupe de travail organisé par Patrimoine-Environnement et la Fondation du Patrimoine en 2013, a conclu au grand intérêt de cet édifice néo-gothique et a proposé « sans hésitation » dans un rapport d'octobre 2012 d'ouvrir une instance de classement de l'église comme monument historique.

Le paradoxe selon le rapport de Marc Botlan était que l'église était régulièrement entretenue par la commune et que le projet de construction d'un bâtiment circulaire en béton et zinc « baptisé « la cellule à grain » par l'association de défense coûtait deux millions sept cent mille euros soit beaucoup plus que le devis de réfection complète de l'édifice sauvé par l'intervention du ministère. Loïc Dusseau, avocat de l'association de défense, a souligné lors d'un atelier organisé à Lille en décembre 2013 par Patrimoine-Environnement, l'importance d'obtenir une contre-expertise de l'état physique de l'église que l'on veut sauver.

Le double supplice de l'église de Gesté : L'église Saint-Pierre-aux-liens de Gesté est sans doute le cas le plus dramatique et le plus incompréhensible. L'ancienne église de l'époque ayant été rasée par les colonnes infernales après que les trois cents habitants eussent été massacrés, un édifice néo-gothique fut construit au XIX^e siècle. Le maire a engagé un véritable bras de fer avec la valeureuse association Mémoire vivante du Patrimoine Gestois. Pour aller à l'essentiel, ce Verdun judiciaire a connu son épilogue en



Ruines de l'église Saint-Georges-des-Gardes (août 2006) et la nouvelle église (à droite).

deux temps : La Cour administrative d'appel de Nantes avait été saisie par l'association d'un jugement du Tribunal administratif de la même ville rejetant la demande d'annulation du permis de démolir partie (hors clocher et Crypte) de l'Eglise. L'arrêt déclare que le permis de démolir était illégal, en particulier parce que l'église a été « pressentie en 2006 pour être inscrite au titre des monuments historiques et que cette demande n'a été rejetée par la commission régionale des monuments et des sites qu'à une courte majorité ». La Cour relève encore que le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Maine-et-Loire avait émis un avis défavorable à la démolition notamment, dit la Cour, « pour la remarquable reconstruction néogothique ». Le Conseil d'État, saisi en Cassation par la commune, confirme la cour d'appel. La presse nationale se fait l'écho de cette heureuse décision.

Mais le maire de Gesté relit le Code de l'Urbanisme. Il s'avise que sa commune n'a pas fixé de secteur dans lequel le permis de démolir est requis et que l'église, qui n'a pas été reconnue remarquable par le Plan Local d'Urbanisme, n'est située dans aucune Zone de Protection du Patrimoine ou des sites. Il décide donc, toute honte bue, d'ordonner la démolition de cette propriété communale. Pendant que l'on entend le sinistre roulement des pelleteuses, l'Association tente un référé que les juges du Palais-Royal ne peuvent, cette fois, que rejeter.

Quelqu'un aurait pu l'empêcher de commettre l'irréparable : le curé affectataire. L'église n'était pas en péril. L'arrêt de la Cour, assortie de l'autorité de chose jugée, l'avait dit. L'édifice du culte devait donc être laissé, selon l'expression consacrée, à la jouissance du curé affectataire, gratuitement et à perpétuelle demeure. Un seul mot eut suffi ! Mais la voix du curé affectataire ne s'est pas fait entendre... Et le maire a été réélu par 985 voix et 218 bulletins blancs ou nuls soit par 49,20% des inscrits. L'agence Reuters et le *New York Times* ont rendu compte à leurs lecteurs de la destinée de cette église deux fois suppliciée.

Saint-Georges-des-Gardes : un sanctuaire de cent places. L'église de Saint-Georges-des-Gardes a été « déconstruite » en 2006 et remplacée par une sorte de paquebot miniature qui n'est pas sans évoquer la cocote en papier chère aux ronds de cuir de Courteline. Ce qu'il faut retenir de ce dossier, c'est une fois de plus l'absence de protestation de l'autorité ecclésiastique, le petit format de la reconstruction limité à cent places et la totale indifférence prêtée aux protestations.

Saint-Aubin-du-Pavoil : fut une « paroisse » de l'Ancien Régime et devint commune à l'avènement de la République. En 1830, lors de la proclamation de Louis Philippe comme roi des Français, les habitants, fidèles aux Bourbons de la branche aînée, arborèrent le drapeau blanc sur le clocher de l'église et entrèrent en rébellion contre le nouveau pouvoir de sorte que, selon Célestin Port, l'historien du Maine-et-Loire, la commune fut ingouvernable pendant deux ans. En 1833, le gouvernement central décida donc de supprimer ce foyer de désordre et d'attribuer son territoire par moitié respectivement à la commune de Segré et à celle de Nyoiseau. Cependant l'église diocésaine maintint la paroisse qui se paya même le luxe de reconstruire son église en style néogothique.

Le maire de Segré, président d'une communauté de communes sur le territoire duquel se trouve aujourd'hui l'ancien bourg, a trouvé que cette église était de trop. A-t-il été jusqu'à vouloir effacer définitivement un épisode de l'histoire ? Cela n'est pas certain : toujours l'ignorance ! Il a donc œuvré dans le pur classicisme de la déconstruction : proclamation d'un prétendu péril, interdiction d'entrer dans l'église, observation d'un certain délai pour habituer le public à la situation, permis de démolir.

Le juge administratif des référés, saisi par l'association de défense, a refusé d'arrêter les travaux des pelleteuses. C'est la problématique des procédures d'urgence en la matière : il faut démontrer au juge que le processus est imminent et donc que les travaux ont commencé, mais il est alors souvent trop tard et l'appréciation du magistrat est, il faut le reconnaître, très subjective.

La population attachée à l'église de Saint-Aubin-du-Pavoil, pour les raisons historiques que nous venons de rappeler, était peu nombreuse. Il n'y a pas eu de manifestation. Quant à la voix du curé affectataire elle est restée aussi taise qu'à Gesté. L'évêque étant venu après la phase de reconstruction visiter le bâtiment que la municipalité a bien voulu construire, d'après le Journal Ouest-France et le bulletin diocésain, à peine quelques paroissiens s'étaient déplacés pour recevoir le chef du diocèse dans ce qui n'est plus qu'une chapelle de quelques cinquante mètres carrés.

Des déconstructions juridiquement discutables

Les déconstructions dont nous venons d'évoquer la triste

histoire sont-elles légales ? Jusqu'à présent aucun tribunal ne l'a dit puisque aucun juge n'a été saisi d'une demande concernant l'ensemble d'une telle opération : démolition puis reconstruction aux frais de la commune d'une église, d'une chapelle ou d'un oratoire. Il est peu probable qu'une telle procédure soit engagée: les associations de défense, écœurées et découragées par le traumatisme des démolitions, n'ont plus les moyens financiers ni le ressort humain nécessaire pour engager une lutte a posteriori. Quant à l'église diocésaine, elle n'a pas de raison de contester des opérations auxquelles elle ne s'est pas opposée, essentiellement parce que les fidèles ne l'y ont pas encouragé ; les tenants de la sauvegarde de l'église n'étant souvent pas des chrétiens pratiquants. Cependant les processus engagés restent juridiquement très contestables : pour deux raisons majeures tirées des textes de 1905, de 1907 et 1908. Tous les Français savent que depuis la loi de 1905 « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Cependant ce principe a subi très rapidement de très notables exceptions à partir du moment où compte tenu du refus du pape de constituer des associations culturelles catholiques, le Parlement a dû attribuer aux communes la propriété des églises paroissiales. Dès 1921, le Conseil d'État, dans l'arrêt commune de Monségur, tout en rappelant que les dépenses d'entretien et de conservation des édifices du culte n'étaient pas obligatoires, incitait les communes à y procéder sous peine de voir leur responsabilité engagée en cas de dommage. Cela peut-il aller jusqu'à faire supporter par la commune le coût de la construction d'un nouvel édifice à la place de l'ancien ? Le Conseil d'État en 1937 (commune de Condé-sur-Noireau) a répondu par l'affirmative « sous réserve que les frais de reconstruction n'excède pas les frais de réfection de l'édifice ancien ». Or les devis fantaisistes ajoutant les frais de chauffage, d'électricité, de restauration de la décoration intérieure produits par les maires démo-

lisseurs et ceux portant sur des bâtiments beaucoup plus petits et très différents envisagés à titre de remplacement ne relèvent pas d'une démarche sérieuse. On peut donc avoir des doutes importants sur l'appréciation qu'aurait un tribunal saisi de la légalité de ce type d'opération de la balance financière examinée sous les deux aspects de démolition et de reconstruction. Par ailleurs les opérations de déconstruction du Maine-et-Loire se sont affranchies purement et simplement de la procédure très rigoureuse de la désaffectation des lieux de culte : celle-ci à l'origine relevait d'un décret en Conseil d'État. Au fil du temps et par souci de simplification lorsque l'évêque et le maire étaient d'accord, la loi a permis au préfet de la prononcer. Mais sur la base d'une acceptation écrite de l'évêque. Afin d'éviter que la réaffectation au culte d'un nouvel édifice ne soit ensuite contestée par les vigilants libres penseurs qui sont les habitués des tribunaux en la matière, la déconstruction dans le silence total, par oral ou par écrit de l'affectataire, permet de ne même pas se poser la question ni de la désaffectation ni de la réaffectation. Jusqu'à ce qu'un juge en soit saisi !

Vous avez dit
« espaces qui s'ouvrent »

Les tenants du déconstructivisme eux-mêmes inspirés de la philosophie derridienne, considèreront-ils dans l'avenir que les petits édifices qui ont remplacé le néogothique, marqueur de la deuxième partie du XIX^e siècle, sont des « espaces qui s'ouvrent » et qui philosophiquement s'affranchissent d'une seule langue ? Rien n'est moins sûr. En tout cas, il est assez peu probable que leur « style » marque l'époque.

On ira même jusqu'à dire que le langage architectural qui a remplacé le néogothique s'apparente à plusieurs mauvais patois. Quel gâchis, financier, culturel et humain...



La nouvelle église de Saint-Aubin-du-Pavoil à Segré.

Nos églises sont des signes pour tous

Aux oreilles de ceux qui ont entendu Mgr Dagens lors de son intervention aux JJP de 2007 où le Bâtonnier Alain de La Bretesche lui avait posé la question « L'Église catholique veut-elle encore de ses églises ? », résonnent certainement encore les accents convaincus de l'Évêque d'Angoulême démontrant qu'il était possible d'agir pour maintenir les églises rurales vivantes et plaidant déjà pour qu'elles soient accessibles à tous. Aujourd'hui, Mgr. Dagens, fidèle à Patrimoine-Environnement, offre à nos lecteurs une nouvelle source de réflexion grâce à un excellent article, au titre sans appel. Puissent ceux qui le liront y trouver la voie vers des actions aussi positives que fécondes...

par Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême, de l'Académie française



Je suis évêque d'un diocèse, celui d'Angoulême, qui correspond au département de la Charente et où se trouvent plus de quatre cents églises romanes. Depuis quelques années, j'ai tout fait pour que nos communautés catholiques, nos paroisses, veillent, de façon habituelle, à ouvrir ces églises et à les rendre accueillantes à tous. J'atteste que beaucoup de « pèlerins » font halte dans ces églises et que, sans sonder les reins et les cœurs, on peut deviner qu'ils y trouvent des espaces ouverts au silence, au recueillement et souvent à la lumière de Dieu. J'atteste aussi que, grâce à la Commission diocésaine pour les bâtiments du culte que j'ai constituée il y a sept ans, des relations régulières existent entre les membres de l'Église catholique et les autorités commu-



Cathédrale d'Angoulême.

nales, les maires et les membres des conseils municipaux. Il est très rare que ces autorités ne comprennent pas les enjeux de cette présence maintenue de nos bâtiments sur notre territoire. J'admire souvent la ténacité avec laquelle ces responsables, qui se savent propriétaires de ces églises, font tout pour que le budget communal inclue les opérations nécessaires pour les entretenir et les restaurer, en concertation avec les architectes des monuments historiques et des bâtiments de France. Voilà le contexte dans lequel il est possible de comprendre la réalité : nos églises n'ont pas seulement une valeur historique, même si elles rappellent des époques où l'Église catholique était fortement engagée dans le domaine des créations monumentales et artistiques. Nos églises peuvent être aujourd'hui perçues avec leur valeur symbolique, au sens fort de ce mot, qui signifie la jonction entre deux éléments, non seulement la terre et le ciel, mais notre humanité commune et ce Dieu vivant qui ne reste pas dans les nuages.

Ces pierres, ces chapiteaux, ces autels, ces statues, ces vitraux ne peuvent pas être réduits à des objets dont on établirait les origines. Ces formes artistiques sont porteuses d'un sens que l'on ignore souvent, mais dont on devine pourtant l'importance. Ces arbres, ces animaux, ces cerfs, ces oiseaux, ces agneaux, ces croix parfois très petites et parfois très puissantes, sont un langage à déchiffrer. Que l'on lise Voyage présidentiel, le livre posthume de Pierre-Jean Rémy, originaire d'Angoulême, qui imagine le voyage qu'il fait de Bey-

rout à Pékin en traversant l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan. Il accompagne le président de la République, François Mitterrand, né à Jarnac, en Saintonge, et pétri de culture catholique, qui lui raconte ses très nombreuses haltes dans des églises romanes. L'ouverture au mystère de Dieu ne passe pas seulement par des cérémonies grandioses. Elle s'accomplit aussi par ces visites discrètes.

Si les seuls calculs économiques devaient déterminer notre avenir, nos sociétés seraient en état de faillite. Cela vaut aussi pour nos églises. Comme d'autres, je me heurte parfois à des comptables aux vues étroites.

Mais je suis sûr de rencontrer aussi des hommes et des femmes aux idées larges et aux intelligences ouvertes lorsqu'il s'agit de veiller au présent et à l'avenir de nos bâtiments du culte catholique. Et la frontière n'est pas alors entre « ceux qui vont à la messe » et « ceux qui

n'y vont pas ». Elle est entre ceux qui se résignent aux limites de l'immédiat et ceux qui ne se résignent pas à l'effacement plus ou moins rapide de ces signes vivants que sont nos églises.

La rumeur court toujours, insistante et idiote comme la plupart des rumeurs, selon laquelle la logique de la peau de chagrin condamnerait les bâtiments du culte à être voués à la désaffection et parfois à la destruction. De même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, de même une démolition d'église n'annonce pas la disparition de nos églises. Au contraire : les saignées auxquelles on a assisté ici ou là, en Anjou, en Bourgogne

Le culte et la liturgie,
l'art et la culture :
pour des alliances
renouvelées



© JM Othoniel

Vitrail du Trésor de la cathédrale d'Angoulême, 2013.

et ailleurs, ont provoqué des réveils, et l'état d'esprit le plus fréquent n'est pas aujourd'hui à la lamentation, mais à l'effort et à l'initiative.

Propriétés des communes, nos églises constituent un patrimoine commun. Elles ne sont pas seulement menacées, ici ou là. Elles sont perçues comme des signes de vie. Au milieu de terroirs ou de paysages très divers et en état de métamorphose souvent accélérée, les églises demeurent non pas seulement comme des vestiges d'époques révolues, mais comme des repères durables, et même, si l'on veut, des appels à pratiquer cette « culture de la rencontre », que le pape François recommande avec vigueur. On n'abrite pas sa solitude dans une église. On y vient pour résister à ce qui rend la vie précaire. On peut s'y savoir accueilli et protégé. Ces vieux bâtiments attestent, à leur manière, que quelque chose en nous, ou Quelqu'un, ne se résigne

pas à la mort. Il faut le savoir aussi : l'Église catholique ne se crispe pas sur ses églises, comme Harpagon sur sa cassette. Elle désire que nos églises vivent et que l'on puisse contribuer à cette vie, en pratiquant des alliances réelles entre le culte et la culture.

Précisons : nos églises ne sont pas interdites aux concerts et aux spectacles qui soient dignes d'elles. Les règlements le prévoient : des concertations sont évidemment nécessaires en vue de savoir si les musiques, les chants, les représentations théâtrales conviennent au cadre architectural et n'empêchent pas les usages liturgiques normaux auxquels ces bâtiments sont destinés. Il est évident que l'on ne doit pas chanter *Rigoletto* ou *La Traviata* dans une église romane, ni même dans une église baroque, même si l'on aime beaucoup Verdi ! Pour *Carmina Burana*, on peut hésiter ! Mais les réponses à donner à de telles demandes exigent d'abord du bon sens et des réflexions communes. En tout cas, il faut bannir le préjugé selon lequel l'État ou les organismes culturels devraient se substituer à l'Église catholique défaillante, pour empêcher nos églises d'être inutilisées ! Cela ne se justifie pas : nos églises servent et serviront durablement à la célébration du culte catholique, des messes du dimanche ou de la semaine, des baptêmes, des mariages et des obsèques. Et il faut reconnaître sans hésiter, comme l'ont pensé les législateurs de 1905, que le culte catholique s'accomplit de façon publique. Nos églises ne sont pas des cénacles fermés, réservés à des clubs catholiques. Elles sont ouvertes à tous, gratuitement ! Qu'on se le dise !

Et il est beau de pouvoir y venir aussi pour écouter des cantates de Bach, des sonates de Mozart, des symphonies de Beethoven, des chorales russes, des negro-spirituals et tant d'autres musiques qui dilatent l'esprit et le cœur ! L'Église catholique n'est plus, en France, l'ennemie des artistes et elle doit le montrer davantage. Elle le montre aussi par des créations artistiques qui s'accomplissent dans nos églises, souvent très discrètement, parfois trop discrètement. Voici qu'un nouvel autel de pierre a été façonné, un bas-relief en mosaïque va l'ornier, il représente non pas les signes du zodiaque, mais l'agneau de l'Apocalypse. Il attire les regards. Il est placé dans une position centrale. Il contribue à un recentrement de la liturgie, à une sorte de retour architectural au centre même du mystère chrétien.

Pour ne rien dire des vitraux, des nouveaux vitraux, que l'on cherche à rendre compatibles avec la structure d'ensemble de l'édifice, et je connais des artistes modernes, comme Jean-Michel Othoniel, à la cathédrale d'Angoulême, qui ont l'art de synthétiser dans leurs œuvres actuelles tout ce qui a inspiré les architectes et les artistes d'antan, de l'époque romane à Paul Abadie. Mais ces alliances du moderne et de l'ancien ne sont possibles que si l'affectataire des églises, l'Église catholique, traite les artistes comme ils le méritent : non pas comme des employés venus de l'extérieur, mais comme des participants à un travail symphonique, comme des hommes qui, même s'ils ne sont pas croyants, ont le sens de l'invisible et de la grâce de Dieu !

L'heure est venue, beaucoup plus que nous n'osons le croire, pour reprendre le chemin de ce dialogue et de ces coopérations sensibles, par lesquelles grandissent l'estime mutuelle et le dépassement des préjugés qui avaient cours il y a une trentaine d'années, comme si

les catholiques, et notamment les prêtres, étaient indifférents à la beauté, et comme si les responsables des affaires culturelles étaient obligés de les remplacer pour mettre en valeur notre patrimoine. Il faut tout faire pour aller au-delà de ces soupçons qui ont la vie dure, en pratiquant la culture du dialogue et de la confiance au service de ce qui nous dépasse et qui passe par les structures architecturales, par les usages liturgiques,

par les célébrations du culte catholique et par les créations artistiques, qui se réalisent parmi nous, avec discrétion, mais avec une belle ténacité ! Ce ne sont pas seulement des investissements financiers qui assureront l'avenir de nos églises. C'est la conviction commune qu'elles sont plantées sur notre terre pour l'ouvrir à l'Alliance et à la Présence de Dieu au milieu de nous !

Jean-Michel Othoniel, le rêve de poétiser et réenchanter le monde

Privilegiant, par goût des métamorphoses, sublimes et transmutations, les matériaux aux propriétés réversibles, Jean-Michel Othoniel (né le 27 janvier 1964) commence par réaliser, au début des années 90, des œuvres en cire ou en soufre qu'il présente dès 1992 à la Documenta de Cassel. L'année suivante, l'introduction du verre marque un véritable tournant dans sa démarche. Travaillant avec les verriers de Murano, il explore les possibilités de ce matériau qui devient, dès lors, sa signature.

À partir de 1996, il inscrit ses œuvres dans le paysage, suspendant des colliers géants dans les jardins de la Villa Médicis, aux arbres du jardin vénitien de la Collection Peggy Guggenheim (1997), à l'Alhambra de Grenade (1999). En 2000, il répond pour la première fois

à une commande publique et transforme la station de métro parisienne Palais-Royal – Musée du Louvre en Kiosque des Noctambules. Ses nombreuses expositions lui permettent d'expérimenter les multiples facettes du verre : en 2003, pour « Crystal Palace » à la Fondation Cartier à Paris et au MoCA de Miami, il réalise des formes soufflées, énigmatiques sculptures, entre bijoux, architectures et objets érotiques. L'année suivante, pour les salles mésopotamiennes du musée du Louvre, il crée ses premiers colliers autoportants.

Les thèmes du voyage et de la mémoire, récurrents dans son travail, sont mis en lumière avec *Le Petit Théâtre de Peau d'Âne* (2004, collection Musée National d'art moderne, Paris), inspiré de petites marionnettes trouvées dans la maison de Pierre Loti, ou prennent une dimension plus politique avec *Le Bateau de Larmes*, hommage aux exilés, réalisé à partir d'une barque de réfugiés cubains trouvée à Miami et exposé à Bâle en 2005.

En 2011, une importante exposition au Centre Pompidou retrace son parcours artistique et rend compte de la multiplicité de ses pratiques. Cette rétrospective, « My Way », a ensuite été présentée au Leeum Samsung Museum of Art/Plateau de Séoul, au Hara Museum of Contemporary Art à Tokyo, au Macao Museum of Art de Macao et au Brooklyn Museum de New York. En 2012, une invitation du musée Delacroix à Paris lui permet de dialoguer avec ce lieu chargé d'histoire, à travers une série de sculptures inspirées de l'architecture des fleurs et de planches de son *Herbier Merveilleux*. Au printemps 2013, le Mori Art Museum de Tokyo lui commande, pour son 10e anniversaire, *Kin no Kokoro*, une œuvre monumentale installée de façon pérenne dans le jardin japonais Mohri Garden.

Ses œuvres sont conservées dans les plus grands musées d'art contemporain du monde. Il est représenté par les galeries Perrotin (New York, Paris & Hong Kong), Karsten Greve (Cologne & Saint-Moritz) et Kukje (Séoul). Régulièrement, il est invité à créer des œuvres in situ, en dialogue avec des lieux historiques ou des architectures d'aujourd'hui. Jean-Michel Othoniel poursuit un vaste projet : son rêve de poétiser et réenchanter le monde.

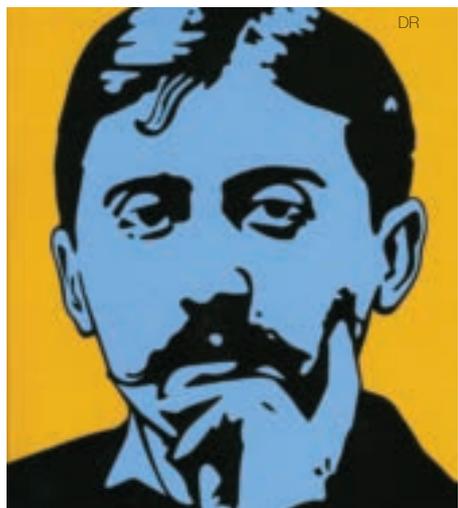


Pose du vitrail du trésor de la cathédrale d'Angoulême, 2013.

Marcel Proust

Les églises retrouvées

par Michel Erman, écrivain spécialiste de Marcel Proust



Baptisé, Marcel Proust, qui se dira catholique pour des raisons de culture, était habitué par un idéal de laïcité, sans être pour autant un anticlérical. Dans son oeuvre, il entretient avec les édifices consacrés un rapport affectif et charnel où le profane l'emporte sur le sacré, où l'église représente un livre d'images qui touche au spirituel et à l'esthétique plutôt qu'au religieux.

Un fils d'un médecin humaniste, qui fut un temps proche des radicaux, et d'une petite-nièce du très laïc Adolphe Crémieux, Marcel Proust, né en 1871, connut une éducation libérale dans une famille appartenant à la bourgeoisie voltairienne et républicaine de la Belle Époque. Le futur écrivain a été baptisé, a reçu quelques rudiments de catéchisme et se dira catholique pour des raisons de culture, mais toute sa vie il restera plutôt indifférent au sentiment du sacré. Durant son enfance,

il goûtait pourtant avec délectation l'atmosphère des cérémonies religieuses et des processions qui rythment la vie, comme à Pâques, à la Pentecôte ou à la Fête-Dieu, en particulier lors des séjours qu'il faisait à Illiers, petit bourg entre Beauce et Perche, où résidait sa famille paternelle et qui deviendra Combray dans *Du côté de chez Swann* – le premier volume de *À la recherche du temps perdu*, paru en 1913. Ces fêtes régalaient son imagination à la manière des nourritures comme les épinards ou la crème au chocolat dont il raffolait à la table de sa tante Amiot, la tante Léonie du roman. Le profane s'associait allégrement au sacré ! Républicain convaincu, habitué par un idéal de laïcité, Marcel Proust ne sera pas pour autant un anticlérical militant à une époque où l'anticléricalisme était le ciment de la

politique républicaine. En 1903, lorsque le président du Conseil, Emile Combes, prive les congrégations du droit d'enseigner et fait expulser les religieux, le jeune écrivain désapprouve vivement cette politique. Et lors de la séparation des Églises et de l'État, il prend fait et cause, dans un article du Figaro publié sous le titre : « La mort des cathédrales », pour l'architecture et l'art religieux menacés de devenir des œuvres muséales sans vie si jamais l'Etat n'apportait plus son concours à leur préservation. Selon lui, l'anticléricisme reflétait un malaise dans la transmission du patrimoine religieux en même temps qu'une forme d'intolérance. C'est d'ailleurs au nom de la tolérance qu'il abonde finalement dans le sens de la loi de séparation, votée en décembre 1905, car, grâce à son rapporteur, Aristide Briand qui a su en gommer les aspects malheureux, il estime que celle-ci respecte la liberté de conscience.

En réalité, dans les diverses manifestations du culte et dans son esthétique, Proust voyait, à la manière d'un Renan, des faits de culture et d'identité témoignant d'un vouloir-vivre ensemble. Dans son roman, l'église Saint-Hilaire de Combray – une église de village typique, à l'architecture un peu grossière - dont le souvenir lui revient avec une extraordinaire netteté, « résume » à elle seule toute la bourgade car son clocher est visible de partout alentour, tout comme l'église monumentale de Saint-André-des-Champs avec ses sculptures faites pour parler à l'âme d'une simple servante aussi bien qu'à des esprits plus déliés, signe l'appartenance à une communauté traditionnelle et provinciale plongeant ses racines dans le Moyen Âge. Les églises sont des lieux de mémoire et, donc, d'identité culturelle avant d'être des lieux de culte : le narrateur du roman va jusqu'à s'exclamer à propos de Saint-André-des-Champs et de son remarquable portique gothique : « Que cette église était française ! ». L'on peut ajouter qu'à l'heure de la guerre l'expression : « Français de Saint-André-des-Champs » désignera symboliquement le patriotisme des hommes faisant courageusement leur devoir.

De plus, le narrateur entretient avec ces édifices consacrés un rapport affectif et charnel où le profane l'emporte sur le sacré. Ainsi le clocher de Saint-Hilaire ressemble, les dimanches de printemps, à une « grande brioche bénie, avec des écailles et des égouttements gommeux de soleil » alors que le temps a liquéfié les

pierres du pavage « comme du miel hors des limites de leur propre équarrissage ». De gourmande, la vision peut se faire poétique puisque selon l'heure du jour ou la perspective dans laquelle il s'offre au regard, la description du

La statuaire gothique sert souvent de comparaison



Église Saint-Etienne de Cæn.

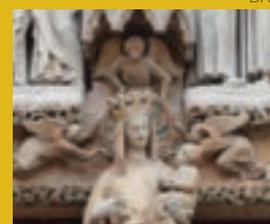
clocher connaît les mêmes variations que les « Meules » d'un Monet.

Dans ce roman qui oppose à la force destructrice de l'oubli la permanence de l'être, l'architecture religieuse traverse le temps : elle constitue une image de la vie et de la beauté venue du passé qui n'est pas vestiges ou réaction, comme chez un Barrès, mais mémoire vivante. Ainsi l'église ou la cathédrale sont des motifs qui nourrissent l'écriture proustienne toujours en quête de traces afin de les mettre à l'abri de l'oubli. En sorte que la statuaire gothique sert souvent de comparaison pour décrire les personnages : Françoise, la cuisinière, mijote des plats au gré des saisons

« comme ces quatre-feuilles qu'on sculptait au XIII^e siècle au portail des cathédrales » ; Elstir, le peintre, qui est le principal modèle du narrateur, représente le monde comme s'il peignait une cathédrale et Bergotte, l'écrivain qui em-

COMBIEN J'AIME...

« Telle qu'elle est avec son sourire si particulier, combien j'aime la Vierge Dorée, avec son sourire de maîtresse de maison céleste ; combien j'aime son accueil à cette porte de la cathédrale, dans sa parure exquise et simple d'aubépines. » Marcel Proust « En mémoires des églises assassinées », Pastiches et mélanges (n° 285), Gallimard; collection «L'Imaginaire», Paris.





Cathédrale de Bayeux, détails de la nef. Motifs romans du XII^e siècle.

prunte quelques traits à Anatole France, a un style qui se lit comme dans « la façade vénérable et charmante des cathédrales ». D'ailleurs la métaphore du livre-cathédrale sera

employée par le romancier lui-même pour caractériser la construction de son œuvre : il distinguait entre ses parties en usant de termes comme « porche » ou « abside ». Dans cette célébration du gothique, tout se passe comme si Proust voulait faire oublier les mots de Victor Hugo dans Notre-Dame de Paris (« Ceci tuera cela ») prétendant que la culture écrite allait éclipser l'imaginaire et la lecture iconiques du *Livre de pierre des cathédrales*.

C'est en lisant Ruskin, dont il traduit et préfaça *La Bible d'Amiens*, et l'historien Emile Mâle, auteur de *L'Art religieux du XIII^e siècle en France* (1898), que Proust s'est intéressé de près au Moyen Âge. Il a perçu dans l'art gothique moins la célébration de la foi que celle d'une tradition profane qui « retrouve naturellement la pureté de la statuaire antique », comme le professe dans *Le temps retrouvé* l'un de ses personnages à propos de la cathédrale de Reims, tout en réussissant à matérialiser la pensée christique. Selon Ruskin, l'art joue un rôle médiateur entre l'homme et la vérité spirituelle : cette vision des choses fascine Proust à telle enseigne qu'il va devenir, dans les premières années du XX^e siècle, l'un des bons spécialistes de l'esthète anglais.

"Ce fut pourtant" - À la recherche du temps perdu

Marcel Proust, Gallimard (Pléiade), pp. 658-659

« Je traversais vivement la gare et le boulevard qui y aboutissait, je demandais la grève pour ne voir que l'église et la mer ; on n'avait pas l'air de comprendre ce que je voulais dire. Balbec-le-Vieux, Balbec-en-Terre, où je me trouvais, n'était ni une plage ni un port. Certes, c'était bien dans la mer que les pêcheurs avaient trouvé, selon la légende, le Christ miraculeux dont un vitrail de cette église qui était à quelques mètres de moi racontait la découverte; c'était bien de falaises battues par les flots qu'avait été tirée la pierre de la nef et des tours. Mais cette mer, qu'à cause de cela j'avais imaginée venant mourir au pied du vitrail, était à plus de cinq lieues de distance, à Balbec-plage, et, à côté de sa coupole, ce clocher que, parce que j'avais lu qu'il était lui-même une âpre falaise normande où s'amassaient les grains, où tournoyaient les oiseaux, je m'étais toujours représenté comme recevant à sa base la dernière écume des vagues soulevées, il se dressait sur une place où était l'embranchement de deux lignes de tramways, en face d'un café qui portait, écrit en lettres d'or, le mot « Billard »; il se détachait sur un fond de maisons aux toits desquelles ne se mêlait aucun mât

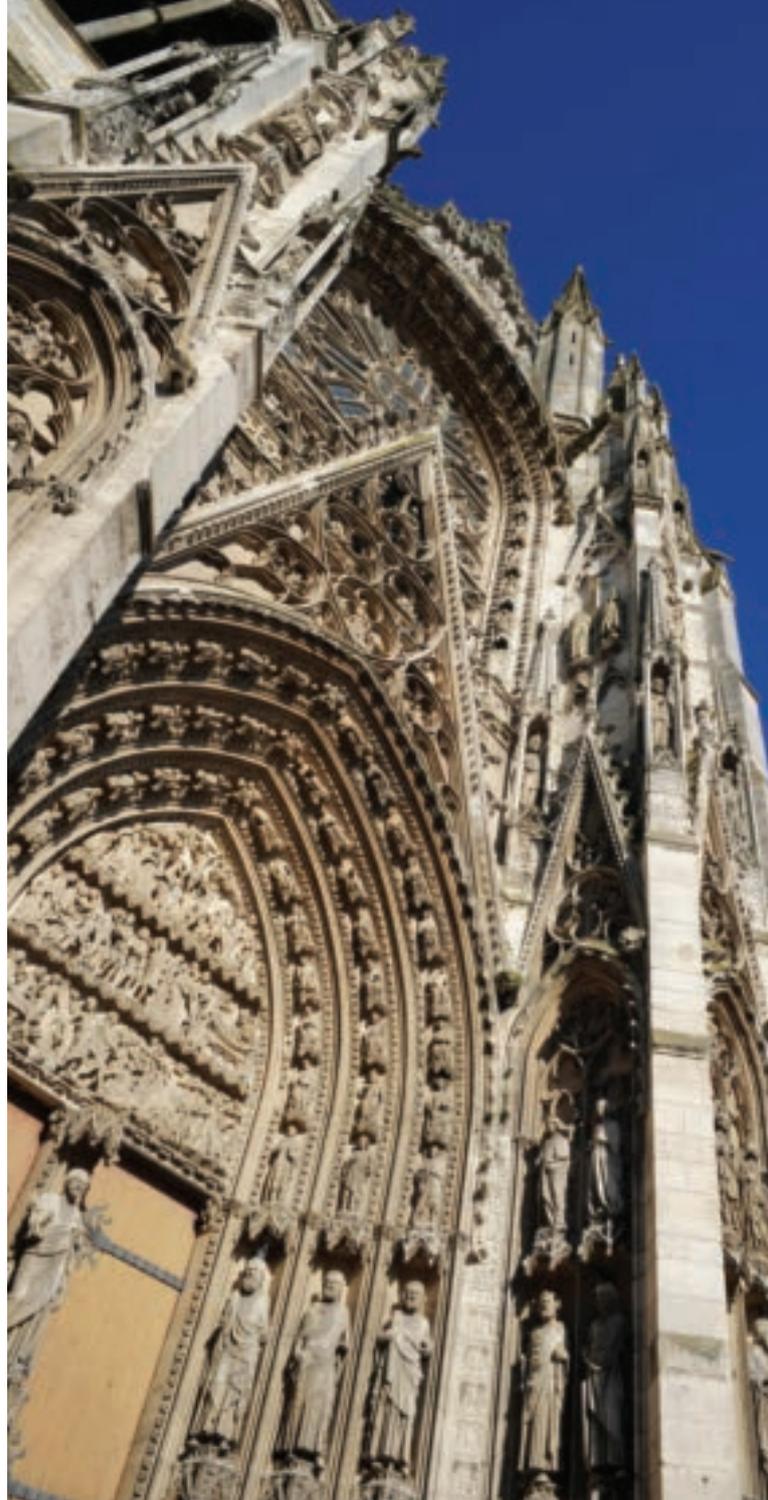
Le 6 août de l'an 1001, les pêcheurs de Dives rapportèrent, dans leur filet, un Christ sans croix. Les pêcheurs aussitôt se mirent à genoux pour vénérer ce « pieux objet ». Mais le chef d'équipage, agacé devant l'adoration de ses hommes devant « un morceau de bois », donna un coup de hache sur le genou droit du Christ. Le genou se mit alors à saigner. La relique fut ramenée au port, mais les pêcheurs de Dives et les habitants de Cabourg en revendiquèrent chacun la propriété. Dans l'incapacité de les départager, le juge décida de rejeter le Christ à la mer.



L'ouvrage de Ruskin en main, il se rend, un jour de 1899, à Amiens pour contempler au portail sud de la cathédrale le sourire de la Vierge, un autre, à Rouen simplement pour admirer une petite figure profane ornant le portail des Libraires de la cathédrale Notre-Dame. Dans ce personnage du *Livre de pierre*, promis au paradis à l'heure du Jugement Dernier, Proust admire la grandeur de l'homme que l'art inscrit dans l'éternité. Avant qu'il ne s'attelle à la rédaction de *la Recherche*, le monde des cathédrales du Moyen Âge aura été sa première vocation. Quelques années plus tard, en villégiature sur la côte normande, à Cabourg (Balbec dans le roman) installé au Grand Hôtel, bel et luxueux établissement de front de mer où il travailla beaucoup à rédiger *la Recherche*, Proust compulsive guides et monographies sur le gothique normand. Il écrit aussi de longues lettres à Emile Mâle pour recueillir son avis sur les architectures pouvant présenter un intérêt historique ou sur celles simplement dignes de frapper l'imagination. Il loue un taxi avec mécanicien – comme on nommait alors le chauffeur – afin de parcourir l'arrière-pays et s'en va, en particulier, visiter les églises Saint-Etienne et Saint-Pierre de Caen, et la cathédrale de Bayeux. Celle-ci recèle un aspect déconcertant en raison des motifs orientaux qui ornent la partie romane de la nef. Il est nécessaire de préciser que l'imaginaire oriental et ses enchantements ont leur place dans la Recherche, grâce, entre autres, aux références faites aux Mille et une Nuits. Les cathédrales de Bayeux et d'Amiens seront à l'origine de la plus grande partie des développements touchant à l'art du Moyen Âge dans *la Recherche*. Précisément, dans la fiction, le désir d'aller à Balbec naît chez le narrateur de l'envie de visiter une petite église gothique de style persan dont on lui a longuement parlé en la comparant à la basilique de Sienne. Il rêve de prendre le rapide de 1 h 22, à la gare Saint-Lazare, pour arriver à Balbec-le-Vieux, terminus de la ligne, et admirer cette église qu'il imagine bâtie sur une falaise dominant les flots : « le nom de Balbec suffisait à réveiller en moi le désir des



Église d'Amiens. DR



DR

La cathédrale de Rouen.

tempêtes et du gothique normand ». Le style de l'église explique donc le nom de la station balnéaire, forgé à partir de la ville de Baalbek au Liban et de la Bolbec normande. Certes, le modèle, l'église Notre-Dame de Dives que l'on peut identifier grâce à la légende du Christ sans croix (on prétend qu'en 1001 des pêcheurs de Dives ont ramené un Christ sculpté et que l'église a été édifée pour l'y abriter) n'a rien d'oriental mais Proust associe toujours à la perception du réel une forte dose d'imagination qui métaphorise la représentation. Avant d'être un paysage marin, une cohorte de jeunes filles sur la digue ou le lieu des premières fois, Balbec, c'est d'abord une église rêvée.

Au total, on peut dire que l'église représente dans l'œuvre de Marcel Proust un ensemble thématique, un livre d'images qui touche au spirituel plutôt qu'au religieux et, bien sûr, à l'esthétique.

L'église de Combray, l'église familière

« Et certes, plus tard, quand je me rappelais toutes les glorieuses absides que j'ai vues, il ne me serait jamais venu à la pensée de rapprocher d'elles l'abside de Combray. Seulement, un jour, au détour d'une petite rue provinciale, j'aperçus, en face du croisement de trois ruelles, une muraille fruste et surélevée, avec des verrières percées en haut et offrant le même aspect asymétrique que l'abside de Combray. Alors je ne me suis pas demandé comme à Chartres ou à Reims avec quelle puissance y était exprimé le sentiment religieux, mais je me suis involontairement écrié : « L'Église ! » L'église ! Familière ; mitoyenne, rue Saint-Hilaire, où était sa porte nord, de ses deux voisines, la pharmacie de M. Rapin et la maison de Mme Loiseau, qu'elle touchait sans aucune séparation ; simple citoyenne de Combray qui aurait pu avoir son numéro dans la rue si les rues de Combray avaient eu des numéros, et où il semble que le facteur aurait dû s'arrêter le matin quand il faisait sa distribution, avant d'entrer chez Mme Loiseau et en sortant de chez M. Rapin, il y avait pourtant entre elle et tout ce qui n'était pas elle une démarcation que mon esprit n'a jamais pu arriver à franchir. [...] On reconnaissait le clocher de Saint-Hilaire de bien loin, inscrivant sa figure inoubliable à l'horizon où Combray n'apparaissait pas encore ; quand du train qui, la semaine de Pâques, nous amenait de Paris, mon père l'apercevait qui filait tour à tour sur tous les sillons du ciel, faisant courir en tous sens son petit coq de fer, il nous disait : « Allons, prenez les couvertures, on est arrivé. »

Et sans doute, toute partie de l'église qu'on apercevait la distinguait de tout autre édifice par une sorte de pensée qui lui était infuse, mais c'était dans son clocher qu'elle semblait prendre conscience d'elle-même, affirmer une existence individuelle et responsable. C'était lui qui parlait pour elle. Je crois surtout que, confusément, ma grand-mère trouvait au clocher de Combray ce qui pour elle avait le plus de prix au monde, l'air naturel et l'air distingué. Ignorante en architecture, elle disait : « Mes enfants, moquez-vous de moi si vous voulez, il n'est peut-être pas beau dans les règles, mais sa vieille figure bizarre me plaît. Je suis sûre que s'il jouait du piano, il ne jouerait pas sec. » Et en le regardant, en suivant des yeux la douce tension, l'inclinaison fervente de ses pentes de pierre qui se rapprochaient en s'élevant comme des mains jointes qui prient, elle s'unissait si bien à l'effusion de la flèche, que son regard semblait s'élancer avec elle ; et en même temps elle souriait amicalement aux vieilles pierres usées dont le couchant n'éclairait plus que le faite et qui, à partir du moment où elles entraient dans cette zone ensoleillée, adoucies par la lumière, paraissaient tout d'un coup montées bien plus haut, lointaines, comme un chant repris « en voix de tête » une octave au-dessus. »



Église Saint-Jacques d'Illiers-Combray.

Extraits de Du côté de chez Swann

LA TABLE RONDE • *Quai Voltaire*



MARCEL PROUST
une biographie

Michel ERMAN

COLLECTION • PETITE VERMILLON / Biographie
Parution 6 juin 2013
275 pages - 8,70 euros
Code Sella : 123221-8
ISBN : 978-2-7103-7061-1

Ecrivain et philosophe, professeur de poétique à l'université de Bourgogne, Michel Erman est spécialiste de l'œuvre de Proust. Il a publié de nombreux ouvrages sur le romancier, en particulier un *100 mots de Proust* (PUF, 2013) et une biographie remarquée *Marcel Proust, une biographie* (La Table ronde, 2013).

Le pèlerinage de Charles Péguy

Le centenaire de la Grande guerre passionne manifestement la génération qui vit en 2014 et qui ne peut plus se référer aux témoins vivants pour lui raconter les poilus, les tranchées, et le reste, mais part à la quête d'un arrière-grand-père, d'une histoire familiale, des traces de ces interminables listes sur les monuments aux morts.

Dans ces décors, l'assassinat de Jaurès et la mort de Charles Péguy refont la Une cent ans après : ces deux normaliens, ont été, et font encore l'objet de toutes les tentatives de récupération de la part de tous les camps de la pensée.

Charles Péguy, élevé dans la foi catholique a vécu une longue période d'agnosticisme avant de se réaffirmer croyant en 1908, sans pour autant réintégrer complètement le Giron de l'Eglise, il n'était pas marié religieusement et ne communiait pas. C'est cependant en « croyant » qu'il a pris deux fois le chemin de Chartres, ce haut lieu de notre identité nationale, construit sur les vestiges d'un précédent sanctuaire du culte antérieur à l'évangélisation de la Gaule.

Pour évoquer cette grande tradition des pèlerinages à laquelle les humains du monde entier peuvent adhérer encore aujourd'hui, l'itinéraire de Péguy marque le paysage de l'Île-de-France, comme les chemins de Saint-Jacques le font ailleurs. Dans un interminable poème



Notre-Dame-de Chartres.

dont tous les Français passés par l'école connaissent les premières strophes, l'animateur des *Cahiers de la Quinzaine* décrit son chemin de trois jours depuis Palaiseau jusqu'à la cathédrale. Nous avons restitué par extraits ces étapes poétiques.

Marche dans les pas de Péguy



Notre-Dame-de Chartres vue de la Beauce.

L'association les Amitiés Charles Péguy proposent aux amateurs une marche dans les pas de Péguy cent ans exactement après le pèlerinage de Charles Péguy vers Chartres. En effet, un chemin portant son nom vient de s'ouvrir qui conduit de l'agglomération parisienne jusqu'à la « cathédrale de Beauce ».

Ils ont tracé et balisé son itinéraire d'environ 100 kilomètres, à effectuer à pied en trois ou quatre jours. Comme autrefois, ce chemin passe par Limours, Dourdan et Ablis mais, plutôt que de suivre une route nationale encombrée, il emprunte désormais des sentiers de randonnée en pleine nature.

Cette réalisation a bénéficié du soutien du Conseil Général d'Eure-et-Loir ainsi que de celui des 27 communes –et communautés de communes concernées des 3 départements traversés.

Le Chemin Charles Péguy a reçu le label « Mission du Centenaire » dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre.



e L'Amitié de Charles Péguy

Étoile de la mer voici la lourde nappe
Et la profonde houle et l'océan des blés
Et la mouvante écume et nos greniers comblés,
Voici votre regard sur cette immense chape

Et voici votre voix sur cette lourde plaine
Et nos amis absents et nos cœurs dépeuplés,
Voici le long de nous nos poings désassemblés
Et notre lassitude et notre force pleine.

Étoile du matin, inaccessible reine,
Voici que nous marchons vers votre illustre cour,
Et voici le plateau de notre pauvre amour,
Et voici l'océan de notre immense peine.

Un sanglot rôde et court par-delà l'horizon.
À peine quelques toits font comme un archipel.
Du vieux clocher retombe une sorte d'appel.
L'épaisse église semble une basse maison.

Ainsi nous naviguons vers votre cathédrale.
De loin en loin surnage un chapelet de meules,
Rondes comme des tours, opulentes et seules
Comme un rang de châteaux sur la barque amirale.

Deux mille ans de labeur ont fait de cette terre
Un réservoir sans fin pour les âges nouveaux.
Mille ans de votre grâce ont fait de ces travaux
Un reposoir sans fin pour l'âme solitaire.

Vous nous voyez marcher sur cette route droite,
Tout poudreux, tout crottés, la pluie entre les dents.
Sur ce large éventail ouvert à tous les vents
La route nationale est notre porte étroite.
[...]

Nous arrivons vers vous du lointain Paris.
Nous avons pour trois jours quitté notre boutique,
Et l'archéologie avec la sémantique,
Et la maigre Sorbonne et ses pauvres petits.
[...]

Nous arrivons vers vous du noble Hurepoix.
C'est un commencement de Beauce à notre usage,
Des fermes et des champs taillés à votre image,
Mais coupés plus souvent par des rideaux de bois,

Et coupés plus souvent par de creuses vallées
Pour l'Yvette et la Bièvre et leurs accroissements,
Et leurs savants détours et leurs dégagements,
Et par les beaux châteaux et les longues allées.
[...]

Nous arrivons vers vous du lointain Palaiseau
Et des faubourgs d'Orsay par Gometz-le-Châtel,
Autrement dit Saint-Clair ; ce n'est pas un castel ;
C'est un village au bord d'une route en biseau.

Nous avons débouché, montant de ce coteau,
Sur le ras de la plaine et sur Gometz-la-Ville
Au-dessus de Saint-Clair ; ce n'est pas une ville ;
C'est un village au bord d'une route en plateau.

Nous avons descendu la côte de Limours.
Nous avons rencontré trois ou quatre gendarmes.
Ils nous ont regardé, non sans quelques alarmes,
Consulter les poteaux aux coins des carrefours.

Nous avons pu coucher dans le calme Dourdan.
C'est un gros bourg très riche et qui sent sa province.
Fiers nous avons longé, regardé comme un prince,
Les fossés du château coupés comme un redan.
[...]

Le jour était en route et le soleil montait
Quand nous avons passé Sainte-Mesme et les autres.
Nous avançons déjà comme deux bons apôtres.
Et la gauche et la droite était ce qui comptait.

Nous sommes remontés par le Gué de Longroy.
C'en est fait désormais de nos atermoiements,
Et de l'iniquité des dénivellements :
Voici la juste plaine et le secret effroi.
[...]

Voici le monument, tout le reste est doublure.
Et voici notre amour et notre entendement.
Et notre port de tête et notre apaisement.
Et le rien de dentelle et l'exacte moulure.
[...]

Quand nous aurons joué nos derniers personnages,
Quand nous aurons posé la cape et le manteau,
Quand nous aurons jeté le masque et le couteau,
Veuillez vous rappeler nos longs pèlerinages.

Quand nous retournerons en cette froide terre,
Ainsi qu'il fut prescrit pour le premier Adam,
Reine de Saint-Chéron, Saint-Arnould et Dourdan,
Veuillez vous rappeler ce chemin solitaire.
[...]

Cathédrale de Chartres vue de Coltainville, situé à
10 km au nord-est de Chartres.



e L'Amitié de Charles Péguy

Francis Dellerie

ancien président de l'association de l'église de Lumbres

Interview sous le **soleil** de **satan**

L'église Saint-Sulpice de Lumbres, en région Nord-Pas-de-Calais, de style néogothique fut construite de 1853 à 1863 par l'architecte diocésain Alexandre Grigny. Elle appartient à l'évêché d'Arras qui avait décidé de la détruire au début des années 2000. Le dynamisme de l'association de sauvegarde de l'église, menée par Daniel Prudhomme et Francis Dellerie, a réussi à persuader l'évêché de conserver et restaurer l'édifice. C'est aussi une restauration exemplaire car elle repose uniquement sur la générosité des donateurs locaux. En effet, ni la commune ni l'évêché d'Arras n'ont donné le moindre euro pour sa restauration.



Cartes postales : l'église de Lumbres et vue de son intérieur (Pas-de-Calais).

Comment décririez-vous l'église de Lumbres ?

L'église de Lumbres a deux particularités : elle appartient encore à l'évêché et elle a été construite par Alexandre Grigny, architecte assez particulier puisqu'il était initialement maçon de formation. Il a construit six églises dans la région toujours avec peu de moyens.

Que représente l'église de Lumbres pour vous ?

Cette église est comme une petite cathédrale. Elle en a toute la majesté : de ses vitraux à ses cloches. Le clocher, tout en pierre, à l'intersection des vallées, est repérable de loin.

Je me suis battu pour cet édifice car il représente beaucoup pour moi comme pour de nombreux habitants de Lumbres. Tous les grands événements de notre vie s'y déroulent : on y célèbre son baptême, sa communion, son mariage et on assiste à quelques enterrements. C'est un patrimoine, qui croyants ou non, il nous fallait sauver.

C'était aussi un combat pour la vérité : l'évêché avec la commune nous assuraient que c'était un bâtiment vétuste avec des problèmes structurels trop importants. Je me suis attaché à faire refaire les études, à recontacter des entreprises de maçonnerie afin de prouver que le problème ne venait pas de la structure elle-même mais du toit. Alors qu'ils voulaient moderniser les lieux pour plus de commodités, je me suis battu contre leur projet de construire un nouvel édifice paroissial regroupant 23 communes pour accueillir

Quelques chiffres de la restauration de l'église de Lumbres

| |
|---------------------------------------------|
| Budget total : 1 200 000 € |
| Donations particuliers : 712 000 € (59,34%) |
| Conseil général : 200 000 € (16,67%) |
| Emprunt : 200 000 € (16,67%) |
| Fondation du Patrimoine : 80 000 € (6,66%) |
| Prix Pélerin : 8 000 € (0,66%) |

plus de monde car je voulais garder mon église de Lumbres avec toute son âme. Je me suis battu pour l'histoire et la mémoire de ce bâtiment.

Comment concrètement avez-vous défendu votre église ?

J'ai défendu mon église en établissant des contre-expertises par des professionnels. Les entreprises ne proposent pas les mêmes coûts pour des partenaires publics ou bien de type associatif. Lorsqu'on a convaincu l'évêché, ce qui a été déterminant a été la signature, en ma qualité de président d'association,

Extraits de *Sous le soleil de Satan* (1926)

de Georges Bernanos (1888-1948)

Georges Bernanos a 38 ans lorsqu'il écrit *Sous le soleil de Satan*. C'est par ce roman qu'il se fait connaître du grand public et qu'il se décide à vivre de sa plume.

Dans la fiche d'auteur déposée chez Plon, pour définir le but poursuivi dans son roman, l'auteur avait répondu en reprenant une phrase de Léon Bloy, auteur du roman *le Désespéré* : « Une complainte horrible du péché, sans amertume ni solennité, mais grave, mais orthodoxe et d'une inapaisable véracité. »

« Il allait, sous une pluie de novembre, à grands pas, au milieu des prés déserts. À sa gauche, la mer se devinait, invisible, à la limite de l'horizon pressé d'un ciel mouvant, couleur de cendre. À sa droite, les dernières collines. Devant lui, la muette étendue plate. Le vent d'ouest plaquait sa soutane aux genoux, soulevant par intervalles une poussière d'eau glacée, au goût de sel. Il avançait pourtant d'un pas régulier, sans dévier d'une ligne, son parapluie de coton roulé sous le bras. Qu'eût-il osé demander de plus ? Chaque pas le rapprochait de la vieille église, déjà reconnue, si étrangement casquée dans sa détresse solitaire. Il y devine, autour du confessionnal, le petit peuple féminin, habile à gagner la première place, querelleur, à mines dévotes, regards à double et triple détente, lèvres saintement jointes ou pincées d'un pli mauvais - puis, auprès du troupeau murmurant, si gauches et si roides !... les hommes. Chose singulière, et l'on voudrait pouvoir dire, en un tel sujet, exquise ! Le rude jeune prêtre, à cette pensée, s'émeut d'une tendresse inquiète ; il hâte le pas sans y songer, avec un sourire si doux et si triste qu'un roulier qui passe lui tire son chapeau sans savoir pourquoi... On l'attend. Jamais mère sur le chemin du retour, et qui rêve au merveilleux petit corps qui tiendra bientôt tout entier dans sa caresse, n'eut dans le regard plus d'impatience et de candeur... Et déjà se creuse, à travers le sable, le lit du fleuve amer, déjà la colline aride et la haute silhouette du phare blanc dans les sapins noirs. »

Georges Bernanos, *Sous le soleil de Satan*. Première partie, La tentation du désespoir, III, 5e §.

Deuxième partie le saint de Lumbres dont le premier chapitre s'ouvre sur ces phrases « Il ouvrit la fenêtre ; il attendait encore on ne sait quoi. À travers le gouffre d'ombre ruisselant de pluie, l'église luisait faiblement, seule vivante... « Me voici », dit-il, comme en rêve... »

Georges Bernanos, *Sous le soleil de Satan*. Deuxième partie, Le Saint de Lumbres, I, 1er §.



Église de Lumbres en restauration.

d'une convention devant notaire, me donnant sept ans pour restaurer l'église. Si les travaux n'avaient pas été engagés à 50%, l'église aurait été détruite. Cette convention précisait que j'avais fait une étude de coûts préalablement avec divers devis de restauration. Ce projet devait apporter toutes les garanties notamment la garantie décennale et bien d'autres pour tout édifice qui reçoit du public. Je suis cependant amer car le presbytère d'Alexandre Grigny a été quand même détruit. L'évêché ayant construit une salle attenante à l'église d'un coût de 800 000€, il nous a ainsi privés de pouvoir la classer au titre de Monument Historique. À toutes personnes engagées dans la sauvegarde d'une

église, mes conseils seraient : 1/ Tout d'abord réunir un collectif et créer une association. 2/ Ne pas hésiter à contacter les médias (radios, presse, télévision). 3/ Se rapprocher d'institutions nationales ou locales qui peuvent soutenir le projet, principalement la Fondation du Patrimoine, les associations... 4/ Faire une étude précise des coûts de réalisations avec plusieurs partenaires : des entreprises « classiques » et des partenaires offrant des chantiers d'insertion ou des chantiers-écoles. 5/ Et dans tous les cas faire jouer la concurrence : les chiffres de l'évêché avait annoncé un coût de 2,8 millions ur la restauration ; on l'a effectuée pour 1,2 millions.

Alexandre Grigny, héritier des maçons du Moyen Âge

◆ "Ce qui vous frappe, quand vous êtes en présence de bien des constructions modernes, imitées de l'art admirable du Moyen-Âge, c'est que ces œuvres sont des imitations. Ce qui vous frappe, au contraire, quand vous êtes en présence d'une œuvre d'Alexandre Grigny, c'est que cette œuvre a un tel cachet de vérité, que vous la prendriez pour une œuvre ancienne si vous ne l'aviez pas vu bâtir." (Constant Le Gentil, dans *Le Vieil Arras*, Gérard Monfort, 1877)

Alexandre Grigny apprend le métier chez son père, ouvrier devenu entrepreneur en bâtiment : il commence comme apprenti maçon et rejoint à vingt ans le Compagnonnage du Tour de France. Autodidacte passionné d'archéologie et d'architecture médiévale, il devient architecte diocésain de l'évêché d'Arras de 1842 à 1867. Il est membre de la Commission Archéologique d'Arras et reçoit en 1846 au congrès de Lille la médaille de la Société Française de la conservation des Monuments Historiques. Mort à l'âge de 63 ans, pauvre et presque aveugle, il laisse à Clovis Normand le soin d'achever son œuvre professionnelle à peine commencée.

**ANNIVERSAIRE
ANNIVERSAIRE**

L'éblouissement de **Bouvines**

par **Etienne Poncelet**, Architecte en chef et Inspecteur Général des Monuments Historiques

Le 27 juillet 2014 à Bouvines a été l'occasion de commémorer un double anniversaire, celui de la victoire qui marqua l'histoire de France et de l'Europe mais aussi celui du centenaire du grand défilé militaire qui accompagna l'inauguration de la grande verrière, huit jours seulement avant la déclaration de guerre du 4 août 1914.

C'est ainsi que l'ensemble de la « Sainte-Chapelle » de Bouvines, restauré ces dernières années, offre aujourd'hui un éblouissement monumental à la fois artistique et pédagogique.

Il y a 100 ans, le soleil de Bouvines brillait sur le fier défilé du régiment lillois, le 43° RI, pour les « grandes fêtes historiques et patriotiques » clôturant le septième centenaire de la bataille. À la tête d'un des bataillons se trouve un jeune officier d'État-Major frais sorti de Saint-Cyr, pantalon garance et épaulettes dorées. A la fin de la cérémonie, il embrasse avec émotion son père et lui confie : « ce sera la guerre ».

Quelques jours plus tard, il part au front dont il ne reviendra pas.

Aujourd'hui, à la veille du centenaire de la Grande Guerre, le monument national que constitue la verrière de Bouvines doit être reconnu comme le mémorial de 1214 mais aussi comme un des jalons qui marquèrent les esprits, neuf ans seulement après la perte de l'Alsace - Lorraine et préfigurèrent 1914.

L'histoire de cette construction commence avec celle d'un homme, Félix Dehau nommé maire de Bouvines à 26 ans, le plus jeune maire de France. Monarchiste modéré, il s'étonne que rien ne rappelle la victoire de Philippe-Auguste dans sa commune et lance l'idée d'un mémorial national. Il mettra sa fortune au service de cette œuvre. Son action concernera également le domaine social avec la création du lycée agricole de Genech et d'autres initiatives charitables gérées encore aujourd'hui par la fondation qui porte son nom.

A cette époque, sur le champ de bataille, trois lieux témoignaient de l'événement. La chapelle aux Arbres, connue dès le Moyen Âge, à proximité de la chaussée Brunehaut d'où venait l'armée des coalisés, le mont des

Tombes où la légende plaçait les victimes du combat et un petit obélisque érigé en 1869 à l'entrée du village de Bouvines.

L'église Saint-Pierre était encore une simple construction de campagne avec une chapelle latérale et une petite flèche placée au-dessus de l'entrée précédée d'un petit auvent.

Ces modestes témoins ne rendaient pas compte de la dimension nationale de l'événement dont nous fêtons cette année le huitième centenaire.

Le dimanche de Bouvines fut, en effet, l'une des journées fondatrice de la patrie française. Ce 27 juillet 1214 le roi Philippe Auguste avec l'appui des communes défait la coalition liguée contre lui et confirme ainsi définitivement le Nord de son royaume.

Le patriotisme de la fin du XIX^e siècle fit écho à cette page de gloire. En 1879, Félix Dehau décidait la reconstruction de l'église sur le modèle de la Sainte-Chapelle, dans le "pur style gothique du XIII^e siècle" afin d'y installer une verrière commémorant les épisodes de la bataille. L'enveloppe architecturale fut créée par l'architecte néogothique Auguste Normant. Les qualités de cette construction tiennent à son implantation, son orientation et à ses décors. Surplombant le petit vallon de la Marque, la Sainte-Chapelle de Bouvines dresse la fine aiguille de son clocher porche comme un signal aux alentours. Son chevet est exactement orienté vers la chapelle aux Arbres, au cœur de la bataille, entre le corps d'armée du roi et celui dirigé par l'évêque de Senlis Guérin. La construction est volontairement sobre, destinée essentiellement à recevoir la grande verrière illustrant les tableaux principaux de la bataille. L'église est décorée selon le goût néogothique de l'époque. Au sol, un carrelage décoratif fleurdelysé rappelle les carreaux à engobe du Moyen Âge. Les lambris et les autels mêlent les emblèmes héraldiques, les devises et les saintes reliques. Un orgue d'excellente qualité signé Cavaillé-Coll ajoute la note musicale à cet ensemble très complet.

L'œuvre de verre fut réalisée par le maître-verrier Emmanuel Champigneulle de Bar-le-Duc qui conçut sa verrière comme une véritable bande dessinée. Celle-ci fut présentée à l'exposition universelle de Paris en 1889, contribuant à l'élan patriotique de l'époque. Son atelier ne la termina qu'en 1905.

L'ensemble est composé de vingt et une fenêtres retraçant les différentes phases de la bataille, les préludes installés dans la nef, le cœur de la bataille présenté dans le transept et la victoire exposée dans le chœur.

Les scènes très expressives sont placées au centre de chaque fenêtre, dans un cadre d'architecture gothique, à la manière du XIII^e siècle, couronnées par des anges tenant des emblèmes et soulignées par une frise héraldique mêlant les armoiries des donateurs et des vainqueurs de la bataille. Les cartons ont été peints par Pierre Fritel, élève de Millet sur un programme préparé par l'historien Henri Delpech.

Les panneaux furent installés dans les fenêtres sans réseaux de pierre, équipées par les seules barlotières en fer forgé reprenant le tracé des lancettes, formes et rosaces du gothique rayonnant.

Etant donné la grande dimension des fenêtres et la finesse de la structure portante, de grandes fenêtres en verre translucide sur des cornières en fer furent placées



© Etienne Poncelet

Un Signal dans le vallon de la Marque.



Le registre supérieur des vitraux occupé par les anges.

en protection extérieure pour éviter la prise au vent. Les panneaux de vitraux, présentés comme des images d'exposition, n'avaient pas été mastiqués et nécessitaient ce doublage, conçu comme tel dès l'origine. Le maire et la commune furent aidés par une souscription nationale qui permit cette réalisation de 1887 à 1906. Le 25 juillet 1910, l'église est consacrée par Monseigneur Chollet, évêque prédestiné de Verdun. Moins d'un siècle plus tard, l'ensemble était en triste état, les panneaux de vitraux non mastiqués se comportaient mal. Les verrières de protections extérieures étaient en partie brisées, sur une armature rouillée et dangereuse. Le classement des vitraux en 1981 permit une prise en charge par le nouveau Service du Patrimoine dirigé alors par Christian Pattyn, descendant du maire constructeur. La restauration fut décidée en 1989 et menée à bien grâce à l'effort conjoint de la commune, du Département du Nord, de l'Etat et de mécènes, dans un élan similaire à celui du siècle précédent. Le chantier se déroula sous notre direction en trois phases successives

jusqu'à la fin de l'année 1994, associant le maître-verrier Brouard, le maçon Cazeaux, le serrurier Havet et le couvreur Coanus, la ville de Bouvines étant le maître de l'ouvrage. L'inauguration eut lieu le 8 avril 1995. Le travail concernait la restauration des vitraux eux-mêmes, incluant la dépose, le nettoyage, le repiquage des pièces manquantes, les recollages et doublages. L'ensemble fut soigneusement mastiqué et remis en place dans des barlotières restaurées en forme de croix de Lorraine. À cette occasion, nous avons pu examiner la richesse de l'utilisation des matériaux par le maître-verrier, le verre sélénium rouge orangé, les émaux précieux comme le rose à l'or assurant la brillance, le jaune d'argent et le Jean Cousin pour les carnations. On peut notamment remarquer un écusson constitué d'un verre blanc plaqué de verre émaillé bleu enlevé à l'acide avec le traitement des lys au jaune d'argent rehaussé de grisaille. Certaines pièces sont posées en chef d'œuvre comme les fleurs de lys des drapés, les yeux de chevaux ou les alérions de Montmorency, montrant la virtuosité de l'atelier Champigneulle. Les verres gravés et les doublages



La virtuosité des artisans verriers. Verres gravés et plaqués sur un blason.

sont nombreux, complétant la palette des techniques de vitrerie dont témoigne cet ensemble exceptionnel. La restauration fut l'occasion de retrouver ces différentes techniques en les respectant dans leurs moindres détails. La protection extérieure en verre cathédrale translucide fut remplacée par une sobre clôture en altuglas transparent sur une structure simple d'aluminium bruni, permettant la vision extérieure du jeu des fers et des plombs.

Ces travaux furent accompagnés par la restauration des ébrasements de fenêtres et des appuis couverts en plomb. Ceux-ci, tout en respectant les dilatations nécessaires, ont reproduit l'aspect des fixations à boutons réalisés au XIX^e siècle.

À l'occasion du chantier, une nouvelle cloche fut refondue par des fondeurs orléanais à partir du bronze de l'ancienne cloche qui était fêlée. Le cadran d'horloge fut réparé en respectant le parti de chiffres romains dessinés sur des plaques émaillées.

La croix de l'abside ornée d'une couronne fleurdelysée fut redressée mais attend encore sa restauration et sa dorure.

Trois ans après la restauration des vitraux de Bouvines, nous avons eu l'occasion de retrouver le vainqueur de Bouvines Guérin à l'occasion d'autres restaurations de Monuments Historiques. Général de l'armée du Roi, le chancelier Guérin est le véritable artisan de la victoire et doit être célébré, lui aussi, à l'occasion du 800^e an-

niversaire. Les vitraux de Bouvines retracent son rôle déterminant dans la bataille. Son expérience dans les combats de Terre Sainte l'engage à prendre l'initiative du combat. Armé de sa masse d'armes pour éviter de verser le sang dans la bataille en tant qu'homme d'église, il rentre dans la mêlée comme le représente l'un des vitraux. On l'imagine poussant son cri de guerre « Saint-Médard », le saint patron de la dynastie française. Sa mémoire est encore bien présente dans la région de Senlis. De retour de Bouvines, Guérin fonde l'abbaye de la Victoire dont les ruines sont encore présentes dans le vallon de l'Aunette.

Evêque de Senlis, il crée la chapelle abbatiale. Celle-ci constitue aujourd'hui une salle historique du musée évêché de cette ville.

Il est enterré dans l'abbatiale de Chaalis, aujourd'hui, propriété de l'Institut de France, non loin de Senlis.

Lors de la restauration de ces ruines en 1998, nous avons marqué l'emplacement de sa tombe par un petit montage archéologique en forme d'autel.

À l'occasion de la célébration de 2014, nous suggérons qu'un jumelage patrimonial rassemble le mémorial de Bouvines et les témoins du passage de Guérin dans le pays de Senlis. On raconte qu'une des causes de la victoire française de Bouvines fut la position favorable



L'affiche du septième centenaire, à la veille de la Grande Guerre.



© Etienne Poncelet

des armées par rapport à l'éblouissement du soleil. Le spectacle ensoleillé des vitraux de Bouvines nous éclaire encore aujourd'hui et nous donne à voir différentes qualités du monument historique :

C'est d'abord une œuvre architecturale de qualité qui témoigne de la richesse des arts décoratifs au XIX^e siècle et particulièrement de l'art du vitrail historiciste.

C'est un repère géographique ordonnant le paysage placé entre la chapelle aux Arbres et le pont sur la Marque. Son clocher aménagé pourrait, à ce titre, devenir un exceptionnel belvédère sur le site du champ de bataille.

C'est enfin un double lieu de mémoire, celui de 1214 bien sûr, mais aussi celui de juillet 1914, à l'aube de la Grande Guerre.

Le monument remplit ici parfaitement sa fonction, à la fois mémoire et guide pour l'avenir - Moneo - mentum.

Le geste patriotique.

CHRISTIAN PATTYN, DESCENDANT DU MAIRE CONSTRUCTEUR

Un petit village du Nord, situé à 12km. au Sud-Est de Lille. Un petit ruisseau à franchir. Le 27 Juillet 1214, une grande bataille : « Le Dimanche de Bouvines ». Bataille fondatrice pour notre pays, qui eut des répercussions énormes en Europe du Nord.

Jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle rien ne rappelait sur place cette éclatante victoire. Félix Dehau, mon arrière-grand-père, qui fut successivement le plus jeune, le plus ancien et le plus âgé des maires de France, décida de faire construire une vaste église avec 21 gigantesques vitraux qui retraceraient les principaux épisodes de cette bataille.

Dans l'abside on voit Ferrand de Portugal, comte de Flandres et de Hainaut, « ferré » qui est emporté, prisonnier, à Paris, iconographie surprenante dans une église. Des Anges veillent dans les écoinçons de chaque scène, Philippe Auguste, grâce à Dieu, avait eu raison de la coalition formée contre lui.

Nul n'était plus qualifié qu'Etienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques, pour nous présenter cet édifice, en cette année au cours de laquelle nous avons fêté le huitième centenaire de l'événement.



© Etienne Poncelet

Le chancelier Guérin, l'artisan de la victoire, haranguant les troupes.

L'église

dans son village

par **Francoise Hamon**, Secrétaire générale de l'Observatoire du patrimoine religieux

On s'interroge aujourd'hui sur la relation intime qui unit le village à son église. L'église n'est-elle pas ce qui définit le village au même titre que son lavoir, son école ou sa mairie ? La question est posée dans des termes nouveaux car qu'est-ce qu'un village aujourd'hui ?

Ce que disent les dictionnaires : Focalisons-nous sur les définitions des dictionnaires : les « petites agglomérations rurales » du dictionnaire Robert de la Langue française sont plus brouillées que le ni-ni du Larousse des années 1870 qui le définissait comme : « une

réunion d'habitations moins considérable qu'une ville, mais plus grande qu'un hameau ». Le Dictionnaire de la Conversation, plus mondain que savant, publié sous la Restauration ne connaît pas plus le mot village que La Grande Encyclopédie dite « Berthelot », plus savante que mondaine, du début du XX^e siècle. Aux yeux de la bourgeoisie urbaine du XIX^e siècle, le village n'est-il pas un haut lieu de l'obscurantisme, de la pauvreté intellectuelle et de l'ennui rustique ? Aujourd'hui, pour la nomenclature de l'Insee, la ville et le village sont « une unité urbaine fondée sur la continuité de l'habitat ».

Sur les cartes
et sur le cadastre

Dès le XVI^e siècle, les cartes de Jean Nolin (1657-1708) identifient villages et hameaux respectivement par des églises à clocher et des chapelles sans clocher. Cinquante ans plus tard Cassini père et fils (1756-1789) font



Détail de la carte de Cassini, fig. 1 (1750) entre Metz et Thionville où les villages et hameaux sont représentés respectivement par des églises avec des clochers et des chapelles sans clocher.

de même (fig.1). La société des cartographes constituée à cette époque décide d'user de ces symboles pour « représenter ce qui est immuable dans le paysage » de même que les oriflammes représentaient les châteaux. Trois siècles plus tard, l'observatoire du Patrimoine religieux s'est donné pour tâche le recensement de ce qui subsiste de ces implantations rurales. Ses équipes ont déjà repéré 50.530 édifices sur les deux tiers du territoire national (fig.2, Etat d'avancement du recensement de l'OPR). Avec de gros moyens, il serait possible de représenter sur une carte chaque agrégat rural par un symbole comme le faisait Cassini. L'Observatoire n'en est pas encore là, mais il peut affirmer que la densité est à peu près la même que celle du XVIII^e siècle. Lorsque

les officiers de Napoléon inventent le premier cadastre dont on a conservé les minutes, il est clair que l'édifice religieux est au cœur du développement urbain, qu'il en constitue le centre quelle que soit la pente ou la circulation routière. Cette situation générale a ses cas extrêmes : ainsi les enclos paroissiaux du nord Finistère. L'enclos, avec l'ossuaire, le calvaire et l'arc de triomphe constitue à lui seul le village. Ces merveilles ne sont évidemment pas aujourd'hui menacées de destruction.

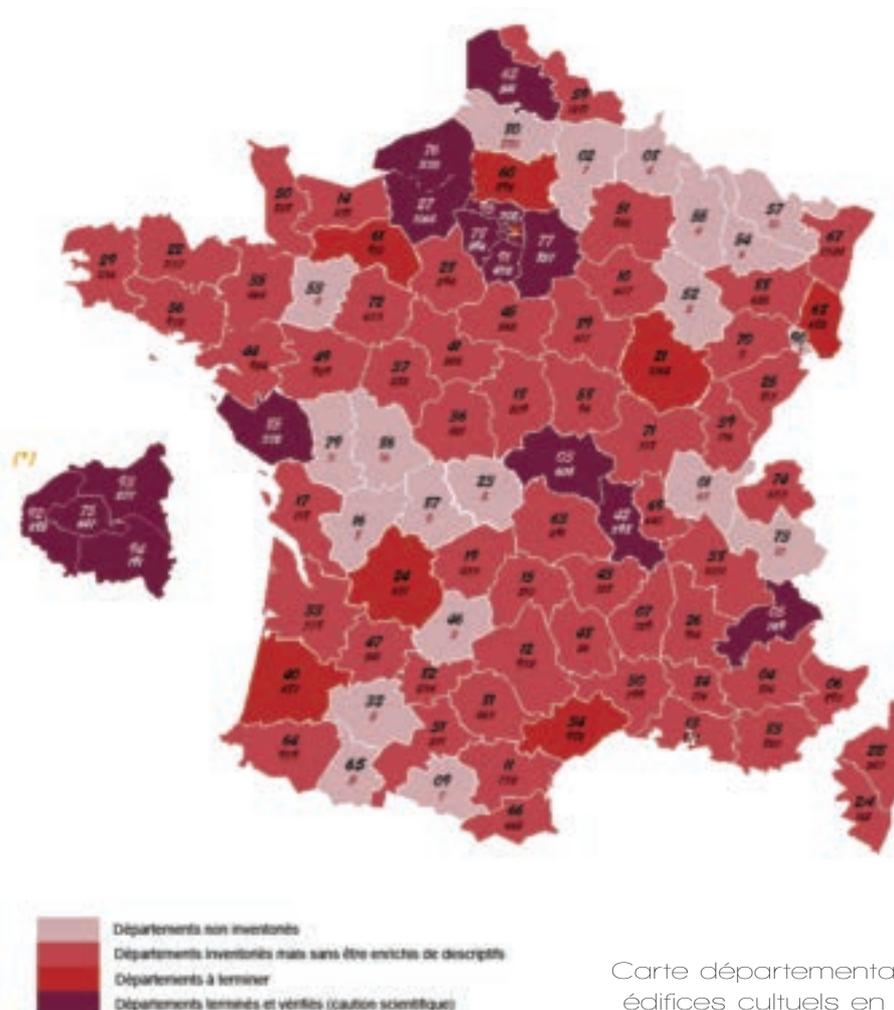
De la paroisse à la commune

La Révolution fait provisoirement disparaître les symboles religieux sur les cartes. La paroisse, structure administrative et fiscale de l'Ancien Régime, disparaît en même temps au profit de la commune. Le Concordat intègre les circonscriptions paroissiales aux périmètres communaux et la loi de séparation des églises et de l'Etat en 1905 donne à chaque commune le droit et le devoir d'entretenir les édifices du culte gérés par ailleurs par le curé affectataire. Maurice Barrès sera le chantre au Parlement des églises paroissiales, même les plus insignifiantes, au nom de leur authenticité et de leur valeur sociale, historique et urbanistique. Il s'élèvera contre les destructions d'ailleurs peu nombreuses à cette époque. La loi de 1913, protectrice des monuments historiques, provoquera une vague de classements et d'inscriptions de lieux de cultes. Il est significatif qu'en 1915, après la

période de destruction de la zone Nord-Est de notre pays consécutive à la première offensive allemande, les concours d'architecture et d'urbanisme déjà commencés avant-guerre publient des projets de « village idéal » où les maisons se groupent autour d'une église ; tel le «village au bord de l'Eau» présenté au Salon de 1907 par l'architecte franco-suisse Paul de Rutté. Ce projet sera republié en 1917 et en 1919 pour servir de modèle dans les Vosges. Ce schéma idéal sera interprété de diverses façons par les services de la Reconstruction de l'entre-deux guerres. L'église est alors souvent déplacée aux marges du village. Les églises bénéficieront des dommages de guerre, de même que celles détruites lors du second conflit mondial. Dès 1941, la revue L'Illustration publie un projet de « Village de Normandie » : une organisation urbanistique centrée autour de la mairie, où l'église est seulement évoquée en fond de décor. Parallèlement, en région parisienne et ailleurs, les cités-jardins et le développement de l'habitat pavillonnaire après la « loi Loucheur » ne prévoiront pas la construction d'une église, les « chantiers du Cardinal » s'efforceront modestement d'y pallier dans le diocèse Paris sur des fonds privés.

Et aujourd'hui

Nos lois de protection, celle de 1913 pour les monuments historiques et celle de 1930 pour les sites as-



Carte départementale de l'inventaire des édifices cultuels en 2014 par l'Observatoire Religieux du Patrimoine. (OPR)



Fig 3 : Projet de construction d'un village après-guerre : l'église est désormais en marge du village.

surent un avenir relativement sûr aux plus intéressants des ensembles villageois. Mais les sites que l'on peut qualifier « d'ordinaires » font l'objet de menaces pressantes même si elles ne sont pas très nombreuses. En première ligne, les grandes églises néo-gothiques de l'Anjou, mais aussi les édifices construits après la seconde guerre mondiale, démodés, construits hâtivement et à l'économie en particulier dans les zones de l'ancienne sidérurgique.

Les dangers sont de deux ordres. D'abord le regroupement paroissial issu de la décrue de la pratique religieuse et des vocations : le clergé qui anime jusqu'à trente clochers ne peut plus en assurer la desserte et tend à ne plus organiser que des offices au chef-lieu paroissial où l'on trouve aussi le supermarché et la pharmacie... Mais les villageois développent « l'esprit de clocher » et refusent ce centralisme. Quel que soit l'intérêt patrimonial de l'édifice ils se mobilisent pour entretenir et animer ce qui identifie leur village. Renâclant, surtout depuis la quasi disparition des Assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP) à fréquenter l'église du chef-lieu, ils exigent au moins mariages et funérailles chez eux. D'où conflits larvés et ambiance peu productive...

Ensuite, le coût de l'entretien d'un édifice qui a perdu sa vocation sociale et est difficilement reconvertible en salle communale « inchauffable ». La reconversion en galerie d'Art contemporain comme en Bretagne, grâce à l'opération « l'Art dans les Chapelles » n'est envisageable que dans les régions touristiques. En outre les crédits « cœur de Village » sont difficiles à trouver dans des communes accablées de charges ; il en résulte un désengagement municipal.

De la conjonction de ces deux dangers naissent des tensions parfois violentes au sein des villages. Pourtant quelques cas récents ont montré qu'une recherche patiente et imaginative peut parvenir à « l'usage mixte » comme à La Boissière-sur-Evre en Anjou. Ces ques-

tions ont été examinées lors d'un récent séminaire (11 octobre 2013) organisé à Lille par Patrimoine-Environnement. Le représentant du ministère de l'Intérieur y avait suggéré des pistes intéressantes pour des utilisations partagées.

Pas de solution sans engagement local et bénévole

Il y a deux ou trois décennies ce sont les fours à pain et les lavoirs, lieux des anciennes sociabilités qui réunissaient les villageois. Aujourd'hui le patrimoine de proximité c'est l'église, ou la chapelle du hameau, symbole d'une histoire collective et personnelle : s'il n'y a plus de témoins de la lessive et de la cuisson du pain, il y a encore des habitants qui ont connu l'église de leur baptême ou de leur mariage : aujourd'hui, pratiquants ou non, croyants ou indifférents, ce sont eux qui engagent l'action de sauvetage. Selon la Fondation du Patrimoine, il s'agit là de 80 % de ses interventions.

Quelques exemples rassurants « observés » par l'Observatoire du Patrimoine religieux qui, par ailleurs, a suivi 14 dossiers de péril imminent pour l'année 2013 : Dans la commune savoyarde et donc montagnarde (d'Arêches-Beaufort, au cœur de l'écart de Bersend, fig 4), l'attachement des habitants permet l'entretien et l'ouverture permanente à la visite des randonneurs de passage et même le fleurissement d'une très modeste chapelle des XVII^e et XIX^e siècles. Nul ne sait qui est le propriétaire : qu'importe puisque tous se sentent responsables. Même sollicitude dans le hameau voisin de La Frasse (fig 5). Les inélégants toits de tôle rouillés qui remplacent les coûteux tavaillons de bois sont fréquents aujourd'hui en Savoie... Ils assurent une bonne étanchéité !

En Aveyron, zone beaucoup moins touristique : Flaujac, écart de la commune d'Espalion eut son prêtre résident jusqu'en 1960 (fig 6). Une association assure la



© Archaïs-Broulart



surveillance patrimoniale du hameau (par ailleurs inscrit au titre des monuments historiques) et de la charmante mais modeste église médiévale. Elle organise chaque année une cérémonie religieuse à l'occasion de la fête patronale présidée par un prêtre retraité et pour laquelle tout le village y compris les moins pieux sont mobilisés. Le curé de la nouvelle paroisse géante était hostile au caractère « identitaire » de la fête. On a trouvé un accommodement. En attendant l'association organise banquets et vide-grenier autant pour attirer les touristes que pour convaincre la mairie propriétaire d'entretenir l'édifice.

On pourrait retrouver de tels exemples dans (presque) toute la France. La perspective de voir leur église disparaître angoisse généralement les villageois y compris les moins pieux. Cette angoisse est le point de départ de l'action, juridique si nécessaire et de la recherche de solutions. Un argument visuel et virtuel : la présentation en trois dimensions du village sans église dont l'emplacement est transformé en un parking aussi bitumé que bien propre... plus triste encore que la disparition de la poste, plus désespérant encore que celle de l'école. L'opération sauvetage peut alors commencer.

Fig 5. Eglise du XIX^e siècle dans le hameau de la Frasse, en Suisse.

Page de gauche : Fig 4. Chapelle dans le hameau du Bersend en Savoie où l'église est au coeur du village.

Ci-dessous : Fig 6. Vue du hameau de Flaujac, dépendant d'Espalion dans l'Aveyron où une association assure la surveillance patrimoniale du hameau et de son église.





PAYSAGE SONORE
PAYSAGE SONORE

Les cloches

Retour en grâce

par Louis Paulin, journaliste

Longtemps oublié, négligé, le patrimoine campanaire semble retrouver de l'écho dans l'Église et dans la société. Explications à travers deux incroyables aventures vécues récemment par la première fonderie de France : Cornille-Havard à Villedieu-les-Poêles.



À l'occasion du 850^e anniversaire de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, huit nouvelles cloches ont été présentées au public. Elles portent les noms de saints et de personnalités ayant marqué le diocèse de Paris.

Photo de gauche : La cloche de la Liberté exposée en juin 2014 lors du 70^e anniversaire du Débarquement dans la cathédrale de Bayeux.

A

l'heure où nous écrivons ces lignes, la Normandie s'apprête à vivre le 70^e anniversaire du Débarquement. Un événement hors normes, planétaire, salué par la présence de 18 chefs d'État et de têtes couronnées sur le premier sol libéré en juin 1944, et par une avalanche de festivités (la Région Basse-Normandie a labellisé plus de 300 commémorations). Au milieu de cette effervescence, une initiative a incontestablement remporté la bataille médiatique du *D-Day*, trouvé une résonance inattendue : l'installation d'une nouvelle cloche dans la cathédrale de Bayeux. Un magnifique instrument dédié à « la paix et la liberté » qui s'est imposé comme l'objet fétiche de cet anniversaire, dépassant de loin les espoirs les plus fous de la paroisse Notre-Dame du Bessin, à l'origine du projet. Lancé en septembre 2013, le projet d'ajouter une cloche dans la tour sud de cette cathédrale millénaire, a



La cloche de la Liberté exposée en juin 2014 lors du 70^e anniversaire du Débarquement dans la cathédrale de Bayeux.

Détail de la cloche de la Liberté nommée Thérèse-Bénédictte. Inaugurée en juin 2014.

remporté une incroyable adhésion. En déplacement à Caen, pour pouvoir la faire sonner, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont ajouté un crochet par Bayeux à leur programme ; la Reine d'Angleterre, Elisabeth II, a accepté d'en être la marraine et a, elle aussi, inscrit la première sous-préfecture libérée de France sur son agenda le 6 juin.

Mais au-delà de ces prestigieux témoignages d'affection, Thérèse-Bénédictte (nom de convertie de la philosophe juive Edith Stein à qui elle est dédiée) s'est surtout

Une compagne fidèle

L'art campanaire ne se résume pas à l'analyse technique, iconographique ou acoustique. C'est une histoire profondément humaine, sociologique. Une cloche est baptisée. Elle porte un prénom, a un parrain et une marraine, raconte l'histoire locale. La fonction première d'une cloche est d'appeler les fidèles aux offices. Mais elle est aussi un formidable moyen de communication. Elle peut sonner la sonnerie horaire, le couvre-feu, l'Angélus, les offices religieux, l'alerte (le tocsin), l'abandon d'un enfant, le glas, la convocation, l'élection d'un nouveau pape...

Avec une portée de 3 à 5 km, à l'époque où il n'y avait ni téléphone, ni radio, ni télévision, la cloche dardait ses informations à tous, via certaines modulations de frappes. « Autrefois, la cloche disait à la population si l'inhumé était un homme ou une femme, s'il était de la commune ou non. Dans le Sud-Ouest, elle servait à avertir de la grêle ou de l'orage. À Notre-Dame de Paris, si les responsables de la cathédrale testent le bourdon et le font sonner à une heure inhabituelle, la cathédrale reçoit dix coups de téléphone dans l'heure. C'est la magie du son ».



Quarante-cinq fondeurs dans le monde



Signature de la fonderie Cornille Havard.

En France, au milieu du XIX^e siècle, il y avait 86 fondeurs de cloches et seulement 35 au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, trois grands fondeurs de cloches sont encore en activité. Fonderie de cloche d'Orléans Dominique Bollée (Loiret), Cornille-Havard (Manche), Paccard Fonderie de cloches et carillons (Haute-Savoie). C'est autant que dans la seule commune de Villedieu-les-Poëles, place forte de l'activité, à la fin du 19^e siècle. « En 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a freiné l'activité. Puis, les fondeurs ont raté le coche au moment de l'électrification des clochers. L'activité a été reprise par des horlogers devenus campanistes et les fondeurs sont devenus leurs sous-traitants. Aujourd'hui, on travaille directement à travers un réseau de campanistes », précise Paul Bergamo.

Certains artisans coulent des cloches de façon plus ponctuelle comme la société Voegelé à Strasbourg. Ils seraient 45 fondeurs de cloches dans le monde, dont l'immense majorité exerce en Europe. Les fondeurs de cloches vendent leurs réalisations à des églises, monastères et temples dans le monde entier.

Le 36^e congrès des fondeurs européens se tiendra à Paris en septembre 2014.

Quatre fondeurs de clochettes et sonnailles exercent aujourd'hui en France. Ils sont installés dans le Sud-Ouest et en Franche-Comté. La Fonderie Jean Obertino et fils à Morteau (Doubs) est une des plus connues. Selon le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires, il existe environ 300 campanistes actuellement en France, répartis dans une quarantaine de sociétés. Les entreprises de campanistes sont le plus souvent artisanales et de petite taille. Seulement quelques structures dépassent l'effectif d'une vingtaine de personnes. Ces entreprises réalisent actuellement un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 25 millions d'euros.

© Cornille Havard

révélée comme une vedette populaire. Son financement (87 000 euros) a été bouclé sans peine, le reliquat des dons poussant même l'association « Cloche de la Paix et de la liberté pour la Cathédrale de Bayeux (ACCBA) » à en commander une seconde, de dimension plus modeste (518kg tout de même), dédiée à tous les donateurs anonymes. Son arrivée, un moment inédit pour la population locale puisque plus vécue depuis 150 ans, a été saluée par plus d'un millier de personnes. Trônant au milieu de la nef pendant un mois et demi, cette demoiselle d'1,2 tonne aux courbes parfaites a ensuite séduit des milliers de visiteurs qui se sont pressés pour la voir, la prendre en photo, la toucher, la sonner, se l'approprier... Immobile, froide, imposante, cette énième cloche fon-

due par la société Cornille-Havard a suscité de la sympathie et provoqué de la joie et de l'émotion, rappelant à tous, fidèles et moins fidèles, l'importance de ce patrimoine unique, combinaison de l'art et de la technique et objet intimement lié à nos vies, sonnante, pour la plupart,

le jour de leur baptême et celui de leur mort.

Pour la fonderie Cornille-Havard, cette belle réussite intervient un an seulement après une autre épopée encore plus prestigieuse. Un exploit même : la fabrication de

« Quand
on fait des cloches,
c'est qu'on est en période
de paix »

huit cloches pour la tour nord de la cathédrale Notre-Dame de Paris. 23 tonnes pour la première église de France. Des instruments installés en 1856 et dont la tonalité était devenue discordante. Un travail d'un an

admiré par 1,5 million de visiteurs pendant les trois semaines d'exposition qui ont précédé leur élévation et un départ en fanfare sur deux semi-remorques, non bâchées, sous le regard admiratif de personnes parfois en larmes.

« En 2011, nous avons livré huit grosses cloches de 2 à 5,5 tonnes et un beffroi en acier pour une église récente de l'île de Gozo, au nord de l'archipel de Malte. On pensait alors que c'était le projet du siècle. Quelques mois plus tard, nous étions contacté par Notre-Dame », observe Paul Bergamo, la quarantaine sonnante, président de la fonderie sourdine qui promet d'autres aventures industrielles du même ordre dans les années à venir. Dans le Sud-Manche, sa société vole de succès en succès. La fonderie emploie 18 salariés,

dégage un chiffre d'affaires d'1,4 million d'euros et produit 40 tonnes de cloches chaque année (environ une centaine, de 30 cm à 2,10 m de diamètre), dont un quart pour l'export, dans le monde entier. Acheteur chez Ubisoft Entertainment, l'homme a intégré en 2001 puis racheté en 2012 la fonderie que ses parents, Françoise, commerciale et Luigi, ingénieur centralien qui deviendra Maître d'art en 1998, avaient repris en 1981.

Une fonderie alors livrée « dans son jus », celui de 1830, seulement sous-traitante de campanistes et qui emploie 3 salariés. Entre temps, au-delà du talent commercial et du savoir-faire des Bergamo, comment ex-

pliquer que cette petite fonderie qui, hormis quelques modernisations obligatoires (un palan, un pont roulant) travaille dans l'atelier d'origine (qui fêtera ses 150 ans l'an prochain) avec les fours d'origine, ait connu un tel développement ?

« Nous ne connaissons pas la crise. Depuis 10 ans l'activité est très bonne », assure Paul Bergamo. Même son de cloche du côté de son principal et quasi unique concurrent (basée à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), la fonderie Bollée a été rachetée en 2011 par des installateurs de cloches), Paccard Fonderie de cloches et carillons (2 millions d'euros de chiffre d'affaires) assurait au

« Nous ne connaissons pas la crise »

quotidien *La Croix* en 2012, ne pas « ressentir la conjoncture morose. En un an, on a coulé un carillon de 48 cloches, un de 25, la cloche de 6 tonnes

de la cathédrale d'Orléans, la cloche de 9 tonnes pour San Francisco ». Installé en Savoie depuis 1796, Paccard affiche un effectif stable d'une vingtaine de personnes, depuis 10 ans.

Si l'on reste loin du développement extraordinaire vécu en Russie lorsque les églises orthodoxes se sont rééquipées en masse après la chute du communisme et si « nous ne sommes tout de même pas sur des croissances à deux chiffres », insiste Paul Bergamo, la croissance est intéressante et ne faiblit pas. Et puis, de nombreux édifices sont à réhabiliter. Dans tous les cas, un suivi régulier et une maintenance sont nécessaires

Cinq mille cloches classées monument historique

Comme cela s'est fait pour l'orgue, tout un travail de repérage puis de classement et de restauration est en cours. Au même titre que de prestigieux bâtiments, les cloches anciennes constituent une mémoire sonore et archéologique inestimables qui méritent d'être scrupuleusement préservée, ses « défauts » éventuels y compris.

Des critères précis, établis de longue date, fondent la protection au titre des monuments historiques du patrimoine campanaire (cloches, ensembles campanaires et carillons) : ancienneté, qualité des éléments techniques (qualité de la fonte et son auteur, éléments d'équipement tels que joug, mouton, battant, fixation, systèmes de mise en mouvement ou de frappe...), qualité du décor, intérêt de l'épigraphie et de l'iconographie portant témoignage de l'évolution de l'art et de l'histoire dans ce domaine. Les progrès acquis dans la connaissance de l'art campanaire ont permis d'affiner ces différents critères. De manière générale, pour ce qui concerne l'ancienneté, et compte tenu de l'importance des destructions, notamment pendant la Révolution, le patrimoine campanaire d'Ancien Régime peut être classé au titre des monuments historiques. Les éléments du XIX^e siècle présentant un intérêt particulier, au regard des critères mentionnés plus haut, ceux qui témoignent d'innovations techniques qui ont fait l'objet de brevets, seront généralement inscrits. Chaque dossier de protection, établi avec l'aide d'un expert spécifique du patrimoine campanaire, décrit précisément la cloche mais aussi ses attributs, son intérêt en tant qu'instrument de musique et son environnement. Les questions de sûreté sont essentielles : pour les directions régionales des affaires culturelles et, dans les départements, les conservateurs des antiquités et objets d'art, la prévention auprès des propriétaires et usagers est une action récurrente qui concerne tout le patrimoine culturel protégé au titre des monuments historiques. Plus de 5 000 cloches sont classées au titre des monuments historiques. En dehors de la protection au titre des monuments historiques, le patrimoine campanaire fait l'objet d'inventaires, dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel mis en œuvre par les conseils régionaux ou dans le cadre associatif de la société française de campanologie. Le patrimoine campanaire a fait en 2009 l'objet des journées d'étude de l'association des conservateurs des antiquités et objets d'art, « Regards sur le paysage sonore », dont les actes ont été publiés aux éditions Actes-Sud en novembre 2010.



© Cornille Havard

Atelier Cornille Havard.

pour des raisons de qualité et de sécurité.

La première explication est historique et tient au fait que ces professionnels sont sur un marché au potentiel énorme. Selon les estimations, on recense entre 120 et 160 000 cloches en France réparties dans 44 000 églises et cathédrales. Un joli patrimoine qui était toutefois bien plus riche avant la Révolution française qui, par idéologie ou pour fondre le bronze afin de le convertir en canons, en a détruit 100 000. « Or, moins

d'un quart a été remplacé », affirme Paul Bergamo. « Il y a beaucoup de clochers incomplets en France mais les paroisses n'en ont pas conscience ».

« Plusieurs centaines de nouvelles cloches arrivent dans les clochers tous les ans, dont une partie seulement sert à remplacer des anciennes », développait Éric Sutter, président de la Société française de campanologie, forte de 140 membres, dans ce même article de *La Croix*. « De même que Notre-Dame est revenue à son ensemble campanaire similaire à celui d'avant la Révolution française en remplaçant quatre cloches du XIX^e par un ensemble de neuf nouvelles cloches, on voit des chapelles retrouver une cloche alors qu'elles en étaient dépourvues depuis plus de deux siècles ».

Deux intérêts convergent. « Nous devons démontrer à l'Église qu'il est dans son intérêt de soigner ce patrimoine », assure Paul Bergamo, élu il y a six mois, président du Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires, un GHIEC qui rassemble 80% de la profession. « Nous ne pouvons rien faire sans une volonté du clergé. À Notre-Dame, ça faisait 100 ans que l'on savait que les cloches ajoutées pour le sacre de Napoléon III n'étaient pas à la hauteur de l'édifice. Mais, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle génération de prêtres qui a compris que la fabrication d'une cloche était un projet fédéra-



DR

Installation de cloche de la Paix à Bayeux.

Cornille-Havard

La société Cornille-Havard est l'héritière d'une longue tradition de fondeurs de cloches installés à Villedieu Les Poêles depuis le Moyen Âge. Les premiers fondeurs s'installèrent au XVI^e siècle. Ils exerçaient alors un métier itinérant.

La construction de l'atelier, par Adolphe Havard, un ingénieur polytechnicien, date de 1862 et coïncide avec la mise en service de la ligne de chemin de fer Paris-Granville. Il a conservé tout son cachet d'antan et les fondeurs utilisent encore son four réverbère à double voûte où l'airain est porté à 1 200 °C et avaient encore recours à son chemin de roulement en bois pour déplacer les pièces pesant plusieurs tonnes il y a 5 ans. Comme il y a trois mille ans pour les bijoux, les statues et les armes des Egyptiens, les moules sont façonnés avec un mélange d'argile, de poil de chèvre pour le liant et de crottin de cheval pour la résistance à la chaleur. Mais la modernité a bousculé la tradition... Une nouvelle machine permettant de porter une cloche de six tonnes en porte à faux par la couronne, la lever et la faire tourner avec une simple télécommande a fait son apparition afin de réduire la pénibilité sur l'accordage et le polissage des grosses cloches. Les planches à trousser qui conditionnent la qualité sonore des cloches sont aujourd'hui modélisées sur ordinateur et fabriquées au laser.

"Nous cherchons à allier le meilleur de la tradition et de la technologie », explique Paul Bergamo. En 2004, la société a participé au projet de recherche européen Probell, une étude sur les risques de fissure des cloches qui s'est déroulée de 2005 à 2008. Neuf fonderies européennes ont ainsi fourni un jeu de cloches à trois laboratoires universitaires, notamment pour tester leur résistance. L'usure dépend des propriétés de la cloche, qualité du bronze et dureté du battant, mais aussi du mode de fonctionnement : sonnerie par tintements ou à la volée, amplitude du battement. "On n'était jamais allé aussi loin dans l'étude de la longévité des cloches. Et nos prototypes ont atteint une durée de vie de 1 200 heures", se félicite Paul Bergamo. Ce qui équivaut à une durée de vie de 200 ans en comptant une durée de fonctionnement d'une minute par jour.

La fonderie décline aujourd'hui trois activités de manière équilibrée : la fonte de cloches, une activité de campaniste (fabrication, installation, entretien des clochers, beffrois et bassons) et le tourisme artisanal. 50 000 visiteurs franchissent les portes de la fonderie chaque année. Les coulées, moments incroyablement spectaculaires, ne sont visibles que sur invitation.



teur. Je me souviens d'un prêtre de la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal, dans le 16^e arrondissement de Paris qui m'avait dit très justement en 2004 à la livraison de trois cloches : « Quand nous faisons des cloches, nous sommes dans notre mission évangélisatrice ». Sans verser dans le lobbying, avec la volonté de « ne pas faire de la cloche au kilo », les fondeurs ont pris leur bâton de pèlerin pour convaincre, mettant en avant la création contemporaine et ont vu, comme à Bayeux, de nombreuses initiatives public-privé ou totalement privées, souvent portées par des associations de défense

du patrimoine notamment rural se substituer aux commandes Etat-communes qui ont tendance à resserrer les crédits publics. Pour Notre-Dame qui appartient aux Monuments nationaux, l'argent était ainsi 100 % issu de dons. « Il faut s'impliquer. Les cloches peuvent être le marketing des églises. Si on veut des églises pleines, il faut appeler les gens. Quand il y a un désintérêt pour la cloche, l'Église est discrète, silencieuse. Et puis, quand on fabrique des cloches, c'est qu'on est en temps de paix ». « Je suis la voix qui cherche les voyageurs », disait Saint-Augustin.

Sonneries de cloches jugées trop fréquentes : la notion d'usages locaux antérieurs à la loi de 1905 au cœur de la décision des juges

En 2004, un couple achète une maison en face de l'église de Saint-Louis de Boissettes, petite commune située en Seine-et-Marne, sans savoir que ses cloches sonnent nuit et jour, en marquant non seulement les heures mais aussi les demi-heures.

Ils demandent au maire d'interdire toute sonnerie de cloches à des fins civiles ou, au moins, de supprimer les sonneries nocturnes - il faut en effet distinguer les sonneries civiles (heures, annonce d'un danger) des sonneries religieuses (offices, angélus, mariages, obsèques). Le maire refuse. Le couple saisit alors le tribunal administratif de Melun.

La cour administrative d'appel de Paris confirme le jugement du tribunal de Melun, dans un arrêt du 5 novembre 2013.

Si les sonneries de cloches sont réglées par arrêté municipal, leur usage est encadré par le décret du 6 mars 1906 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi de 1905, article 51, "les cloches des édifices servant à l'exercice public du culte peuvent être employées aux sonneries civiles dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours [...] elles peuvent, en outre, être utilisées dans les circonstances où cet emploi est prescrit par les dispositions des lois ou règlements, ou autorisées par les usages locaux."

Pour définir les usages locaux, les juges se sont référés à un arrêt du Conseil d'Etat du 8 juillet 1910, qui énonce que si le maire d'une commune ne justifie d'aucun usage local antérieur à la loi du 9 décembre 1905, il commet un

excès de pouvoir. Le maire s'est vu interdire toute sonnerie civile, autre que celles annonçant un "péril commun qui exige un prompt secours". La commune a dû payer aux plaignants la somme de mille euros.

La cour administrative de Lyon, a, de même, par un jugement du 25 mars 2010 enjoint au maire de Saint-Apollinaire (Côte-d'Or) de supprimer les sonneries civiles de la cloche de l'église, entre 8 et 20 heures. Le maire n'avait pas été en mesure de prouver qu'il y avait en 1905 un usage local de la sonnerie horaire.



Le bourdon de Notre-Dame.

**PAYSAGE SONORE
PAYSAGE SONORE**

Des horloges et des cloches

par **Nicolas Gueury**, président du Conservatoire Européen
des Cloches et Horloges d'édifices

Les cloches et horloges d'édifices qui rythment dès le XI^e siècle la vie des hommes constituent un patrimoine de grande valeur, menacé et méconnu. Le CECH, qui en réalise un minutieux inventaire en Europe, contribue à faire connaître les structures et mécanismes qui ont permis, au fil des siècles, de capter le temps jusqu'à la perfection.

L'installation systématique de cloches dans les églises à partir de 1095 par le pape Urbain II a entraîné la création de l'horlogerie ! L'objectif était de faire sonner automatiquement les cloches pour l'angélus puis pour les heures. Ainsi, cloches et horloges ne forment qu'un seul patrimoine.

Les premières horloges activaient un marteau qui était lâché sur la cloche. Elles apparurent à la fin du XIII^e siècle en Flandres, Bourgogne et Angleterre comme en Allemagne et en Italie. C'est, donc une invention européenne. Nous n'avons aucune information précise sur le ou les inventeurs de ces mécanismes.

Cette invention majeure a structuré notre organisation sociale, la navigation, les transports, la physique, la médecine, l'industrie...

Il fallut attendre le milieu du XIV^e siècle pour voir apparaître le cadran. Mais, celui-ci n'était doté que d'une seule aiguille, celle des heures. La précision, à l'époque, était de plus ou moins 40 mn par jour !

Ce n'est qu'à partir de 1657 que le balancier à pendule, inventé par Christian Huygens, permet une précision de 2 à 3 minutes par jour. La deuxième aiguille, celle des minutes, apparaît. Pour comprendre l'importance de ce patrimoine, il faut imaginer l'horloge comme un calculateur dont le résultat est exprimé soit par des cloches sonnées soit par un cadran à aiguilles ou les deux à la fois. C'est, donc, un patrimoine central.

Il faut savoir que ce patrimoine d'horlogerie d'édifice est un des plus menacé, car méconnu et caché dans les clochers. Les maires, principaux propriétaires, ne connaissent pas la valeur historique de ce patrimoine. Il a été beaucoup pillé et l'est encore quand il n'est pas simplement jeté par ignorance.

C'est pourquoi le CECH, Conservatoire Européen des Cloches et Horloges, réalise un inventaire et une sensibilisation auprès des propriétaires. Pour illustrer cet avant-propos, voici un extrait de l'étude réalisée par Dominique Fléchon, ancien Président du CECH, sur le patrimoine d'horlogerie dans la cathédrale de Chartres.



Mécanisme d'horloge de Saint-Joseph des Carmes.



Mécanisme d'horloge de Notre-Dame de Chartres.

La mesure du temps dans la cathédrale de Chartres Le temps public

Dans le haut Moyen Âge, l'emprise progressive de la religion catholique et la prédominance absolue de l'agriculture structurent la vie des hommes.

La vie quotidienne est alors marquée par des signaux codifiés marquant toutes les activités humaines. Ils sont émis par les cloches frappées par les soins d'un préposé aux sonneries.

L'information dépend de la probité des sonneurs et d'instantanés déterminés par les cadrans solaires, les horloges à eau, les chandelles graduées et à partir du XIII^e siècle, les sabliers.

Au cœur de Chartres, autour de la cathédrale consacrée en 1260, le commerce se développe : marché aux blés, halle au pain, halle aux merciers, foires étroitement liées aux institutions religieuses.

Le serrurier-horloger Philipot Mauvoisin est chargé en 1392 de forger une horloge qui sonne mécaniquement comme celle, publique, installée sur ordre de Charles V sur son Palais aujourd'hui Palais de Justice à Paris.

Au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la forge, le compas et la lime sont les seuls moyens pour fabriquer les horloges d'édifices. Armureries et forgerons en sont les seuls réalisateurs.

L'horloger, comme le fondeur de cloche, se déplace sur le lieu où sera installée l'horloge et se fait assister d'aides disponibles sur place.

Une fois l'horloge terminée, l'horloger ou un gouverneur est logé sur place afin de pourvoir à l'entretien des mécanismes (remontage des poids moteurs effectué alors plusieurs fois par jour, mise à l'heure...).

En 1519, l'horloge est transférée dans un élégant pavillon de style Renaissance, œuvre de Jehan de Beauce, de son vrai nom : Jean Tixier.

Elle indique alors l'heure sur un cadran à une seule aiguille, divisé selon les vingt-quatre parties de la journée et commande la sonnerie sur un timbre (cloche sans battant), ultérieurement épargné par les révolutionnaires et installé au sommet de la tour Nord.

Ce timbre de près de cinq tonnes et d'un mètre quatre vingt douze de diamètre, a été fondu par Pierre Savyet ou Sauget le 23 septembre 1520.

Compte tenu des coûts de fabrication particulièrement



Horloge astronomique construite par Jehan de Beauce sur le mur Nord de la Tour Nord de la cathédrale de Chartres. Le pavillon de l'horloge date du XVI^e siècle et est classé monument historique.



Ce timbre (cloche sans battant, frappée par un marteau) de près de cinq tonnes et d'un mètre quatre-vingt douze de diamètre, a été fondu par Pierre SAVYET ou SAUGET le 23 septembre 1520.

élevés, toute horloge d'édifice est soigneusement réparée et même modernisée en fonction des évolutions techniques de l'horlogerie.

Le mécanisme de Philipot Mauvoisin n'échappe pas à la règle. Vers 1676, l'horloge est dotée d'un pendule en

lieu et place du foliot d'origine. Malgré les soins apportés, le vénérable mécanisme doit être remplacé en 1887 par un système qui, d'une part, actionne l'unique aiguille du cadran divisé en vingt-quatre heures, d'autre part déclenche électriquement un mécanisme dû à MM. Brault et Teisset.

Ce dernier, installé dans la tour Nord et utilisé jusqu'en 1991 est actionné par un poids d'environ une tonne



Mécanisme de Brault et Teisset mis en place en 1887 et utilisé jusqu'en 1991 dans la tour Nord.

descendant à une profondeur de 25m. Il frappe sur le timbre de Pierre Savyet. L'horloge de Mauvoisin a été restaurée en 1991. Le mécanisme de Brault et Teisset, toujours en place, a été remplacé par un système électrique de déclenchement du timbre.

Le temps religieux

Antérieurement à l'apparition de l'horloge mécanique à échappement, rouages et poids moteur, le cadran solaire servait aussi bien à indiquer le temps public que le temps religieux. De part sa localisation au pied de la tour Nord et porté par un ange, statue du XII^e siècle, un cadran à heures temporelles indiquait le temps religieux. Il fut remplacé en 1528 par un cadran à heures égales destiné à remettre à l'heure l'horloge astronomique installée à cette date dans le chœur.

Pour l'église, l'usage du cadran solaire est primordial et celle-ci a dû recourir aux savants et à leurs instru-

Quelques dates de l'histoire du temps

3 millions d'années : arrivée de l'homme

4000 av J-C : notion de calendrier Chaldée, Maya, Egypte, Chine : lunaires

46 av J-C : calendrier Julien : solaire

Fin XIII^e : apparition horloges à foliot pour cloches, sans cadran.

1346 : première horloge à cadran, précision 45 minutes par jour

1542 : Nicolas Copernic 1473-1543 : héliocentrisme

1582 : calendrier Grégorien : solaire et bissextile

1583 : GALILEE 1564-1642 : pendule asynchrone

fin XVI^e : jour de 24 heures de 60 minutes

1550 : Jost Burgi : notion des secondes, 60^e partie de la minute

1657 : Christian Huygens 1629-1695 : première horloge à pendule : précision 2' par jour

1764 : John Harrison et Ferdinand Berthoud

1727-1807 : horloge marine à balancier spirale : précision 1sec par jour

1884 : Fuseaux horaires : globe divisé en 24 fuseaux horaires de 15° = 360°

1884 : méridien de référence Greenwich : temps GMT

1905 : Albert Einstein

1879-1955 : relativité restreinte,

1916 : relativité générale, le temps quatrième dimension.

1930 : montre à quartz

1958 : oscillateur au césium 133 : précision 1 sec par 300 000 ans

1968 : horloge atomique, précision de l'ordre du milliardième de seconde.

1970 : Système International (SI), l'étalon temps est la seconde définie par une propriété de la matière, et non plus par l'astronomie.

1983 : définition du mètre étalon par rapport à la distance parcourue par la lumière pendant une durée exprimée en fraction de seconde.

L'espace est défini par le temps.

ments de mesure afin de déterminer la date de Pâques. Ceci implique de prévoir longtemps à l'avance la date de l'équinoxe de Printemps afin de pouvoir préparer la fête religieuse, déterminer les fêtes mobiles qui, en dépendent et imposer un calendrier identique à toute la chrétienté.

Au Moyen Âge, les arts et les connaissances scientifiques sont presque exclusivement cultivés par les religieux qui, pour la réglementation des offices, ont besoin d'une subdivision précise du jour et de la nuit.

Ainsi, les premières horloges simples ou astronomiques sont-elles placées à l'intérieur des églises et non sur les clochers.

À Chartres, les deux parois formant la clôture du chœur sont distantes l'une de l'autre d'un mètre cinquante en-



L'ange au cadran placé à l'angle sud-ouest de Notre-Dame de Chartres.

viron. Avec les piliers, elles constituent des compartiments servant de chapelle pour les uns, de dortoirs aux sonneurs et aux marguilliers pour d'autres.

Autrefois, deux de ces réduits étaient surmontés de dômes renfermant l'un un carillon servant de réveille-matin et l'autre une horloge astronomique.

Le carillon disparut à la Révolution.

L'horloge astronomique est mentionnée dès 1407 mais est peut-être antérieure de quelques années. Son emplacement initial reste inconnu.

Les cloches en France

150 000 cloches pour 40. 000 églises.

La plus grosse cloche de France est celle dite la Savoyarde du Sacré-Cœur (18.835 kilos).

La plus ancienne en activité se situe à Sidiailles (Cher) et date de 1239.

La plus forte sonnerie est celle de la cathédrale Notre -Dame de verdun : 19 cloches dont 16 en volée

Une des plus remarquables : Emmanuel de Notre-Dame de Paris (1686) : 13 tonnes.



Détail du cadran astrolabique de Notre-Dame de Chartres.

Bien que son mécanisme ait été employé à forger des piques lors de la Révolution, son cadran restauré en 2006 et les rouages chargés de l'animer sont toujours en place. D'une configuration particulière, elle constitue avec l'horloge de la cathédrale de Bourges (remise en état en 1994) les deux seuls exemplaires de ce type conservés et connus dans le monde.

Son cadran d'un mètre de diamètre environ indique les vingt-quatre heures de la journée, le temps vrai ou temps solaire, les phases de la lune durant un cycle lunaire, et, peints sur un disque, les signes du zodiaque correspondants aux mois de l'année. Ce disque décrivait un tour en un jour sidéral et représentait la marche annuelle du Soleil dans l'écliptique.

Avec ces indications, il était possible de prévoir et de déterminer la date de Pâques.

De plus, l'unique aiguille de l'heure est munie d'une fente longitudinale dans laquelle un petit soleil se déplaçait afin d'indiquer la hauteur de l'astre en fonction des périodes de l'année.

Le moment où celui-ci apparaissait ou disparaissait derrière une plaque métallique figurant l'horizon de Chartres mentionnait les heures de lever et de coucher du soleil.

A la fin du XVI^e siècle, le calendrier promulgué, en son temps, par Jules César est en retard de dix jours par rapport à la position des astres et le pape Grégoire XIII prend la décision de le réformer en se faisant aider par des astronomes.

Les cadrans solaires méridiens conçus pour indiquer avec précision l'instant de midi s'imposent alors pour déterminer la date de Pâques.

L'intérieur des cathédrales est idéal pour installer ces instruments. Obscures, on y distingue facilement l'impact lumineux du rayon solaire (lequel traverse un mur ou un vitrail par un orifice calculé avec précision) préalablement gravé sur le dallage.

En outre, les édifices religieux sont les plus vastes bâtiments de l'époque et leurs dimensions leur permettent d'accueillir de longues méridiennes, lesquelles offrent une grande précision de mesure.

C'est ainsi que les cathédrales, au demeurant construites sous l'autorité de la cité, maison de Dieu où se déroule la liturgie, maison du peuple dans laquelle se tiennent fêtes et réunions, se transforment en véritables observatoires astronomiques. Sur le sol du transept de

la cathédrale de Chartres un clou éclairé par un rayon solaire le 21 juin à midi est l'unique témoignage d'une méridienne calculée et installée en 1701 par le chanoine Claude Estienne. Elle permettait la remise à l'heure de l'horloge astronomique.

Une autre méridienne, également du XVIII^e siècle, fut installée sur la face méridionale du Clocher vieux.

Après 1750, suite à l'amélioration des télescopes, les méridiennes deviennent obsolètes. Toutefois les anciennes sont conservées et de nouvelles sont construites. Les cathédrales deviennent alors des centres de chronométrie où l'on vient à midi régler sa montre.

Mais la cathédrale reste avant tout un lieu d'élévation de l'esprit, construite à une époque où sculpture et vitrail contribuent d'une manière imagée à instruire les habitants de la cité.

Selon un concept théologique et non astronomique, la cathédrale est bâtie, si les contraintes du terrain le permettent, selon un axe est-ouest, le soleil se levant côté chœur, symbolisant Espérance et Rénovation. Toutefois le travail de la terre occupe une large place au travers des calendriers sculptés dans la pierre.

À Chartres notamment les signes du zodiaque et les activités qui leur correspondent sont disposées de manière à rappeler la course du soleil tout au long de l'année. Fréquemment le dieu Janus qui donna son nom au premier mois de l'année, symbolise par ses deux têtes le passé et le futur.

La plus grosse cloche du monde



Tsar Kolokol (1735)
201 924 kilos
6,24 mètres de hauteur
6,60 mètres de diamètre
Éclat de 11,5 tonnes

PAYSAGE SONORE **PAYSAGE SONORE**

Souvent perchées et peu visibles

Les orgues : un orchestre en coulisses

par Jocelyne Ourvois,

présidente de l'association les amis de l'orgue, docteur en musicologie

Instrument de musique fascinant, l'orgue donne l'impression à celui qui le joue d'avoir sous les doigts et les pieds un véritable orchestre. Élément notoire du patrimoine dans maints lieux de culte en France, connaît-on bien pour autant son histoire ?

L'orgue est un instrument d'autant plus mystérieux que lorsque l'on entre dans une église, la plupart du temps, on ne le voit pas. On l'entend, éventuellement, dans le meilleur des cas. Ce n'est qu'en sortant, en levant les yeux, qu'on aperçoit tout en haut au-dessus du porche d'entrée, une forêt de tuyaux alignés, bien souvent dans un décor qui, peut-être somptueux mais sombre.

Cette description occulte sa diversité et son histoire. Les orgues anciennes sont petites, colorées, pas toujours dans le fond, et, dans l'Espagne baroque par exemple, les tuyaux ne montent pas vers la voûte mais sont dirigés vers la nef dans une disposition dite « *en chamade* ».

Pourtant quels sont les points communs entre tous ces instruments ? Leur constitution technique et musicale entre dans la définition que l'on peut en donner : des tuyaux remplis d'air par une soufflerie, une mécanique sophistiquée reliée à un clavier sur lequel joue l'organiste. Car l'orgue, s'il est un élément du patrimoine, est d'abord un instrument de musique.

Il n'a pas toujours été situé au fond de l'église comme il l'est le plus souvent aujourd'hui.

Beaucoup plus petit, il pouvait être accroché au mur, comme à Strasbourg ou à Metz. Et puis les églises comme les cathédrales séparaient le chœur du reste de la nef avec un jubé, souvent très orné. L'orgue était alors installé, quand il y en avait un, sur le jubé. Tandis que le chœur s'est ouvert, l'orgue de son côté s'est développé, avec un nombre de tuyaux, de claviers plus importants, une mécanique et une soufflerie plus compliquées. Il a donc fallu le déplacer, le mettre dans un endroit où il ne bou-

chait pas la vue. Pourtant Aristide Cavaillé-Coll, le grand organier du XIX^e siècle le dit lui-même, le fond n'est pas la meilleure place sur le plan acoustique et le milieu de l'église est bel et bien l'endroit idéal. L'orgue n'a pas été inventé pour l'église. La machine musicale, fort sophistiquée imaginée par un mécanicien grec Ktesibios, en Alexandrie, au III^e siècle avant J.-C. fut hydraulique. Et comme son nom l'indique, le vent nécessaire à faire parler les tuyaux était mis en œuvre par la puissance de l'eau. L'instrument coûteux et encombrant s'adressait à des adeptes fortunés. Il servait à accompagner les fêtes, les jeux dans les amphithéâtres ou bien encore au théâtre à Rome. Ce qui laisse à penser qu'il déployait une énergie sonore considérable pour être entendu.

D'hydraulique, l'orgue est devenu à soufflets, donc pneumatique, sans doute au Ve siècle. L'orgue se répandit en Orient et c'est un orgue byzantin qui fut offert à Pépin Le Bref au milieu du VIII^e siècle.

Ce sont les moines qui, prenant une part active dans la création musicale, l'adoptèrent pour soutenir les voix, sans doute parce qu'il permettait un son tenu. Et il faut bien le reconnaître aujourd'hui, l'église qui a contribué au développement de l'instrument l'a quelque peu « *capté à son profit* ». Ce qui n'est pas le cas de toutes les religions.



L'orgue de Lorris (Loiret) est probablement un des plus anciens orgues fonctionnels.

Alors qu'il se développa en Orient, il est interdit dans les églises orthodoxes, les mosquées et dans la plupart des synagogues ; pourtant des réformistes, sensibles à la musique introduisirent l'orgue. Mais, les juifs n'ayant pas le droit de jouer, demandaient à des organistes titulaires

dans les églises ou dans les temples protestants de jouer leurs instruments.

Les protestants suivirent deux voies, Calvin n'admettait que le chant à l'unisson et proscrivait l'instrument, en revanche Luther prônant la musique, l'orgue se développa dans le culte luthérien et la religion

Chez les Protestants, l'orgue est banni, ou toléré

influença la facture dont bénéficièrent des musiciens comme Buxtehude ou Bach.

Dans la religion catholique au point de départ, l'orgue n'a pas de fonction musicale, il sert à accompagner les voix, donc le texte sacré. D'ailleurs, dans le rituel de la liturgie, la place laissée à l'instrument soliste est rare. A l'Offertoire, le musicien peut déployer son savoir et sa virtuosité ou encore à la Sortie, mais le temps est compté. Il n'est pas question pour le titulaire, de se laisser aller à ses improvisations, à son imagination. On le pardonnait à César Franck à l'église Sainte-Clotilde à Paris, mais...la sonnette intempestive de l'enfant de chœur le rappelait à l'ordre.

Au grand orgue de la tribune est souvent adjoint un orgue plus petit, dit orgue de chœur, lieu où il est placé et dont la fonction est précisément d'accompagner. Car bien sûr dans le fond de l'église, l'organiste a quelques difficultés à suivre la cérémonie « de visu » et la distance entre le fond et le chœur implique un décalage dans le temps préjudiciable à la justesse et à l'accompagnement.

Jusqu'au XV^e siècle, les positifs, que l'on pose, donc que l'on déplace, les portatifs, que l'on porte en bandoulière furent largement utilisés, il suffit de regarder l'iconogra-

phie : la célèbre tapisserie de la Dame à la licorne en est un bel exemple. Les dimensions des églises, des cathédrales plus grandes, plus imposantes ont aussi modifié la construction de l'orgue, il fallait que le son remplisse le vaisseau, l'orgue de tribune s'imposa. Les contraintes pour les facteurs amenèrent les progrès techniques. Il fut doté de plusieurs claviers, qui correspondent à des plans sonores, dont un de pédales pour jouer avec les pieds, d'un plus grand nombre de tuyaux et par conséquent d'une soufflerie plus importante. La mécanique reliant tous ces éléments se complexifiant, on inventa des machines pour permettre à l'organiste de jouer avec plus de dextérité. Si l'on construisait des instruments neufs il va sans dire que l'on réparait, améliorait, agrandissait. Ce n'est que très récemment qu'on essaie de garder, de conserver les instruments anciens. Autrefois, on apportait les nouvelles techniques, on augmentait les performances de l'instrument sans se préoccuper de sa valeur patrimoniale. Rares sont les instruments conservés en leur état primitif. L'orgue est un instrument unique adapté à sa nef.

Encore aujourd'hui, les entreprises qui fabriquent des orgues sont artisanales, elles doivent construire l'instrument en fonction du lieu. Impossible comme pour d'autres instruments, le violon, le piano, la guitare...de faire de grandes séries, même si au XIX^e, des catalogues existaient chez les facteurs et que dans certaines églises, on retrouve un modèle d'instrument, mais il faut l'adapter à la nef, à son acoustique. Nous ne parlons bien sûr que de l'orgue à tuyaux, l'orgue électronique est d'une autre nature, mal considéré par les puristes. Bien sûr, ce ne sont plus des hommes qui actionnent les soufflets pour alimenter les tuyaux, l'électricité a remplacé la force humaine, mais les orgues anciennes restent mécaniques pour la plupart, même si sur de grands instruments, tel celui de Notre-Dame de Paris, l'électronique a fait son apparition. Chaque pays a ses particularités, en France l'orgue a été soumis à l'évolution du culte, à celle de la musique et à l'histoire politique des relations entre la religion et l'Etat.

Au XIX^e siècle, après la Révolution, de nombreux instruments eurent besoin d'être réparés, voire reconstruits et le Concordat fut une belle aubaine pour les organistes qui étaient rémunérés par l'Etat. Ceci explique le développement de cette école française de l'orgue.

Les musiciens vont alors avoir envie de mettre leur instrument, leur musique en valeur. Ils vont écrire des pièces plus longues, plus virtuoses qui n'auront pas leur place dans la liturgie.

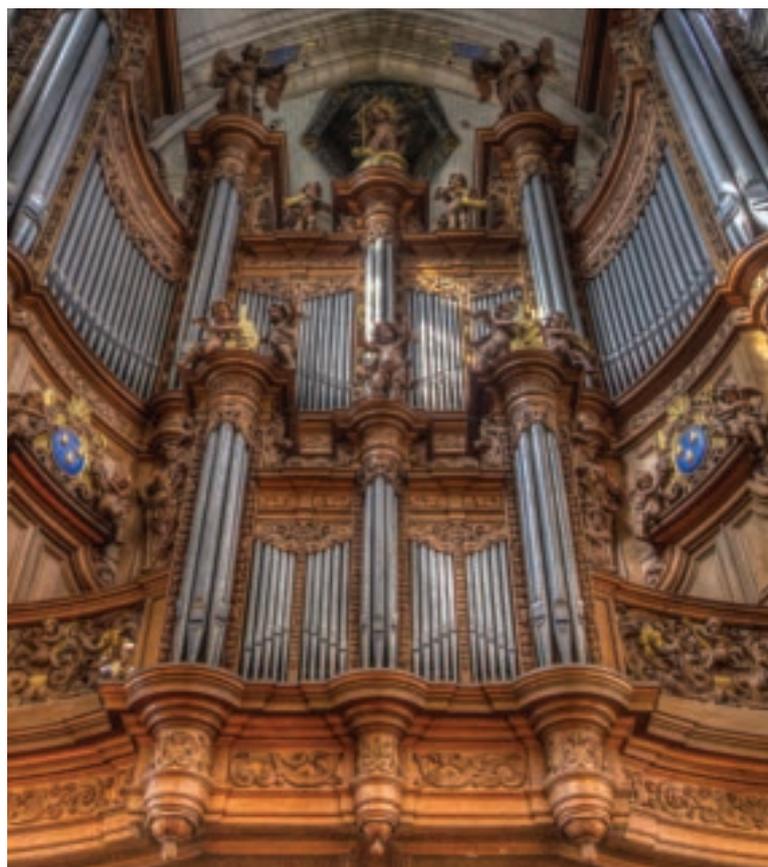
Cavaillé-Coll construira un orgue pour l'exposition universelle de 1878 et par la suite l'installera au Trocadéro (l'orgue est aujourd'hui à Lyon). Cela permettra aux organistes de devenir comme leurs confrères pianistes ou violonistes des virtuoses, de faire des concerts et de proposer des œuvres qu'ils ne pouvaient jouer à l'église ; le public pourra applaudir Guilman, Gigout, Widor, Saint-Saëns... Ceci engendrera une génération d'organistes qui feront des tournées à l'étranger, comme Dupré ou Litaize...

Les grandes salles de concerts actuelles sont dotées d'un orgue, ce qui permet aussi de jouer des pièces avec un orchestre.

L'instrument de musique que nous venons rapidement d'évoquer est aussi très souvent un bel objet mobilier. Le

buffet, est-il simplement décoratif ? Certes nous sommes étonnés ou admiratifs devant les angelots, volutes, dégoulinades de stuc, dorures des orgues baroques, ou devant les panneaux colorés des orgues Renaissance. Mais au XX^e siècle l'essai de supprimer tous ces panneaux fut un échec. Le buffet avait bien un rôle, de protection contre la poussière, et surtout, de conduite du son. Il est impossible de parler de l'orgue sans évoquer le musicien qui le fait sonner. Jusqu'au milieu du XVIII^e il est claveciniste, organiste et compositeur. Bach en est un magnifique exemple en Allemagne, Rameau en France, même si ce dernier n'écrivit rien pour l'orgue. Au XIX^e en France, le renouveau de l'orgue, après la Révolution, permettra de voir éclore un grand nombre d'organistes qui travailleront en lien avec les facteurs. Fauré, Saint-Saëns feront leurs débuts comme organistes poursuivant ainsi la tradition du XVIII^e. Ils auront des disciples, Alain, Duruflé, Langlais, Messiaen...qui contribueront à la réputation internationale de l'école française d'orgue. Aujourd'hui, c'est un musicien avec un statut assez particulier, car il est effectivement dépendant d'une tribune dans une église ou un temple pour la pratique de son instrument, mais il ne peut en vivre. Les sujets jeunes et brillants de notre époque comme Olivier Houette, Vincent Dubois, Paul Goussot...sont obligés de faire une carrière d'enseignant en complément de leur carrière d'organiste. L'orgue est un instrument fascinant de par ses dimensions, sa complexité technique et ses possibilités musicales qui laissent l'organiste penser qu'il a sous les doigts et les pieds un véritable orchestre. Les lieux de culte en France ont des trésors dans ces instruments qui méritent qu'on s'y intéresse, qu'on les admire sur le plan esthétique et qu'on les joue, car c'est la meilleure façon de les protéger.

L'orgue de la cathédrale de Saint-Omer (1717), fruit du travail collectif de la famille de sculpteurs et menuisiers, les Piette, suscita l'admiration dès sa création. Aristide Cavaillé-Coll le considérait comme un des ouvrages les plus remarquables.





DR

L'orgue de l'église Notre-Dame de Moret-sur-Loing est posé sur une tribune de la fin du XV^e siècle. Le buffet d'orgues a, quant à lui été construit en 1530-1540. Vidé de ses tuyaux vers les années 1830, seuls quelques-uns de la façade sont restés en place.

Les églises de Pingusson

en Lorraine

par **Simon Texier**, historien d'art, maître de conférences

à l'Université de Paris IV -Sorbonne, directeur de la collection *Carnets d'architectes*

L'église ronde avec l'autel au centre, que prône Pingusson dès 1938 pour structurer les églises de la reconstruction, fait débat. A partir des églises de Boust, Fleury, Corny et Borny, en Moselle, on appréciera les subtils compromis auxquels s'astreint l'architecte pour élever ces précieux témoins de l'art chrétien moderne, propice au renouveau du sens du sacré dans les âmes.

A

À la fin des années 1950, Georges-Henri Pingusson construit quatre églises en Lorraine, à Boust, Fleury, Corny et Borny. Ces réalisations s'inscrivent dans un programme de reconstruction et d'extension du parc des édifices religieux qui, pour le seul département de la Moselle, prévoit une quarantaine de chantiers. À cet effet, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme suggère à la Coopérative des églises sinistrées « de confier la responsabilité du parti et de la conception architecturale à trois architectes : MM. Pingusson, [André] Le Donné et Félix Madeline, compétents chacun dans un secteur du département mais travaillant néanmoins en collège. »

Le débat sur l'autel au centre

Malgré l'opposition du Syndicat des architectes de la Moselle, les « Parisiens » pourront à cette occasion cumuler leurs fonctions ; architecte-reconstructeur du département depuis 1946, Pingusson ne devait pas y mener des chantiers en son nom propre. L'église de Boust

est alors l'occasion pour lui de prouver la validité d'un projet resté sans suite : celui qui concerne l'église du Jésus-Ouvrier à Arcueil, aux limites de Paris, proposé et publié en 1938. À travers cette commande, en effet, Pingusson met concrètement à l'épreuve sa pensée sur un type d'édifice dont il croit en l'avenir : l'église ronde avec autel au centre.

La double question du plan centré et de l'autel au centre fait partie des principaux termes du débat sur l'architecture religieuse après-guerre. Une étude des Cahiers de l'Art sacré témoigne de cette actualité et tente de peser les arguments : « *L'église circulaire ou polygonale avec autel au centre est probablement le parti dont un peu partout, spontanément, les élites chrétiennes souhaitent le plus vivement la réalisation. [...]. Aux yeux de beaucoup, ce type d'église serait par excellence celui de la chrétienté moderne.* » Si la participation plus intense des fidèles à la célébration et à la communion établie entre eux sont deux avantages, les inconvénients sont toutefois plus nombreux : « *le regard dépasse le point central. Au-delà de Dieu, on regarde des hommes* » ; partant, « *il sera difficile de conserver au sanctuaire un caractère sacré* » et « *si les fidèles disposés en couronne se voient à travers le sanctuaire, on ira contre l'intention de recueillement que la concentration sur l'autel prétend signifier et procurer* » ; enfin, « *le pré-*



L'église de Boust sera bientôt classée en totalité.

dicateur tournera le dos à la moitié de son auditoire ». La proposition de Pingusson pour Arcueil est alors montrée comme l'exemple même du projet moderne, mais avec tous les inconvénients cités. L'architecte participe d'ailleurs, depuis la fin 1944, aux réunions animées par le Père Pie Régamey dans l'optique de relancer la publication de *L'Art sacré*, dont les Cahiers amorcent la renaissance. Le projet de Pingusson séduit Régamey, mais ne peut le satisfaire tant il fait abstraction de la liturgie : « *J'ai bien souvent l'impression que vous vous engagez à fond dans une seule ligne et j'aime que vous alliez si loin, mais il faut en même temps voir les exigences complémentaires, « tenir tout l'entre-deux* », selon l'admirable parole de Pascal, tant oubliée de nos contemporains. [...] Ne parlez pas de « *tant d'exemples historiques* » alors que précisément, on n'en a presque pas en faveur de l'église avec autel au centre. » Régamey convie d'ailleurs en 1945 le spécialiste des premiers arts chrétiens, André Grabar, qui apporte la preuve de l'inexistence d'autel au centre dans les lieux de culte affectant une forme circulaire. Et les Cahiers de *L'Art sacré* de conclure : « *C'est l'ère classique qui nous en offre les types, avec Saint-Pierre de Rome, les imitations de Saint-Pierre comme la chapelle du Val de Grâce, et d'autres églises de plan rayonnant telles que la chapelle de la Salpêtrière.* » Le démenti scientifique de Grabar ne décourage pourtant pas Pingusson, dont le plus fidèle soutien est alors la critique d'art Joseph Pichard : celui-ci a exposé le projet pour Arcueil au Pavillon de Marsan en 1938 et, en 1953, le considère toujours comme « *le meilleur*

de ceux qui aient été conçus [...] en France ». Pingusson se découvre cependant en 1958 un nouvel allié, en la personne d'André Villiers, homme de théâtre qui,

Classement de l'église Saint-Maximin de Boust

La Conservation Régionale des Monuments Historiques de Lorraine a proposé un classement de l'église Saint-Maximin de Boust de Georges-Henri Pingusson en totalité, y compris la sacristie, la galerie et le clocher. Celle-ci était déjà inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1994. Les membres de la Commission Nationale des Monuments Historiques ont donc voté, le 12 mai dernier, à l'unanimité son classement. Cependant le vote ne sera officiel qu'après parution du procès-verbal puis signature de l'arrêté. Cette proposition s'inscrit dans un travail de remise à niveau de la protection au titre des Monuments Historiques concernant l'œuvre lorraine de Georges-Henri Pingusson mené par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les églises de Corny et de Borny vont être labellisées "Patrimoine du XX^e siècle".

dans le souci de renforcer les sentiments de participation, prêche depuis plusieurs années pour le théâtre en rond. Leur rencontre aboutit à une conférence de l'architecte, au Théâtre en Rond de Paris, avenue Frochot : Pingusson y défend l' « *antécédence absolue* » de l'église ronde avec le Saint-Sépulcre ; et à qui avance l'argument du monopole de la tradition circulaire par les baptistères et les martyria, il répond : « *Le baptistère est-il différent de l'église par l'évocation ?* »

Un compromis

Indépendamment de la question de l'autel au centre, le principe même de l'église ronde, qui se généralise après-guerre, suscite des réactions. Le Père Jean Capellades, qui dirige L'Art sacré de 1954 à 1969, refuse de voir dans le cercle la « *forme idéale des rassemblements liturgiques. En fait, c'est une grave erreur. Au point de vue architectural d'abord car le centre d'un rond n'est pas un foyer véritable mais un simple point géométrique purement abstrait. [...] De plus, contrairement à ce que pensent ses promoteurs, ce plan méconnaît le caractère du culte chrétien.* » Saint-Maximin de Boust offre selon lui un bon exemple de ces difficultés.

La nouvelle église Saint-Maximin de Boust remplace, sur une « *zone de compensation* » dominant toute la région, un édifice datant pour partie du XII^e siècle, bombardé pendant la Seconde Guerre mondiale. Durant l'Occupation, l'architecte allemand Emil Steffann, chargé de reconstruire ce village de 600 habitants, y avait élevé une église provisoire, préfiguration de celle qu'il construira après-guerre à Opladen.

Associé à Paul Aynès (architecte d'opération), Pingusson entame son étude en 1955, mais l'église ne sera définitivement achevée qu'en 1963. Reprenant son projet pour Arcueil, Pingusson est immédiatement contraint de l'infléchir, tout en l'améliorant. À cet effet, l'architecte porte son attention sur deux points, inextricablement liés : l'entrée et la place dévolues respectivement à l'officiant et aux fidèles. C'est sur ce deuxième point que sa proposition d'origine est le plus sensiblement adaptée aux exigences du culte : les bancs n'occupent que les trois quarts de l'espace, le quatrième formant un avant-chœur. L'autel est ainsi placé au centre sans être encerclé par les fidèles. L'entrée, elle, doit préparer au recueillement : « *D'abord le silence. On ne passe pas des pensées profanes, des soucis d'affaires ou familiaux, des petites tâches de la vie matérielle à la vénération, à la contemplation, d'un instant à l'autre... Il faut un parvis à parcourir dans le silence, attente délivrée du temps et de l'heure, le vide et la disponibilité de la venue de la grâce.* »

Pingusson prévoit alors, dans ses premiers dessins, un parvis conduisant à un grand mur concave, lequel fait dos à l'église et accueille le fidèle avant de le conduire au narthex, puis dans le cercle du lieu de culte. C'est un parcours quasi initiatique qu'imagine l'architecte, un parcours qui commence d'ailleurs autour de l'église, au gré des chemins et des escaliers, et qui aboutit au point vers lequel tout converge : l'autel central, surélevé : « *La surélévation de l'autel élève le regard et masque les assistants placés symétriquement, évitant ainsi un vis-à-vis trop immédiat.* » C'est probablement à la suite de discussions avec le curé de Boust, l'abbé Sindt, que



© Jean-Marc Rohmer

Vue de l'autel de l'église Saint-Maximin de Boust.

l'architecte fait une large place à l'autel de la Vierge, nettement saillant, situé à l'opposé de la porte d'entrée. Le dénivelé du terrain lui permet en outre de ménager sous cet autel l'accès à la crypte.

Si Pingusson entend voir son édifice « *rayonner par la constance de son apparence* », s'il désire que son clocher soit « *un jet, une verticale pure vers le ciel et une herse portant des cloches* », l'esprit qui l'anime est aussi celui de la rétention : l'architecte se méfie des possibilités formelles et des gestes trop expressifs qu'autorise le béton armé : « *Dans le cas des constructions d'édifices sacrés, les effets de cette nature constituent un défaut grave, défaut au sens de manque : manque d'humilité. L'auteur s'est préféré à son œuvre, ce qui est par soi-même contraire à l'esprit de bâtisseur d'églises.* » Pingusson confiera d'ailleurs à Serge Kétoff, un ingénieur qui n'hésite pas à critiquer l' « *enthousiasme quelque peu chimérique de la part de certains architectes* », l'étude structurelle de l'église, et plus particulièrement la coupole composée d'une série de dièdres concentriques donnant à l'intérieur de l'édifice son caractère rayonnant. Cette voûte, sur laquelle se réfléchit l'éclairage circulaire, est posée sur des poteaux qui marquent la séparation entre la « *nef* » et le déambulatoire.

C'est toutefois la lumière et la couleur qui, pour Pingusson, constituent les matériaux premiers de l'édifice reli-

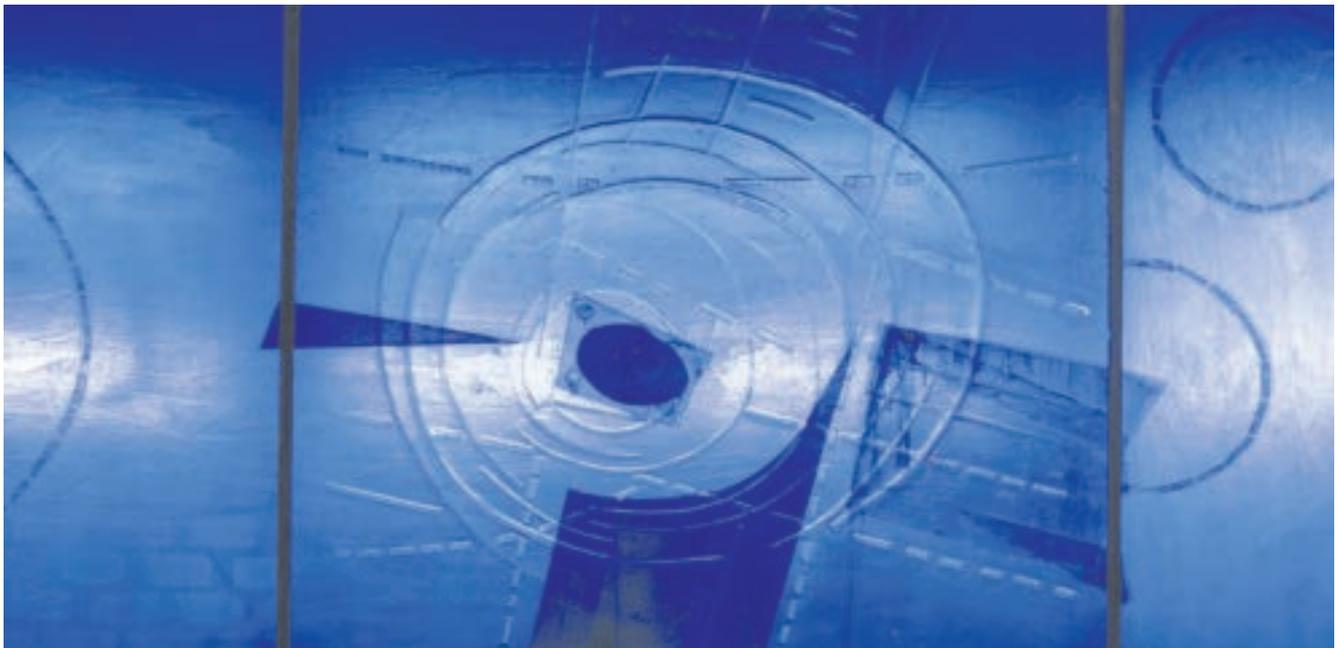


© CAUE de la Moselle

L'église Saint-Martin de Corny se caractérise par son plan circulaire et son éclairage par des impostes situées en dessous de la coupole.

gieux : « *Le vitrail est une joaillerie de lumière, c'est aussi une poésie. Il faut, dès qu'on rentre dans une église, qu'on ait envie de se mettre à genoux.* » La technique qu'il prône alors pour le vitrail se détache nettement d'une grande partie de la production contemporaine, qui ne renonce au plomb qu'avec beaucoup de prudence. Diffusée par un jour placé entre la ceinture de la coupole et la couverture plus basse du déambulatoire, la lumière est filtrée par un vitrail circulaire bleu de plus

de deux mètres de hauteur. « *Je compte sur ce bleu profond pour créer une atmosphère calme et apaisante* », écrit Pingusson. Mais les épaisses dalles de verre – des dalles Boussois de 380 kg chacune, sur lesquelles le peintre Silvano Bozzolini imprime, au moment du coulage, des motifs abstraits évoquant les grands épisodes de la vie du Christ et suggérant la Jérusalem céleste –, sont d'un bleu d'une telle profondeur que l'abbé Sindt s'en émeut : « *Ce bleu me fait peur, parce qu'il y en aura*



© Jean-Marc Rohmer

Dessiné par Silvano Bozzolini, les vitraux de Saint-Maximin de Boust sont composés de 24 dalles de verre d'un bleu profond qui masquent le jour des petites fenêtres en verre blanc du dôme et soulignent le plan circulaire de l'ensemble du bâtiment. Chaque dalle au motif gravé est séparée de sa voisine par deux pièces "neutres". Ici, la passion, partie Nord.



e Cécile Humbert DIRAC Lorraine

Vue de l'autel de l'Église de la Nativité de la Vierge de Fleury où « l'officiant, comme les fidèles, est encore dans l'obscurité ; la lumière qui blanchit le mur du fond, loin de le glorifier, lui échappe et le renvoie à son statut d'homme, ignorant du mystère».

trop et que les autres couleurs ne ressortiront pas. » Le manque de luminosité conduira Bozzolini à poser, dans l'axe de l'église, deux dalles incolores accompagnées de très légers motifs rouges.

À l'extérieur, les murs non porteurs de l'église présentent une pierre locale apparente. Pingusson désirait-il recouvrir cette pierre d'un enduit blanc ? Rien ne le prouve, même si les dessins comme la maquette semblent présenter un bâtiment aux murs lisses et immaculés. Les moellons de « pierre brute » devaient, certes, être « badigeonnés à la chaux », mais Pingusson écrivait dès 1955 : « *Je laisserai probablement la roche apparente, sans aucun enduit.* » Seul le clocher, qui rappelle celui de l'église d'Imatra d'Alvar Aalto (1955-1958), est en béton enduit de blanc.

La modestie du budget n'a pas fait renoncer Pingusson au décor de l'église, au contraire. Conformément à son projet pour Arcueil, c'est à Jean Lambert-Rucki qu'il s'adresse en premier lieu, car « nul artiste plus que lui ne nous donne à penser avec plus de gravité sur le complexe infini qu'est la vie de l'homme ». En juin 1961, le sculpteur livre son Christ destiné au long mur de pierre adossé au couloir menant à la sacristie, qui précède l'entrée de l'église – une statue de 2,70 mètres en ciment armé polychrome –, puis décore à fresque le soubassement de l'autel principal. Il réalise encore une

petite statue de la Vierge et des crucifix en bronze. Les tabernacles et les bénitiers, le baptistère et les autels, dont Pingusson avait également confié la conception à Lambert-Rucki, seront l'œuvre des ateliers du Strassbourgeois Valentin Jaeg ; Jean Olin décore quant à lui la porte de l'église, habillée de cuivre, d'anges aux ailes d'argent et de laque. Henri Martin-Granel réalise enfin le vitrail en dalles de verre du baptistère.

Un travail sur la lumière

Devenue l'un des meilleurs exemples d'église ronde avec autel central, Saint-Maximin de Boust ne convertit pourtant pas les sceptiques : ainsi Jean Capellades renouvelle-t-il sa critique en insistant sur « *la difficulté majeure de cette disposition : il faut lourdement affirmer le sanctuaire pour lui donner la présence nécessaire* ». Joseph Pichard, lui, reste plus que jamais convaincu et se réjouit de voir enfin prendre corps une idée qui n'a « *pas vieilli, tout au contraire. Elle était alors en avance sur l'époque. Elle est maintenant à la mesure de celle-ci.* » Et de conclure : « *L'église ronde ne se conçoit bien que l'autel en son centre.* »

Si l'église de Corny est une variation sur le type de Boust, celles de Corny et surtout de Fleury sont l'occasion d'un travail tout autre sur le thème du plan ba-

silical à nef unique. À Fleury, le narthex aux voûtes surbaissées accueille les fidèles comme s'il lui fallait les protéger, les préparer à la cérémonie. Espace de transition – comme l'est le petit jardin qui précède la porte d'entrée –, il ouvre sur un espace qui étonne par sa simplicité et la subtilité de son éclairage – une lumière venue de nulle part. Surélevée, la nef est coiffée d'un faux plafond, lequel rend plus sensible encore l'impression de lévitation recherché par Pingusson. Le mystère est ici plus profond, plus troublant, car tout y est inversé : une lumière peut-elle en effet logiquement venir d'en bas ? Le ciel ne peut-il être que cette masse sombre qui plane au-dessus de la nef ? C'est peut-être

l'intuition qu'avait eue Pingusson, dès 1935, en plaçant les vitraux de son église pour Charonne au niveau du sol. L'image de l'église ronde semble soudain perdre de sa force et devoir s'effacer derrière celle d'une lumière terrestre, une lumière qui porte. Davantage encore qu'à Boust, Pingusson donne à Fleury la preuve de son refus d'une église triomphante. L'idée de « marche en avant », que l'architecte dénonçait dans l'architecture des cathédrales, y est en effet totalement absente : l'officiant, comme les fidèles, est encore dans l'obscurité ; la lumière qui blanchit le mur du fond, loin de le glorifier, lui échappe et le renvoie à son statut d'homme, ignorant du mystère.

Eglise orthodoxe russe : un programme mixte du cabinet Wilmotte qui s'est enrichi pour offrir un équipement vecteur de lien social

Le projet de l'église orthodoxe russe sera contigu au Palais de l'Alma et bâti non loin de la Tour Eiffel, du Musée du quai Branly, de l'Esplanade des Invalides rive gauche, du Grand Palais et du Musée d'Art Moderne rive droite.

Le site, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, est actuellement occupé par l'ancien bâtiment de Météo France (établissement public administratif) construit principalement en 1948.

L'ensemble du projet, dont l'église est emblématique, se veut la figure de proue d'une nouvelle identité

culturelle à Paris. Le parti architectural cherche

ainsi à afficher diversité et rayonnement. L'écriture pure et sobre de l'église, et déclinée sur les autres bâtiments, permet à cette dernière de s'imposer dans cette composition comme l'élément central.

Le programme est composé de quatre entités distinctes qui cherchent à la fois à marquer leur identité propre et composer un ensemble harmonieux où les bâtiments entrent en résonance les uns avec les autres et avec leur environnement immédiat.

Le programme immobilier est aujourd'hui composé de :

- Une église orthodoxe
- Un centre paroissial (bâtiment Rapp) comprenant un auditorium et son foyer, des bureaux, des appartements meublés
- Une école (bâtiment Université) comprenant des salles de classe et ateliers, une infirmerie, une cuisine une salle des repas, et des logements, et une cour avec un préau
- Un centre culturel (bâtiment Branly) comprenant une librairie, des salles d'exposition et un café.

Le volet paysager a été particulièrement développé. Outre l'harmonisation des hauteurs avec celles des bâtiments environnants, la réflexion a été poussée sur les transitions entre l'équipement lui-même et l'espace public.

Ainsi la parcelle ne sera pas fermée mais aérée et ouverte au quartier.



Projet du futur Centre Orthodoxe russe.

©cabinetWilmotte&AssociésSA

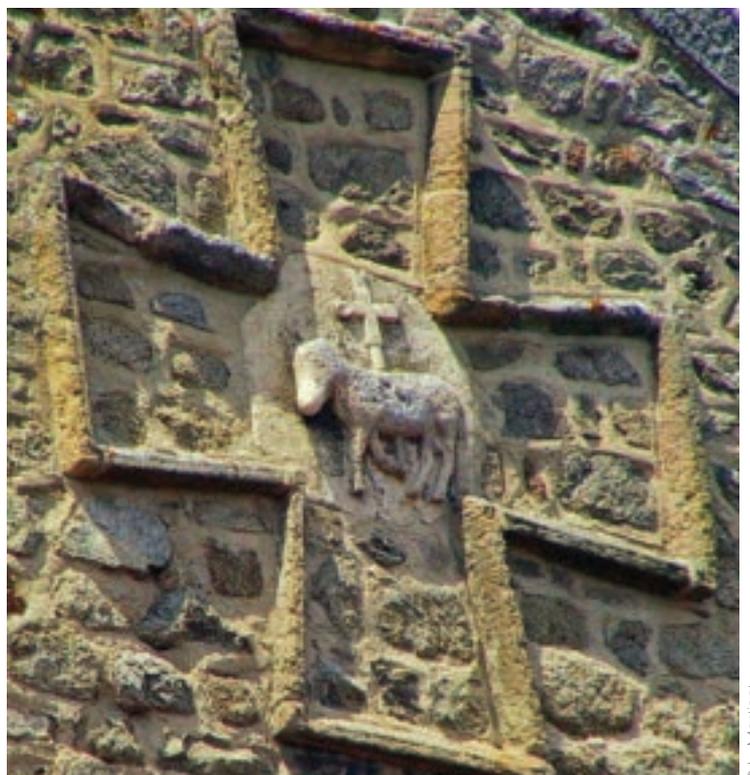
Source : cabinet Wilmotte

La grandeur de l'infime

De l'agneau du Berger à l'Agneau mystique

par **Marie-Éline Guihaire**, Commission diocésaine d'art sacré, Laval

Prépondérante dès la Bible, l'image de l'agneau qui fait de Dieu le pasteur du peuple de bergers qu'il a choisi, s'affirme dans l'histoire de l'Eglise comme symbole de la Résurrection. Couché sur la Croix à la place d'un Jésus nu et souffrant que nul n'a jamais vu ou devant la croix, il devient l'agneau mystique et féconde, dans sa blancheur immaculée, le talent de nombreux peintres, sculpteurs et artistes.



Agneau sur le pignon de l'église Notre-Dame d'Huriel (Allier). Daté du XI^e siècle, l'agneau est la seule décoration figurant à l'extérieur de l'église.



Représentation du Bon Pasteur (V^e siècle), mausolée de Galla Placidia, Ravenne.

Yahvé est mon berger, je ne manque de rien. Sur des prés d'herbe fraîche il me fait reposer " (Ps 22). La religion juive accorde une place prépondérante à l'agneau ; elle fait de Dieu le pasteur du Peuple qu'il a choisi car Israël, dont l'histoire est racontée dans la

Bible, est une civilisation de bergers, de pasteurs entourés de troupeaux souvent nomades. C'est pourquoi dans le Nouveau Testament, à l'image du Père, Jésus est le Berger divin qui conduit son peuple comme on le voit sur les mosaïques du début de l'ère chrétienne. Puis, à la suite de cette allégorie, Jésus, le Bon pasteur, deviendra l'Agneau sacrifié pour notre Salut désigné par Jean Baptiste : "Voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde " (Jn 1, 29)

L'agneau, dans sa blancheur immaculée, incarne le triomphe du renouveau.

L'agneau est la victoire de la vie sur la mort, le plus apte à réaliser la fonction rédemptrice qui lui est donnée dès l'Ancien Testament, la victime propitiatoire sacrifiée qui assure le salut du monde. Il prend la place d'Isaac sur le bûcher, il symbolise ensuite Jésus dans l'accomplissement du sacrifice suprême sur la croix. Dès lors, la croix devient fondamentale dans la communauté des chrétiens. Au IV^e siècle l'empereur Constantin la reproduit sur la monnaie, les casques, les boucliers ;

elle est, pour les fidèles du Christ, signe de force et de protection. Pourtant, les premiers Chrétiens répugnent à y représenter le corps du Christ crucifié. Jusqu'au VII^e siècle, on remplace le Christ nu et souffrant par l'agneau, mais, les controverses sur la réalité de la nature humaine du Christ font changer les mentalités et, pour affirmer l'humanité du Verbe, on commence à représenter le Christ souffrant dans sa chair sur la croix après le concile Quini-sexte de l'Eglise d'Orient en 692 : " nous statuons qu'à partir de maintenant soit représenté sur les images aussi, au lieu de l'ancien agneau, la figure, selon ses traits humains, du Christ notre Dieu, l'agneau qui ôte le péché du monde, afin que nous percevions à travers elle la profondeur de l'humiliation du Dieu-Verbe et que nous soyons amenés au souvenir de sa vie dans la chair, de sa passion et de sa mort salutaire, ainsi que de la délivrance qui en a résulté pour le monde".

Les images de l'agneau prennent alors une orientation nouvelle. L'Église d'Orient cesse de le représenter et l'Église d'Occident tient compte de ces prescriptions uniquement en ce qui concerne les représentations des crucifix. Pour elle, l'Agneau Pascal avec le drapeau de la victoire sur la mort, devient l'un des symboles les plus courants de la Résurrection. Agneau de Dieu annoncé par saint Jean-Baptiste, il est le Christ ressuscité. L'image de l'agneau incarnant le crucifié se répand en Europe au XII^e siècle. L'agneau peut être sur la croix comme sur le pignon de l'église d'Huriel, sculpté en relief sur une pierre insérée au centre d'une croix de Malte. Seule décoration extérieure de l'église, il est figure de proue tournée vers le soleil levant, symbole du monde nouveau. On donne aussi à l'agneau sur la croix une place éminente à l'intérieur des églises où il figure



e J.P. Matanowski

Agneau mystique de l'église Saint-Martin de Vic (Indre). Détail de la fresque du mur diaphragme côté nef. Il se situe au sommet de l'arc triomphal juste sous le Christ en gloire.

à l'endroit privilégié qui domine l'arc triomphal. Il est placé sur la croix, à la place du corps du Christ, ou devant elle, glorieux, la dominant, il en est alors vainqueur comme dans l'église de Vic dans le Berry, où il est peint a fresco, sous le Christ en gloire. Son auréole ne fait qu'un avec le croisement des différentes branches de la croix, adoptant, pour lui-même, l'auréole du Christ non représenté.

Cette image généralisée de l'agneau debout, vainqueur avec un étendard, visible sur les tympans, les chapiteaux, les médaillons des églises, sera la plus répandue au XII^e. Mais au XIV^e, alors qu'elle reproduit le corps du crucifié sur la croix, l'Église d'Occident trouve une légitimité d'une toute autre représentation de l'agneau dans le texte de l'Apocalypse de saint Jean. Ce texte est source d'inspiration pour les artistes qui, à la suite de l'apôtre, s'approprient ses visions, les déclinant selon leur propre imagination créatrice. Les tentures de l'Apocalypse d'Angers en sont un exemple foisonnant. Réalisées d'après les cartons de Hennequin de Bruges, achevées en 1382, elles illustrent les visions de Jean dans l'Apocalypse. L'Agneau est invité à briser les sept sceaux du livre reçu de Dieu : "J'ai vu, dans la main droite de Celui qui siège sur le Trône céleste, un Livre en forme de rouleau, écrit à l'intérieur et à l'extérieur, scellé de sept sceaux. Puis j'ai vu un ange impo-

sant, qui proclamait d'une voix puissante : « Qui donc est digne d'ouvrir le Livre et d'en briser les sceaux ? »" (Ap 5, 1-2). Seul l'Agneau immolé est digne de recevoir le livre et d'en ouvrir les sceaux. Sur cette représentation, Celui qui tient le livre, Dieu, accueille l'Agneau, son fils Jésus, sur ses genoux, afin qu'il ouvre les sceaux du livre. En ouvrant les sceaux un à un, l'Agneau libère la justice divine, sauve l'homme des guerres, de la pauvreté, de la maladie. Il relève les martyrs et les saints. Puis il nous appelle à la conversion par la Colère de Dieu. À l'ouverture du septième sceau, intervient le Jugement dernier. On voit alors au ciel le triomphe des hommes parvenus à la sainteté.

L'Agneau vainqueur, Agneau de l'Apocalypse, devient l'Agneau mystique.

Dans ce texte, les hommes sanctifiés sont "invités au repas des noces de l'Agneau" (Ap 19,9), noces éternelles représentant le paradis dans la Cité sainte, la Jérusalem céleste. L'exemple le plus expressif dans l'histoire de l'art, est L'Agneau mystique de Gand. Peint en 1432 par les frères Van Eyck, le tableau central illustre le temps qui suit le Jugement dernier après l'ouverture complète des sceaux. Le peuple des élus vient célébrer la félicité





Autel de l'église Saint-Vénérand, Laval.

paradisiale éternelle dans l'immense parc de la Jérusalem céleste qui se détache à l'horizon. Au centre de la prairie est dressé l'autel entouré d'anges qui présentent les instruments de la Passion et célèbrent l'Agneau, Christ rédempteur. Debout sur l'autel, il accueille ses invités et s'offre lui-même, versant son sang dans un calice. Alors les anges forment une liturgie dansante de chants et d'encens. De toutes parts, prophètes, apôtres, papes, évêques, martyrs, femmes élégantes à la longue chevelure, palmes à la main, foule immense en groupes resserrés, chantent : "Alleluia ! Soyons dans la joie, exultons et rendons grâce à Dieu, elles sont venues les noces de l'Agneau" (Ap 19, 7). Au premier plan, l'eau de l'éternité jaillit de la fontaine de vie. Elle abreuve la prairie, réjouit les fidèles illuminés par les rayons de l'aube éternelle diffusée par la colombe-Esprit de Dieu. La source lumineuse divine rayonne et fait vibrer l'Église de nature, en forme de croix, sous la voûte d'azur.

En dehors de cette représentation festive, les stéréotypes évoluent en Occident qui, au XVII^e siècle, connaît une désaffectation à représenter Dieu le Père, celui que nul n'a jamais vu. Seul l'agneau couché sur la croix, elle-même posée sur le livre aux sept sceaux, est alors représenté, parfois sur le trône divin symbolisant la présence de Dieu, parfois sur des nuées imposant la notion de Vision. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, cette image devient l'une des plus répandues dans les églises baroques sur les autels et les portes des tabernacles de marbre ou de bois peint, doré. Cette évocation, pérennisée par la prière eucharistique qui associe le texte de l'Apocalypse au texte de l'évangile de Jean : « Heureux les invités au repas du Seigneur, voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde » sera encore fréquente au XIX^e siècle. L'église Saint Vénérand des XVII^e et XVIII^e siècles à La-

val en montre un bel exemple. Après sa restauration, il n'y avait pas d'autel permettant le rite du concile Vatican II. Or, dans cette église ces représentations sont multiples. On les voit sur l'ancien maître-autel, sur un pied d'ostensoir, sur un pied de croix. A la suite du don d'un bas-relief du XVII^e siècle consenti à la paroisse, l'idée est venue d'intégrer cette sculpture sur la face d'un autel en bois comme cela se faisait à l'époque baroque. Ce magnifique bas-relief en bois se détache sur la peinture jaspe-vert, synthèse des couleurs présentes dans l'église, notamment sur les retables, et représente l'agneau couché sur la croix glorieuse posée sur le livre aux sept sceaux. Le livre, rouge à la tranche dorée, évoque la Bible. L'agneau n'y est pas seul mais entouré des quatre vivants dont l'Église a traditionnellement repris la symbolique en l'adoptant pour les évangélistes représentés ici par quatre anges sculptés en bois, dorés, placés aux quatre angles de l'autel. Les quatre figures qui entourent l'agneau, ne cessent de chanter jour et nuit, comme dans le texte de Saint Jean : "Saint, Saint, Saint le Seigneur, le Souverain de l'univers !" (Ap 4,8). Cet autel renouvelle une représentation traditionnelle fidèle à un texte vivant.

Fragile comme l'homme, plein de candeur, l'agneau nous apprend la confiance absolue et l'abandon à l'attente. Agneau du sacrifice, Agneau Pascal vainqueur de la mort, Il est l'Alpha et l'Omega qui règne dans « le monde nouveau, sur la terre nouvelle » (Ap 21,1), Il nous révèle la grandeur de l'infime, la perception de l'imperceptible, Il est l'Agneau mystique qui garde secrètement la connaissance du mystère, comme le dit depuis le XII^e siècle, l'Agneau Pascal de Cluny, sculpté dans la pierre : "Hic parvus sculpor agnus, in celo magnus, Ici bas, je suis sculpté tel un petit agneau, au ciel je suis Grand."

Septième sceau les sept trompettes, envers de la pièce 2, scène 17 de la tenture de l'Apocalypse.



L'Adoration de l'Agneau mystique ou Autel de Gand, polyptyque peint sur bois par Jan van Eyck et son frère aîné Hubert, en 1432. Cathédrale Saint-Bavon à Gand (Belgique). Ce tableau a fait l'objet d'une restauration exceptionnelle en 2012.

L'agneau mystique et la franc-maçonnerie

Les symboles chrétiens ont souvent inspiré la franc-maçonnerie. Les différentes obédiences qui la composent, depuis que la maçonnerie « spéculative » des loges a été inventée à Londres au XVII^e siècle, à partir de la maçonnerie dite « opérative » : celle du compagnonnage du Moyen Âge, ont souvent repris images et symboles que l'on trouvait dans les cathédrales et les églises construites par les compagnons.

Le rite « écossais ancien et accepté » (REAA), l'un des rituels les plus connus dans le monde maçonnique, initie ses adeptes selon une échelle de trente-trois grades. Chaque initiation est une cérémonie pour laquelle le décor du lieu de réunion appelé « Loge » change, de même que le costume du dignitaire qui reçoit le nouvel impétrant au grade qui lui est collationné, comme celui de ses assistants. Les questions posées à ce « catéchumène » sont spécifiques à chaque grade et les invocations rituelles qui accompagnent la cérémonie aussi. A la fin du rituel, l'impétrant recoit un titre et un bijou propre au grade qui lui est donné.

Au 17^e grade du rite écossais est donné le titre de « Chevalier d'Orient et d'Occident » ou encore « bleu de l'apocalypse ». La Loge est décorée d'une tenture rouge, parsemée d'étoiles d'or. Les dignitaires sont habillés d'une robe blanche et d'une couronne d'or : ils sont nommés « les sept vieillards » comme ceux qui sont mis en scène dans l'Apocalypse de Saint Jean, derrière le trône du Tout Puissant. Ils portent un tablier jaune, à doublure et bordure rouges. Ils arborent deux cordons, l'un blanc, l'autre noir en sautoir.

Au cordon noir est suspendu un heptagone : partie en or, partie en argent. Dans chacun des angles sont gravées les lettres : B D S P H G pour les initiales des mots : beauté, divinité, sagesse, puissance, honneur, gloire, force. Au-dessus de chaque lettre est une étoile. Au centre est un agneau en argent couché sur le livre des sept sceaux ce livre que l'on ouvre dans l'Apocalypse, et chacun des sceaux porte une des lettres ci-dessus.

Selon les « tuileurs » (manuel initiatique à disposition des Loges maçonniques) en particulier celui de J.-M. Ragon, ancien « vénérable » en 1861 qui reprend des manuels plus anciens, ce grade de Chevalier d'Orient aurait été institué en 1118 quand les croisés s'unirent aux initiés d'Orient sous la conduite de Garmond, patriarche de Jérusalem après la chute de la Ville Sainte.



La symbolique maçonnique s'appuie sur l'Ancienne Loi, en suivant l'histoire biblique du Temple de Salomon sur ses trois premiers degrés. C'est dans les ateliers complémentaires, après la destruction du temple et sa reconstruction par Zorobabel que la nouvelle loi est présentée aux maçons au travers de l'Agnus Dei. Soit au 17^e / 18^e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté (Chevalier d'orient et d'occident) ou au 4^e degré du Rite Ecossais rectifié (Maître Ecossais de Saint André).

Le Plus Grand Musée de France avec la Junior entreprise

des trésors à sauvegarder

par **Olivier de Rohan-Chabot**, président de la Sauvegarde de l'art français

À tous ceux qui veulent bien se donner la peine d'y entrer, les merveilleuses églises qui animent le paysage de la France, se montrent riches en œuvres d'art : retables, peintures murales ou sur toile, décors et objets sculptés, vêtements et ornements liturgiques, statues, pièces d'orfèvrerie. Elles font de ces églises Le Plus Grand Musée de France.



Retable central de la chapelle Notre-Dame de Lorette.

Trop souvent méconnues et ignorées, ces œuvres, même si elles ont une très grande valeur marchande et bien que facilement accessibles, peuvent être abandonnées au point d'être condamnées à disparaître.

Et pourtant, restaurées et mises en valeur elles seraient

la fierté des communes qui en sont les dépositaires, une raison d'attirer chez elles le tourisme.

Sans doute objectera-t-on qu'il est plus urgent d'assurer auparavant le clos et le couvert de ces trésors, ce à quoi s'emploie La Sauvegarde depuis quarante ans. Mais quand un incendie se déclare dans une maison, n'est-ce pas son contenu que l'on cherche à préserver en priorité ? Non parce que l'on se désintéresse du sort des murs, mais parce que c'est ce qu'on peut sauver le plus vite.

Il faut donc alerter sans tarder le plus grand nombre possible de personnes sur l'intérêt et l'urgence d'intervenir en faveur des œuvres d'art menacées.

Et il faut mobiliser l'opinion publique pour les sauver.

C'est la raison de la campagne que mène la Sauvegarde de l'Art Français.

Des élèves de l'École du Louvre au secours de la sauvegarde du patrimoine

La mission confiée aux élèves de l'École du Louvre, regroupés au sein de la Junior entreprise, est de repérer, dans chaque région de France, des œuvres d'art classées ou non qui devraient être restaurées et mises en valeur. Ils en choisissent une ou plusieurs dont ils pensent qu'il faut se préoccuper en priorité. Ils se

fondent sur leur goût personnel et celui des habitants de la région dont ils prennent connaissance avec l'aide de la presse locale, des réseaux sociaux et d'un site internet dédié.

Ce consensus les aide à susciter localement un mécénat pour payer la restauration et la mise en valeur de ces œuvres. Ils font appel aux personnes agréées par la direction du patrimoine pour choisir les restaurateurs les plus compétents et présenter des devis.

Les œuvres d'art restaurées le sont pour être exposées au public. Il faut qu'elles apparaissent ainsi comme une richesse de la commune qui les possède pour en devenir une fierté.

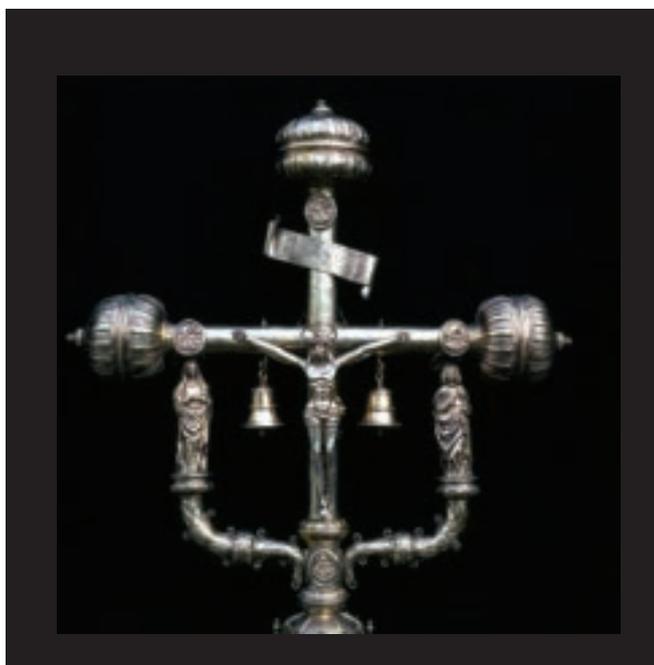
Un projet à forte valeur pédagogique

Pour les élèves qui s'y sont impliqués, ce projet est à la fois une grande aventure et un outil pédagogique.

Il leur donne l'occasion de découvrir qui sont les acteurs de la vie du patrimoine dans les régions : ceux qui représentent l'État au sein des directions régionales des affaires culturelles, ceux qui sont au service des collectivités territoriales, régions et départements, et bien sûr les maires des communes, sans oublier ceux qui œuvrent pour le patrimoine local au sein de sociétés savantes et d'associations dédiées.

Il leur apprend à découvrir le rôle exact de ces acteurs au service du patrimoine des communes de France et à prendre contact avec eux pour leur permettre de bénéficier de leur connaissance exceptionnelle des réalités du terrain.

Il doit leur apprendre à solliciter et obtenir en faveur de l'entreprise dans laquelle ils se sont engagés l'appui des media pour entraîner un mouvement d'intérêt et de sympathie capable d'assurer le succès de leur recherche de mécénat. Il doit leur donner l'occasion



© Jean-Fabrice

Croix de procession en argent doré de 11 kilos, conservée à Pleyber-Christ depuis 1620 depuis une commande par la paroisse à l'orfèvre morlaisien Guillaume Desboys. 1,33 mètre de hauteur. Classée au titre des monuments historiques en 1897.



Buste de Sainte-Christine, Barlieu (Cher) XVIII^e siècle. Anonyme, Bois peint, 57,5 cm de hauteur. Classé monument historique. Son buste repose sur un socle dont les pieds sont en forme de pattes d'aigles.

de prendre leurs responsabilités en exerçant leur jugement.

Enfin, cette campagne doit leur permettre d'apprécier le rôle de l'opinion publique pour assurer la sauvegarde du Patrimoine.

Les premiers résultats obtenus

Le Plus Grand Musée de France a déjà participé, ou financé intégralement la restauration de plusieurs œuvres ! La première de ces œuvres est un buste reliquaire de sainte Christine.

Daté du XVII^e siècle et conservé à Barlieu (Cher), sa restauration était estimée à 6 465,60 €. Ce montant a été atteint grâce à un mécénat de 5 000 € de monsieur Martignon, dirigeant d'une entreprise d'exportation de grains. Le reste des fonds sera couvert par une aide des collectivités locales. En région Centre se trouvait également un Christ en bois, daté du XVI^e ou XVII^e siècle et

conservé à Ligueuil (Indre-et-Loire), dont la restauration est estimée à 3 360 €-2 930 € de mécénat ont été trouvés, soit 1 000 € de l'entreprise Vernat TP à Loches, entreprise de travaux publics, et 500 € de Durant, entreprise de travaux publics localisée à Ligueuil. Marie Garance Girard a également obtenu 500 € de la part de l'entreprise Villmain, entreprise de maçonnerie et taille de pierres sur Monuments Historiques. Enfin, 930 € sont issus de dons de particuliers. Marie Garance Girard aimerait aujourd'hui allouer 2 000 € à ce Christ et espère pouvoir bénéficier d'une aide des collectivités locales. Cela lui permettrait de conserver les 930 € restants et de trouver d'autres fonds pour financer une autre œuvre en région Centre.

En Bretagne, la croix en argent de Pleyber-christ (Finistère). Datée du XVII^e siècle, sa restauration était estimée à 4 957,42 € et va être entièrement financée par le mécénat. 860 € de dons sont ainsi dus à



Martin van Heemskerck (1498-1574), Crucifixion, 1557, 156x120cm, Basse-Normandie, Calvados, L'Oudon, église Saint-Martin-de-Fresnay, classé M.H. en 1988.



DR

Photo de droite : Un tableau peint par Jusepe de Ribera représentant le Christ (1591-1652) vers 1607-1608 a été redécouvert dans une petite église bretonne. Ce tableau fait partie d'une série appelée « apostolado » c'est-à-dire un collège apostolique composé de douze apôtres représentés à mi-corps.

de généreux particuliers, 1 000 € proviennent des Vieilles Maisons Françaises du Finistère, 800 € de l'association du patrimoine religieux de Pleyber-Christ et 2 500 € du galeriste parisien Eric Coatalem.

Une autre œuvre ayant obtenu les fonds nécessaires à sa restauration est un retable conservé dans la chapelle d'Irvillac (Finistère).

Sa restauration estimée à 10 000 € a été entièrement couverte par un généreux donateur. Aujourd'hui, la Junior entreprise de l'École du Louvre souhaite donc remercier tout particulièrement ces mécènes essentiels, particuliers et entreprises, pour leur aide et leur soutien. Ils prouvent, par leur engagement, que le patrimoine n'est pas qu'une affaire de spécialistes, mais bien de passionnés !

L'une des restaurations phares menée dans le cadre de l'opération "Le Plus Grand Musée de France" est sans conteste celle du Christ de Ribera, découvert dans une petite église du Morbihan. Cette pièce exceptionnelle compte parmi les quatre tableaux rescapés d'une collection de treize, figurant le Christ et ses douze apôtres, dont l'un, représentant saint Jean l'Évangéliste, est actuellement conservé au musée du Louvre. Cette restauration, outre son aspect exceptionnel par la valeur

artistique de l'œuvre restaurée, a également ouvert de nouvelles perspectives pour le projet mené par la Sauvegarde de l'art français et la Junior entreprise de l'École du Louvre.

Ce processus de levée de fonds aura en effet été innovant sur deux plans. Tout d'abord, il a permis de réunir des partenaires exceptionnels, à savoir le musée des Beaux-Arts de Rennes, et des étudiants des facultés de Rennes I et II, qui ont participé à l'opération à divers niveaux, que ce soit en termes d'apport de fonds ou d'expertise. Ensuite, il a fait appel à un procédé original de collecte, en réunissant une partie du montant nécessaire à la restauration par le biais d'une plateforme de *crowdfunding*, ou financement participatif. Il s'agit d'une technique de financement de projets utilisant internet et des sites spécialisés pour mettre en relation des porteurs de projet et des personnes souhaitant les aider à les concrétiser. C'est donc via la plateforme *Kiss Kiss Bank Bank* qu'ont été récoltés des fonds afin de rendre possible la préservation de cette œuvre. L'opération fut un franc succès, puisque sur l'objectif de 2 500 € de dons, une somme totale de 3 316 € a été récoltée par ce biais. La restauration de l'œuvre ayant donc été autorisée, celle-ci sera maintenant présentée lors d'une exposition rétrospective au musée des Beaux-Arts de Rennes en 2015.

Pour terminer l'évocation des divers projets, il faut citer l'une des plus ambitieuses restaurations envisagées pour l'heure par Le Plus Grand Musée de France. Il s'agit d'un tableau du peintre hollandais Heemskerck, découvert dans une petite église de L'Oudon (Calvados). Le montant de la restauration n'est pas encore fixé, et les recherches de fonds ne sont donc pas terminées, mais le projet fédère déjà des énergies et des volontés importantes.

La Junior Entreprise ne relâche pas ses efforts et compte bien pouvoir restaurer encore d'autres œuvres pour les années qui viennent ! Pour ce faire, elle a sa disposition pas moins de quarante chargés de mission qui ont déniché une centaine d'œuvres d'art cachées dans nos communes et a lancé un partenariat exceptionnel avec des élèves de l'Essec et des universités de Rennes I et Rennes II (comme évoqué précédemment) !

Le Plus Grand Musée de France bénéficie du parrainage du ministère de la Culture et de la Communication et de l'association des Maires de France, du généreux soutien de la Fondation Bettencourt-Schueller et du concours de l'École du Louvre.

Un grand nombre de personnalités se sont montrées très enthousiastes du projet, citons en quatre particulièrement concernées qui ont écrit à ce sujet :

Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut : « *Il me semble qu'il est capital de mobiliser les jeunes générations pour la défense de notre patrimoine.* »

Pierre Rosenberg, de l'Académie française : « *Votre projet est magnifique, votre lutte capitale...* »

Henri Loyrette, membre de l'Institut : « *Je souhaite pleine réussite à ceux qui deviendront des passeurs d'art, en s'associant à ce juste combat.* »

Philippe Durey, directeur de l'École du Louvre : « *Cette démarche saura susciter l'élan de sympathie qu'elle mérite et les réponses positives qu'elle espère, au plus grand profit de notre patrimoine commun.* »

INITIATIVES

INITIATIVES

Les **restaurations**

d'églises

et autres **édifices** culturels

par la **fondation**
du **patrimoine**

par **Guy Sallavaud**, directeur des relations institutionnelles et de l'action internationale

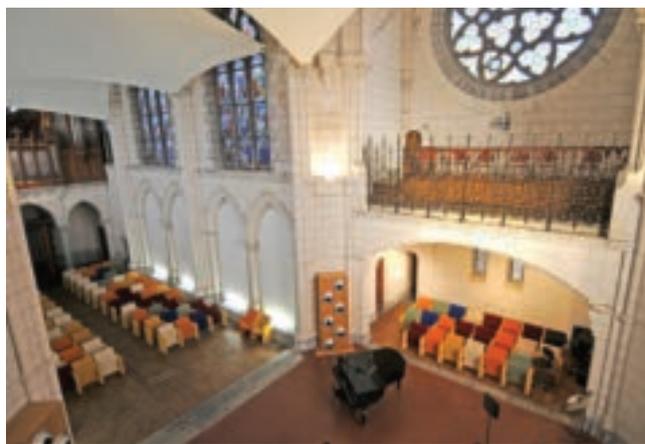
La Fondation du patrimoine mobilise et conjugue les moyens des acteurs publics et des acteurs privés pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, essentiellement bâti et non protégé. Les édifices culturels dont les « compteurs » s'accordent pour en dénombrer environ 50 000 en France (la moitié présente un intérêt patrimonial) font ainsi partie intégrante du champ d'action de la Fondation tel que prévu par le législateur en 1996 et représentent aujourd'hui, environ 75 % de ses interventions en faveur des projets publics. La prédominance de cette catégorie d'édifices ne résulte pas d'un parti pris, mais correspond à la demande des collectivités et des associations propriétaires, porteuses des projets de sauvegarde et de restauration.

Entre 2002 et 2013 la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement les travaux de sauvegarde de plus de 4 000 lieux de culte, majoritairement catholiques mais pas uniquement. Dans le souci de valoriser notre héritage culturel et culturel dans sa diversité, la Fondation réserve depuis 2005 un fonds spécifique aux patrimoines juif et protestant, qui a permis de soutenir une centaine de projets de restauration. Ces 4000 églises, chapelles, temples et synagogues sont, pour 86 % d'entre elles la propriété de communes dont les trois quarts comptent moins de 2 000 habitants. C'est dire la charge pour ces petites communes et combien elles ont besoin de soutien pour assurer l'entretien et la sauvegarde des édifices culturels qu'elles possèdent.

Le premier outil mis en œuvre par la Fondation du patrimoine est l'appel à la générosité publique au travers de souscriptions populaires. Ciblées sur un édifice, pour un programme de travaux qualifiés et quantifiés, ces souscriptions sont circonscrites à la proximité de l'édifice qui participe à la vie des communautés qui l'entourent. Les souscriptions sont conduites par les délégations régionales et départementales de la Fondation avec la coopération des associations de soutien local qui souvent préexistent. L'édifice connu de tous sur le territoire concerné peut être un pont qu'on traverse chaque jour, un moulin, un lavoir et plus souvent encore une église, qui a marqué un épisode de vie et qui constitue, au-delà de son affectation, un repère géographique et identitaire. Au-delà de la collecte de fonds qui allègera le budget de la commune pour le financement des travaux de restauration, ces souscriptions expriment très concrètement l'attachement que lui portent les populations qui lui sont proches. C'est pourquoi la Fondation du patrimoine généralise cet outil, en fait le premier acte de son processus de soutien et le désigne désormais par l'expression « mécénat populaire » puisqu'il fait des donateurs, les mécènes de l'édifice qu'ils soutiennent, à la hauteur de leurs moyens et de leurs convictions. À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2014, la Fondation célébrera sa 6000ème souscription et communiquera sur « 15 ans de mécénat populaire » pour sauvegarder le patrimoine de proximité.

L'année 2013 a été pour la Fondation du patrimoine une année exceptionnelle, marquée par une collecte du mécénat populaire jamais atteinte depuis le lancement de notre première souscription en 1999 et de 20% supérieure à celle de l'année 2012. Plus de 41 000 donateurs ont répondu à ces appels au mécénat populaire et se sont mobilisés en faveur des 2500 souscriptions ouvertes aux dons au cours de cette année passée. 802 nouvelles souscriptions ont été lancées en 2013 parmi lesquelles 590 concernaient le patrimoine religieux.

Le deuxième outil mis en œuvre s'enchaîne avec le premier et consiste en l'abondement des souscriptions, sur les fonds propres de la Fondation du patrimoine. Il a permis en 2013, de soutenir 778 souscriptions parmi lesquelles 454 concernaient des édifices culturels. Ce



Chapelle des Réparatrices à Pau (Pyrénées-Orientales).

dispositif d'abondement des souscriptions constitue le premier étage de la conjugaison des moyens et un puissant levier qui complète l'apport populaire.

Le troisième outil est celui du mécénat d'entreprise. À côté des grands mécènes qui accompagnent les projets de la Fondation et mesurent dans la durée l'impact de leur engagement, l'année 2013 a vu le développement des clubs de mécènes départementaux et régionaux. La Fondation mobilise ainsi des entreprises moyennes et petites qui trouvent dans une implication groupée sous son égide, au bénéfice du patrimoine de proximité, un terrain d'entente avec les territoires qui les accueillent et les communautés qui les entourent. Il est fréquent qu'une souscription pour la restauration d'un édifice communal, abondée par la Fondation soit complétée par un mécène local, entreprise industrielle ou commerciale de proximité, soucieuse de participer à la vie de son territoire qui est aussi celui de ses clients, de ses fournisseurs et de ses salariés. Le coût des travaux restant à la charge de la commune ainsi allégé par ces trois contributions conjuguées, devient accessible et les travaux réalisables.

La conjugaison de ces trois outils est mise en œuvre par les bénévoles de la Fondation qui, au nombre de 500 répartis sur tout le territoire, sont au contact de tous les acteurs du patrimoine. Ils sont les catalyseurs



Saint-Cyr Saint-Julitte, Vézannes (Yonne).



e Fondation du Patrimoine

L'église Notre-Dame La Blanche sur l'île de Hoëdic (Morbihan).

de ce processus qui vient en complément des engagements des services de l'État, nationaux et régionaux et des autres soutiens du patrimoine tels Patrimoine Environnement, la Sauvegarde du patrimoine français et les associations toujours plus nombreuses.

Ces chiffres et ces constats confirment qu'on a jamais autant restauré les églises et autres édifices religieux français qu'on ne le fait aujourd'hui ; jamais autant et jamais aussi bien, sous le contrôle des corps d'État compétents et grâce au talent des entreprises du bâtiment et des métiers d'art qui trouvent là, l'opportunité d'exercer et de développer leurs savoir-faire, de le faire connaître et de le transmettre aux générations suivantes. Par les emplois qu'elles représentent et qui sont pour la plupart non délocalisables, ces entreprises qui réalisent les opérations de restauration du patrimoine bâti, participent à la vie économique et sociale des territoires. La conjugaison des moyens publics et des moyens privés au bénéfice du patrimoine bâti actuel n'a jamais été aussi efficace en quantité comme en qualité, même si le résultat est inégal sur le territoire : certains départements sont plus « champions » que d'autres mais la tendance est globale, forte et durable. Pour autant l'émotion suscitée par les démolitions d'églises est bien compréhensible. À l'image des accidents d'avion, ces destructions sont d'autant moins acceptées qu'elles sont rares ! Les comptages très précis mis en ligne par Benoit de Sagazan retiennent que 22 églises ont été démolies en France depuis le 1^{er} janvier 2000.

Les trois « histoires » suivantes illustrent, dans trois régions différentes cette tendance que nous voyons soutenue, de la restauration des édifices culturels, de façon qu'ils retrouvent leur place, ou trouvent une nouvelle place dans la vie de la cité.

La chapelle des Réparatrices à Pau (Pyrénées-orientales), située au centre de la ville de Pau, est un élé-

ment d'un ensemble conventuel édifié au XIX^e siècle par une « hivernante » néerlandaise alors que, la ville de Pau est appréciée comme « villégiature » d'une société européenne aisée. La baronne de Brienen installe les religieuses de l'ordre belge des Réparatrices dans ces lieux et leur en fait don. Après leur départ définitif environ un siècle plus tard, la ville de Pau en devient propriétaire et décide d'en faire le point focal de son Conservatoire de musique et de danse. La première tranche de travaux a concerné en 2008, l'acoustique du lieu afin de le rendre propre à l'usage d'auditorium. L'installation réversible de voiles tendus en haut de la nef et d'éléments absorbants dans les niches latérales résout ce problème et respecte l'identité architecturale de l'édifice. La seconde tranche a concerné l'orgue, construit pour la chapelle en 1889 par le facteur Aristide Cavallé-Coll, et muet depuis des années. Sa restauration, conduite en 2010 et 2011 par le facteur lyonnais Michel Jurine, a fait du conservatoire de Pau, l'un des rares établissements français à disposer d'un instrument historique civil en parfait état de marche. L'une et l'autre de ces deux phases de restauration dont le coût total est de l'ordre de 500 000 € ont été financées pour deux tiers par la Communauté d'agglomération et pour le troisième tiers par la conjugaison des outils de la Fondation du patrimoine : souscription populaire, subvention de la Fondation du patrimoine et mécénat de la fondation Total. Le concert inaugural donné le 12 décembre 2011 a consacré la nouvelle vie de la chapelle des Réparatrices qui, métamorphosée en auditorium, constitue désormais un élément majeur de la vie sociale et culturelle de la ville de Pau.

L'église Saint-Cyr-Saint-Julitte de Vézannes (Yonne)Vézannes, village préservé de l'Yonne, situé à équidistance de Chablis et Tonnerre, s'étire dans la vallée du Cléon. Touchée par le déclin démographique,



L'église Notre-Dame La Blanche sur l'île de Hoëdic (Morbihan).

c'est aujourd'hui la quatrième commune la moins peuplée du département de l'Yonne avec 49 habitants. Pourtant dans ce petit village, l'église Saint Cyr-Saint Julitte, dont la construction commence dans la première partie du X^e siècle, est un merveilleux témoin du patrimoine architectural de la région. Elle a traversé les siècles sans dommage, ce qui nous permet de découvrir les différents styles employés à chaque époque de sa construction.

En effet, datant de 1290, sa charpente au-dessus du chœur est l'une des plus anciennes de l'Yonne avec celle de la cathédrale de Sens alors que le reste date de la fin des XV^e et XVI^e siècles.

Dans le cadre de la dynamisation du centre du village, le conseil municipal s'est fixé comme priorité, la sauvegarde et la restauration de cette église ayant souffert de la tempête en 1999. En novembre 2009, le maire signe une convention de souscription avec la Fondation du patrimoine.

Envers et contre tous, il endosse son habit de pèlerin, va frapper à toutes les portes et mobilise les donateurs bien au-delà de sa population. Un tel engagement a permis à la commune de remporter en 2011 le 1er Prix du Mécénat populaire doté de 5 000 €.

En mars 2014, la souscription est clôturée : 39 609,09€ provenant de 77 donateurs ont été récoltés en plus d'aides publiques. Fière de son succès, la municipalité envisage d'entamer la phase 2 de la restauration : clocher, façades et intérieur de l'église qui recèle des éléments mobiliers remarquables notamment plusieurs statues dont Saint Cyr-Saint Julitte, un maître autel tridentin, une Crucifixion imposante mais aussi une chapelle funéraire du XVIII^e siècle et une litre funéraire extérieure et intérieure.

Dès à présent, l'église est ouverte aux visites et s'inscrit dans le circuit « Renaissance et églises du Tonnerrois ».

L'église Notre-Dame-La-Blanche sur l'île de Hoëdic (Morbihan). À moins d'une heure de navigation de-

puis Quiberon, l'île de Hoëdic constitue la commune éponyme qui compte 119 habitants. L'église Notre Dame la Blanche a été construite en 1853 selon un modèle classique de l'église rurale du Morbihan et enrichie d'une décoration intérieure et d'une ornementation exceptionnellement riches pour une si petite et si modeste paroisse.

Érigée sur un monticule à l'écart du bourg pour être visible de la mer, l'église exposée à tous vents s'est dégradée au cours de ces 150 ans de vie pastorale. Les désordres constatés en 2012 concernaient la sécurité et l'étanchéité de l'édifice et l'estimation des travaux dépassait 300 000 € !

En suivant les étapes du processus décrit plus haut, l'impossible est aujourd'hui réalisé : grâce au dynamisme de sa population la souscription mise en œuvre par la Fondation du patrimoine a mobilisé plus de donateurs que la commune compte d'habitants et réuni plus de 11% du coût des travaux. Encouragés par cette preuve de l'attachement populaire, la DRAC et le Conseil Général du Morbihan ont apporté 46 % du budget ramenant à 43 % la contribution de la commune ! Cette remarquable mobilisation populaire dans une petite commune a été retenue par le jury du prix du mécénat populaire 2013 qui a lui décerné son premier prix. Remis très solennellement au salon des maires et des collectivités locales le 20 novembre 2013, ce prix a allégé d'autant le montant des travaux restant à la charge de la commune et a surtout montré que les petites communes pouvaient parvenir à sauvegarder et à valoriser leur patrimoine culturel.

Les Hoëdicais peuvent à nouveau chanter leur foi à leur manière singulière que l'association Melvan protège et perpétue. L'église qui est le plus grand édifice de l'île, abrite en période estivale, de nombreuses manifestations culturelles et participe ainsi à la vie sociale, à la vie économique et à l'attractivité touristique de Hoëdic.

Le dialogue entre les cultes et l'Etat

par **Louis-Xavier Thirode**, ancien chef du Bureau central des Cultes

Le bureau central des Cultes, que l'auteur a dirigé pendant plus de deux ans, est né le 17 août 1911. Instrument de paix sociale et d'apaisement, il dépend de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur. Chargé de l'application du droit des cultes et de la relation avec les différents cultes, le dialogue est au coeur de sa mission, naturelle conséquence de la laïcité, fondée sur la neutralité de l'Etat, la liberté religieuse et le respect du pluralisme.

e Présidence de la République



Réunion juillet 2014 François Hollande reçoit les représentants des cultes.



Le bureau central des Cultes dépend des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur. Il est situé dans une rue attenante à la place Beauvau.



DR

Portrait de Jean-Étienne-Marie Portalis : c'est dans sa fonction de ministre des Cultes que Claude Gautherot le représente vers 1806. Portalis y apparaît la plume pointée sur le texte du Concordat, qu'il s'emploie à compléter par son œuvre réglementaire et par la jurisprudence de son administration. Il meurt le 25 août 1807, laissant derrière lui ces deux œuvres pérennes que sont le Code Napoléon et le droit concordataire.

En octobre 2013, à la suite d'une conférence sur l'immobilier cultuel, le président de la Bretesche m'a demandé de lui décrire l'activité du bureau central des cultes sous la forme d'un article qu'il publierait dans la revue « Patrimoine et Cadre de Vie ». Pour répondre à sa demande, c'est le mot « dialogue » qui, le premier, m'est venu à l'esprit pour résumer l'activité et l'état d'esprit de ce bureau que j'ai eu le plaisir de diriger pendant plus de deux ans.

Le bureau central des cultes, qui dépend aujourd'hui de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur, est né le 17 août 1911, par l'effet d'un décret de Joseph Caillaux. Il a pris la suite de la Direction générale des cultes, qui s'est éteinte après la Séparation.

Depuis l'origine, il est chargé de l'application du droit des cultes (en particulier de la loi du 9 décembre 1905) et de la relation avec les différents cultes. Le dialogue est au cœur de sa mission.

L'idée d'un « dialogue entre les cultes et l'État » peut paraître surprenante, dans le pays qui a inventé le concept de laïcité. À première vue en effet, l'État (entendu ici au sens large de « pouvoirs publics ») et les cultes n'ont rien à se dire, parce qu'ils ne parlent pas des mêmes choses. Jean-Jacques Rousseau le notait dans le Contrat social : « chacun peut avoir (...) telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au Souverain d'en connaître : car comme il n'a point de compétences dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci ».

La religion d'un côté, la citoyenneté de l'autre. Les cultes et l'État, chacun dans une sphère bien distincte. Au demeurant, n'est-ce pas ce qu'établit la loi du 9 décembre 1905, qui pose en son article 2 le principe de séparation selon lequel « la République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte » ?

Cependant, déduire du principe de séparation que les cultes et l'État doivent mutuellement s'ignorer constituerait un grave contresens. D'une part, parce que les cultes vivent au sein de la société, et qu'ils doivent se soumettre à ses règles. D'autre part, parce que l'État ne peut faire abstraction des forces qui animent le corps social et dans lesquelles une partie de ses citoyens se retrouvent. « *Si l'homme est un animal religieux, à la fois croyant et citoyen, les deux pouvoirs sont condamnés à s'entendre sans se confondre et à se fréquenter sans se combattre* », remarquait le cardinal Jean-Louis Tauran, lors de l'Assemblée annuelle des évêques de France en 2003.

Le dialogue entre les cultes et l'État constitue donc une réalité, un phénomène inéluctable. Il est aujourd'hui très nourri, même si, dans l'État laïque et républicain, il s'inscrit nécessairement dans certaines limites.

L'inéluctabilité du dialogue

La religion est un fait social ; les groupes religieux sont des acteurs sociaux.

Certes, la République ne reconnaît aucun culte. Cependant, elle ne peut faire autrement que de les connaître tous, pour la simple et bonne raison que les cultes sont avant tout des réalités sociales. Développant une interprétation du monde et de l'aventure humaine, ils prennent part à la définition des valeurs qui soudent les groupes sociaux. Ils ont une histoire, parfois intimement liée au pouvoir politique. Ils disposent d'un ancrage au sein de la société. A cet égard, les cultes « peuvent librement exercer leur influence au même titre que d'autres forces sociales, religieuses, politiques, syndicales ou philosophiques. Quel démocrate a jamais prétendu que l'État ne devait pas tenir compte de ces forces, ni, le cas échéant, discuter avec telle ou telle d'entre elles ? L'État ne reconnaît pas non plus les syndicats, au sens où il n'existe en France aucun syndicat officiel, mais cela ne l'empêche évidemment pas d'être amené à les consulter, voire à négocier avec eux. C'est de manière semblable que l'État a à connaître les religions. »

La liberté religieuse est une liberté publique

Pour reprendre la définition qu'en donne le professeur Gérard Cornu, dans son Dictionnaire des termes juridiques, la « liberté religieuse » constitue « la liberté pour tout individu

d'adhérer à la confession de son choix ou de les repousser toutes (liberté de conscience), d'exprimer et d'enseigner ses convictions et croyances (liberté d'opinion) et d'exercer publiquement le culte correspondant à sa foi (liberté de culte) ». La liberté religieuse rappelle ainsi que chacun peut choisir de croire ou de ne pas croire, mais également manifester cette croyance par son discours ou par les pratiques qu'il a choisi de suivre. Liberté de conscience et libre exercice du culte sont tous deux consacrés par notre droit : la première, affirmée à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, figure au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (décision 77-87 DC du 23 novembre 1977) ; le second est explicitement rappelé à l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905, selon lequel la République « garantit le libre exercice des cultes ».

Cette consécration juridique fait peser sur l'État une double obligation : celle d'accompagner l'exercice de la liberté religieuse, celle aussi de le concilier avec les exigences de la vie collective, qu'il s'agisse de la préservation de l'ordre public ou des autres droits et libertés protégés par le droit. Dans les deux cas, l'intervention de l'État est indispensable et implique mécaniquement un dialogue avec les différents cultes. L'intervention de l'État doit se soumettre au principe de proportionnalité. C'est ce que consacre depuis fort longtemps la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel. Le droit de l'Union européenne développe un raisonnement analogue : l'ingérence des pouvoirs publics est « nécessaire dans une société démocratique », mais elle doit correspondre à un « besoin social impérieux », être proportionnée au but légitime poursuivi et « prévue par la loi », c'est-à-dire suffisamment prévisible, précise et accessible.

La laïcité n'est donc pas l'ignorance des religions

La laïcité n'est pas une notion limitée à la séparation des Églises et de l'État. Ainsi que le souligne le Conseil d'Etat dans son Rapport public de 2004, « la laïcité française doit, à tout le moins, se décliner en trois principes : ceux de neutralité de l'État, de liberté religieuse et de respect du pluralisme ». On retrouve ce balancement fondamental au travers des deux premiers articles de la loi de 1905, qui mettent en regard neutralité de l'État face aux religions et affirmation des libertés de conscience et de culte.

Le fait pour l'État de dialoguer avec les religions n'est donc nullement contraire à la laïcité. Bien au contraire, il s'agit bien ici de la naturelle conséquence d'une laïcité qui s'est toujours conçue comme un instrument de paix sociale et d'apaisement. Au total, si la laïcité consiste à séparer l'État de la religion, elle ne vise pas à exclure la religion de la société. Elle incite plutôt à traiter la religion comme les autres éléments de la société. C'est bien parce que Églises et Etat sont séparés qu'ils peuvent coopérer : « la séparation, c'est ce qui permet la coopération et parfois y contraint », notait à cet égard Emile Poulat.

La réalité du dialogue

Les pouvoirs publics garantissent le libre exercice des cultes

Sans même parler de l'Alsace-Moselle ou de départements d'outre-mer comme la Guyane où les pouvoirs publics jouent un rôle d'administration directe des cultes reconnus, le dialogue entre les mouvements religieux et l'État est permanent. En effet, c'est chaque jour que les décideurs pu-

blics et les responsables religieux échangent sur des questions pratiques et concrètes. Celles-ci concernent tous les aspects de la vie des cultes :

- pour se structurer, les mouvements religieux et spirituels peuvent s'appuyer sur des supports institutionnels spécifiques (associations culturelles et congrégations). Ces diverses formes de regroupement leur offrent un grand nombre d'avantages fiscaux et patrimoniaux, mais en contrepartie doivent se soumettre à un certain nombre d'obligations (objet statutaire strictement délimité, par exemple) et donc doivent entretenir un échange avec l'administration ;

- n'oublions pas que l'État et les communes sont aujourd'hui propriétaires de l'ensemble des Églises et des cathédrales construites avant 1905, et qu'à ce titre des obligations de réparation et d'entretien leur incombent. Par exemple, le budget consacré annuellement par la ville de Paris à la rénovation des églises de la capitale s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros. Par ailleurs, il n'est pas rare que les collectivités soutiennent la construction de lieux de culte par le biais d'aides indirectes prévues par la loi (baux emphytéotiques, garanties d'emprunt...) ;

- l'accomplissement de certains rites passe également par une coopération soutenue entre cultes et pouvoirs publics. Il en va ainsi des rites mortuaires, avec la création dans un certain nombre de communes de carrés confessionnels dans les cimetières municipaux. Il en va également ainsi de certaines cérémonies religieuses, comme l'Aïd-el-Kebir qui fait chaque année l'objet d'un accompagnement spécifique des services vétérinaires, voire des municipalités ;

- il arrive parfois que ce soit l'administration elle-même qui prenne en charge l'organisation d'un service à caractère religieux. Une telle possibilité est ouverte par la loi de 1905 elle-même, puisqu'est prévue la mise en place d'aumôneries dans l'armée, les établissements d'enseignement, les hôpitaux et les prisons.

Afin d'appuyer ce dialogue quotidien, a été créée en 2011, dans chaque préfecture, une conférence départementale de la laïcité et du libre exercice du culte, qui rassemble sous la présidence du préfet les représentants des différents cultes, les élus locaux et les principaux chefs de service de l'État. Les travaux de la conférence sont préparés par le correspondant laïcité désigné au sein du corps préfectoral. Ce correspondant constitue également l'interlocuteur privilégié des cultes dans le département. Au plan national, ce rôle est dévolu au bureau central des cultes du ministère de l'intérieur.

Le dialogue entre les cultes et l'État se matérialise également dans la sphère politique et sociale

Le dialogue entre pouvoirs publics et religions dépasse le strict cadre du culte pour s'étendre à de multiples champs du débat démocratique.

Plusieurs initiatives sont venues marquer une reconnaissance de l'apport des religions dans la vie sociale. Par exemple, en 2002, a été instituée une « instance de dialogue » entre l'Église catholique et l'État, destinée non seulement à examiner des questions juridiques et administratives, mais également des grands sujets de société comme la bioéthique, les questions migratoires ou le droit de la famille. De manière comparable, des rencontres certes moins formalisées, mais très régulières, ont lieu entre les responsables de l'exécutif et les représentants des différents cultes. Par ailleurs, ces derniers ont de leur propre initiative exprimé le souhait de faire davantage entendre leur

voix dans le débat public. Six d'entre eux (le Grand rabbin de France, les présidents de la Conférence des Evêques, de la Fédération protestante de France, du Conseil français du culte musulman, de l'Union bouddhiste de France et de l'Assemblée des évêques orthodoxes) ont ainsi créé en 2011 la Conférence des responsables des cultes en France (CRCF), qui se réunit régulièrement et se prononce sur des sujets d'actualité. Grâce à ces multiples canaux de transmission, la participation des familles spirituelles au débat public est progressivement devenue une réalité. Les grandes religions sont parfois associées à la déclinaison de politiques publiques ou à l'élaboration de normes juridiques. Ce fut le cas en 1995, lorsque le secrétaire d'Etat chargé des quartiers en difficulté a demandé aux Églises de participer aux efforts du gouvernement dans ce domaine. Dans le même ordre d'idées, notons que les principales sensibilités religieuses sont associées aux travaux du Comité consultatif national d'éthique et à ceux du Conseil national du Sida. Il arrive même que les différents représentants culturels soient sollicités en appui aux pouvoirs publics dans la résolution de crises : en 1988, la mission de réconciliation en Nouvelle Calédonie, conduite par le préfet Christian Blanc, comprenait des représentants des diverses sensibilités religieuses et philosophiques ; en 2004, des autorités musulmanes ont participé à la libération des otages français en Irak ; plus récemment, la médiation des Églises constituent un des canaux d'intervention de la diplomatie française mobilisée sur la situation des chrétiens d'Orient. Certains représentants religieux semblent désormais désireux d'aller plus loin, comme le grand rabbin de France qui en 2005 exprimait le souhait « que les représentants du culte soient systématiquement consultés sur un certain nombre de textes comme les lois sur la famille, sur la vie, sur l'éducation et plus généralement sur tout ce qui touche à l'humain » et puissent faire partie du Conseil économique, social et environnemental. De son côté, la Fédération protestante de France proposait la création d'un « comité national des cultes et de la laïcité », assumant un rôle de recensement des problèmes, de suivi des solutions et d'instance supérieure de médiation. Ces demandes sont à la fois « légitimes et source d'ambiguïtés », comme le note le Conseil d'Etat, rappelant ainsi que l'inéluçtable dialogue entre l'Eglise et l'État ne doit pas conduire à l'emprise de l'un sur l'autre.

Les limites au dialogue

Si la République laïque est une République qui respecte les croyances de chacun et qui garantit leur libre expression, elle est aussi une République au sein de laquelle l'État n'empiète pas sur les prérogatives des Églises, ni les Églises sur les prérogatives de l'État.

Eviter l'emprise de l'État sur les cultes

La densité du dialogue entre les pouvoirs publics et les religions conduisent certains spécialistes, comme le professeur Jean-Paul Willaime, à parler « d'une laïcité de reconnaissance sociale des religions ». Il faut prendre garde à ce que cette « reconnaissance sociale » ne se transforme en reconnaissance tout court.

Un tel risque est moins improbable qu'il n'y paraît. Il peut par exemple se manifester lorsque l'État cherche à identifier des interlocuteurs dans le monde religieux. Entre 1990 et les années 2000, l'État a été conduit à intervenir avec vigueur dans la constitution de l'instance représentative de l'islam de France, le Conseil français du culte musulman.



© Présidence de la République

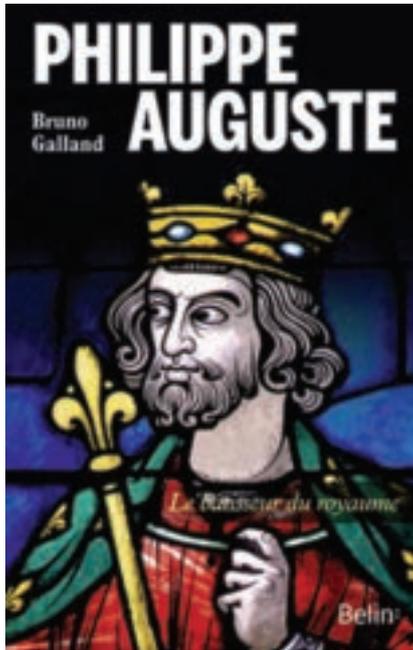
À l'Élysée en 2014.

L'État laïc était en effet pris dans un dilemme : d'un côté, la nécessité de trouver un interlocuteur capable de gérer les réalités concrètes du culte musulman ; de l'autre, l'impossibilité de déterminer par lui-même quelles associations de fidèles étaient les plus représentatives. La constitution du CFCM a ainsi suscité quelques critiques, sur la « tentation concordataire » de l'État et sur sa volonté de contrôler le champ religieux. Il demeure néanmoins qu'une instance de représentation des musulmans en France demeure une nécessité pratique autant que politique.

De manière symétrique, éviter l'emprise des cultes sur l'État

Le développement des échanges entre les pouvoirs publics et les cultes ne doit pas conduire à transgresser trois lignes rouges :

- la première est celle de la neutralité des agents publics et du service public. Le principe de neutralité découle directement du principe d'égalité devant la loi. Sans neutralité, il n'existe pas de service public. C'est pourquoi, ainsi que le rappelle la Charte de la laïcité dans les services publics, « les usagers des services publics ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou d'un équipement public » ;
- la deuxième est celle du respect de l'ordre public. Selon l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (cf. supra), « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » ;
- la troisième est celle de l'exercice de la souveraineté. Celle-ci, d'après l'article 3 de la Constitution « appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », « aucune section du peuple ni aucun individu ne (pouvant) s'en attribuer l'exercice ». Par conséquent, si le respect des différentes sensibilités religieuses qui est partie intégrante de la laïcité implique qu'il soit fait recours au dialogue, la pratique ne saurait cependant déboucher sur la négociation des décisions publiques, ni sur la remise en cause des principes fondamentaux du pacte républicain. Dialoguer, ce n'est donc pas renoncer. Ce n'est pas signifier que tout se marchandise ou que tout se partage. Personne n'y a intérêt : les cultes et l'État n'ont pas le même rôle, ni les mêmes perspectives, ni les mêmes ambitions. Dialoguer, c'est simplement poser les problèmes, soulever les questions et se donner toutes les chances d'y répondre, en y prenant chacun sa part.

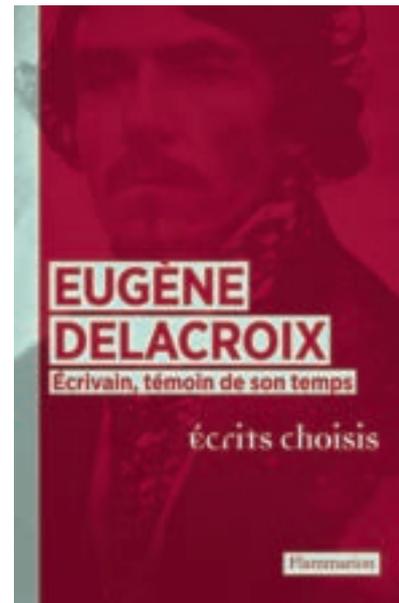


L'homme de Bouvines 1214

**Bruno Galland, Philippe- Auguste. Le Bâtit-
seur du royaume, Paris, Belin, 2014.**

Le long règne de Philippe Auguste (1180-1223) a été d'une extraordinaire fécondité. Alors qu'à son avènement, le jeune roi de quinze ans ne contrôlait qu'une faible partie du royaume, à sa mort, sa souveraineté est largement reconnue. Philippe a réussi à enlever au roi d'Angleterre la Normandie, le Maine, l'Anjou et l'Auvergne; il a imposé son autorité au comte de Flandre et au comte de Champagne, et parfois même au pape; il a réussi à vaincre une coalition dirigée par l'empereur germanique et a failli conquérir l'Angleterre... Dans le royaume, il a mis en place des baillis pour le représenter, il a augmenté ses revenus et il a structuré son gouvernement grâce à un petit nombre de fidèles conseillers. Il a développé Paris, qu'il a dotée d'une enceinte et dont il a renforcé l'Université. Ces réussites, Philippe Auguste les doit à son obstination, qui lui a permis de surmonter bien des revers, ainsi qu'au contrôle progressif de son tempérament impulsif, coléreux et inquiet. Cette biographie, fondée sur la richesse des chroniques et des documents d'archives, retrace ce long cheminement d'un homme devenu roi de France à quinze ans, jeté au milieu de vassaux redoutables et éprouvé par la maladie contractée lors de la Croisade, mais qui finit par remporter d'éclatants succès politiques et militaires.

Bruno Galland, archiviste-paléographe, docteur en histoire et ancien membre de l'École française de Rome, est conservateur général du patrimoine aux Archives nationales et professeur associé à l'Université de Paris-Sorbonne. Il a publié plusieurs ouvrages et articles consacrés à l'histoire politique et religieuse du XIII^e et du XIV^e siècle.



Sous la direction de Dominique de Font-Réaulx, Eugène Delacroix. Écrivain, témoin de son temps. Écrits choisis, Collection « Écrire l'Art », Flammarion, 2014, 340 pages, 29 €.

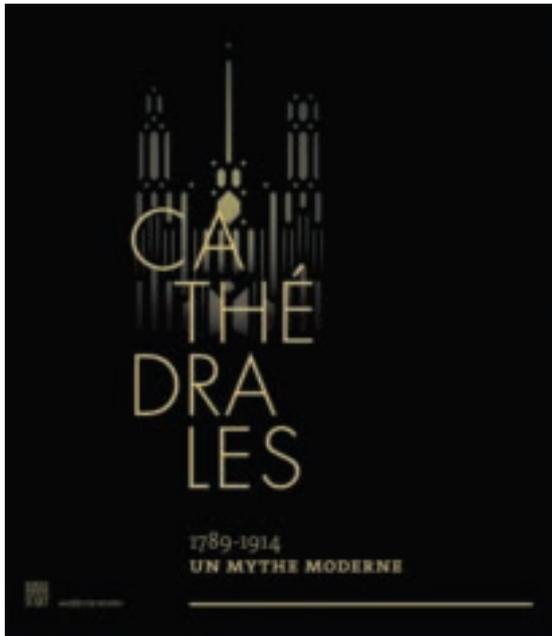
Peintre majeur du XIX^e siècle, Ferdinand-Victor-Eugène Delacroix fut aussi un homme de lettres de talent.

Jeune, il écrit des nouvelles (Alfred, les dangers de la cour) et une pièce de théâtre. En 1822, il commence l'écriture de son journal où il commente la vie contemporaine et rend compte de ses rencontres, de ses ambitions, de ses doutes, de sa vocation, de ses voyages (en Afrique du Nord, en Angleterre), des spectacles auxquels il assiste (opéra de Verdi, Mozart...), mais aussi des événements politiques.

On découvre également dans cette œuvre littéraire méconnue ses études consacrées à des maîtres anciens ou contemporains qu'il admirait, mais également ses passionnantes correspondances avec Balzac, Sand, Gautier, Paul Huet...

Empruntant un chemin chronologique, le volume, divisé en six chapitres, de 1822 à 1863, et dirigé par Dominique de Font-Réaulx, conservateur en chef au Louvre, directrice du Musée Delacroix à Paris, constitue le témoignage unique et inédit d'un artiste de son époque, celui d'un XIX^e siècle en pleine mutation.

Publié en lien avec le 150^e anniversaire de la mort de Delacroix, ce livre est accompagné d'une biographie chronologique, d'une bibliographie et d'un hors texte couleur qui invite le lecteur à découvrir l'étonnante forme artistique que prend la plume de Delacroix.



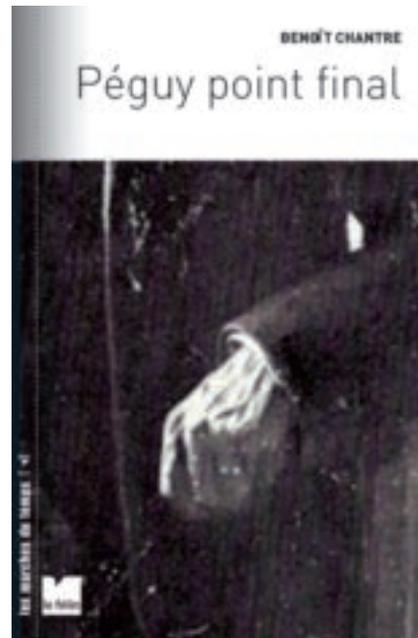
Cathédrales 1789-1914, un mythe moderne

Sous la direction de Sylvain Amic , directeur des musées de Rouen et Ségolène Le Men, professeur à l'IUF, Université Paris Ouest,, Cathédrales 1789-1814. Un mythe moderne, Somogy Éditions d'art, 2014, 416 p., 39 €.

Rouen et Cologne, deux villes, dotées chacune d'une cathédrale de renommée mondiale et, de deux musées, considérés parmi les plus remarquables d'Europe, à la fois pour leurs collections et leur programmation, accueillent cette exposition et proposent d'explorer, à la lumière du rapport franco-allemand, la place de la Cathédrale dans l'imaginaire artistique et dans le débat national, depuis Goethe et Victor Hugo jusqu'à la première guerre mondiale. À exposition exceptionnelle, livre exceptionnel.

L'on sait rarement combien la cathédrale gothique a également servi de sujet (en poésie, musique, peinture et au théâtre ou à l'opéra) au cours du XIX^e siècle, fournissant une inépuisable source d'inspiration à de très nombreux écrivains, compositeurs, artistes plasticiens et décorateurs. À considérer le nombre et la diversité de peintres ayant éternisé les formes architecturales gothiques sur la toile, on ne peut que conclure à la présence d'un phénomène fondamental dans la culture franco-allemande, qui n'a jamais été traité à ce jour.

Avec 180 oeuvres et 60 artistes (Goethe, Friedrich, Victor Hugo, Constable, Turner, Corot, Sisley, Pissarro, Monet, Rodin, Redon, Moreau, Marquet, Delaunay, Kupka, Schwitters, Feininger, Chagall, De Stael, Morellet, Delvoye...), l'exposition et le livre croisent les arts et les regards : peintures, sculptures, mobilier, bijoux, photographies, maquettes, littérature, cinéma, art contemporain sont convoqués pour retracer un parcours inattendu et inédit à travers deux siècles d'aventures artistiques.



Péguy point final de Benoît Chantre

1914, commencement de la guerre, mort de Charles Péguy, le 5 septembre, au début de la bataille de la Marne. Mais l'histoire continue, et tente de le reprendre. De Gaulle voulut le « panthéoniser ». Péguy reste enterré près de Meaux au côté de ses hommes. Reste à l'arracher à sa légende, à déboutonner l'uniforme pour faire apparaître l'énergie d'une langue et l'acuité d'une pensée. Point final aux contresens qui ont entouré l'homme et l'œuvre.

Point final, mais aussi point de fuite : Péguy échappe à l'histoire. Son œuvre ne s'y inscrit qu'en la dépassant. La mort héroïque n'est pas évacuée, mais n'est pas non plus une fin en soi. Elle est l'horizon différé de son écriture, l'événement répété dans des proses souvent posthumes, où Péguy pense l'histoire et défait l'héroïsme napoléonien. On découvre comment il voulut se sauver de et dans l'histoire. Point de fin, donc : ouverture, où tout reprend.

Point d'origine, alors : Péguy prit les histoires à rebours pour atteindre le moment où l'éternel soudain s'incarne dans le temporel. Ainsi l'affaire Dreyfus n'est pas ce qu'en ont fait les politiques : remonter à son commencement, c'est entendre la révolution morale dont elle était porteuse. De même pour l'histoire de France, du peuple juif ou du christianisme. Revenir en amont de toutes les fondations, c'est relancer les possibles, ici et maintenant.

Benoît Chantre est docteur ès lettres et éditeur. Président de l'Association Recherches Mimétiques, il est membre associé du Centre international d'études de la philosophie française contemporaine (CIEPFC-ENS Rue d'Ulm). Auteur de plusieurs livres d'entretiens (Achever Clausewitz avec René Girard, Le Choix de Pascal avec Jacques Julliard, La Divine Comédie avec Philippe Sollers), il a publié des articles sur Bergson, René Girard, Levinas, Péguy ou Simone Weil.



Le temps des Capétiens (X^e-XIV^e siècle) de Claude Gauvard, PUF, 2013

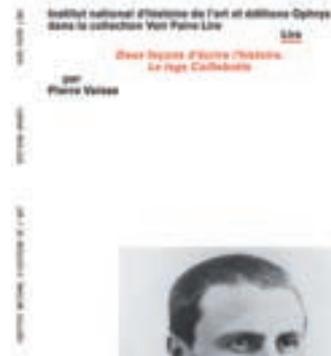
Loin des idées reçues, ce livre donne la parole aux sources et présente les dernières avancées de la recherche en histoire médiévale pour dessiner l'originalité du temps des Capétiens qui, de rois des Francs, sont devenus rois de France soit de l'élection d'Hugues Capet à l'avènement des Valois (X^e-XIV^e siècle).

Ainsi l'auteur, Claude Gauvard annonce « Ces trois siècles ont façonné le paysage de la France. Je vais en rendre compte à l'aide d'une chronologie respectant à la fois le temps long de ces transformations, et le moment précis des tensions politiques » (p.7).

Une première partie du livre explore le temps des règnes des quatre premiers rois de la lignée montante (987-1108). La seconde partie est réservée au XII^e siècle où un Etat centralisé naît. Les deux dernières parties du livre s'attachent à la montée en puissance du pouvoir monarchique, actionné par une machine étatique et administrative de plus en plus régulatrice et élaborée.

Ce livre fait partie d'un ensemble de sept volumes retraçant « une histoire personnelle de France » qui inaugure une nouvelle approche de l'histoire de France, concise, abordable et de haute tenue scientifique. Chaque livre est placé sous la responsabilité d'un historien, appelé à retracer une vaste période tout en proposant sa lecture propre : ici Claude Gauvard.

L'auteur, Claude Gauvard est une des grandes historiennes françaises, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, où elle a enseigné l'histoire du Moyen Âge jusqu'en 2009, ex-présidente de la société des médiévistes, membre senior honoraire de l'Institut Universitaire de France (1997-2007) et première femme à avoir été présidente du jury d'agrégation d'histoire.



Pierre Vaisse, Deux façons d'écrire l'histoire.

Le legs Caillebotte. Institut National d'Histoire de l'Art et éditions Ophrys, collection Voir Faire Lire, 2014, 118 p., 18 €

En 1876, à l'âge de 28 ans, riche héritier et déjà à la tête d'une collection importante, Gustave Caillebotte rédigeait un premier testament, indiquant « Je donne à l'État les tableaux que je possède ; seulement comme je veux que ce don soit accepté et le soit de telle façon que ces tableaux n'aillent ni dans un grenier ni dans un musée de province mais bien au Luxembourg et plus tard au Louvre, il est nécessaire qu'il s'écoule un certain temps avant l'exécution de cette clause jusqu'à ce que le public, je ne dis pas comprenez, mais admette cette peinture. Ce temps peut être de vingt ans ou plus ; en attendant, mon frère Martial et à son défaut un autre de mes héritiers les conservera. Je prie Renoir d'être mon exécuteur testamentaire et de bien vouloir accepter un tableau qu'il choisira ; mes héritiers insisteront pour qu'il en prenne un important »

L'affaire du legs Caillebotte, en 1894, a fait couler beaucoup d'encre par le refus supposé de celui-ci par l'Administration, mais elle est le plus souvent retracée de façon simpliste, aujourd'hui encore, par des auteurs qui y voient l'occasion de dénoncer l'impérialisme et le passivisme des hauts fonctionnaires de la Troisième République. Partant de l'étude précise des documents originaux, Pierre Vaisse rétablit ici la vérité et l'on apprend que l'État n'a pas eu, dans cette affaire, le comportement scandaleux qu'on lui prête généralement.

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres classiques, Pierre Vaisse a été assistant, puis maître-assistant d'histoire de l'art moderne et contemporain à l'université Paris IV avant de devenir professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université de Lyon 2, de Paris 10-Nanterre et de Genève, professeur invité à Berlin. Président de l'APAHU en 1986-1989, il a fondé la revue Histoire de l'art. Ses recherches et publications portent sur la peinture allemande de la Renaissance, la peinture et les institutions artistiques françaises du XIX^e siècle, la tapisserie au XIX^e et XX^e siècle, les rapports de l'art et de la politique, et l'historiographie de l'art.



Observatoire du patrimoine religieux (OPR)

Existant depuis 2006, l'OPR œuvre à la préservation et au rayonnement du patrimoine religieux français grâce à un inventaire et à la sensibilisation du public.

17 rue Blanche, 75009 Paris. Tél. : 01.40.16.14.39. mcumunel@gmail.com. www.patrimoine-religieux.fr

Sauvegarde de l'art français



Fondée en 1921 par le duc de Trévise et la marquise de Maillé, la Sauvegarde de l'art français a pour but de sauvegarder les richesses de l'art français et, selon les dispositions testamentaires de la marquise de Maillé, de contribuer à la restauration d'édifices antérieurs au XIX^e siècle, non classés mais de préférence inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le choix des édifices à restaurer - de préférence des églises - dépendra d'une commission, mais il devra être soumis à l'approbation du conseil d'administration... Les sommes récoltées devront être affectées à des travaux de gros oeuvre, à l'exclusion de toute réfection de sculptures.

22 Rue de Douai, 75009 Paris.
Tél. : 01.48.74.49.82
contact@sauvegardeartfrancais.fr

Conservatoire européen des cloches et horloges d'édifices (CECH)



Le CECH est une association, loi 1901, fondée en 1997, ayant pour but de concourir à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine campanaire et des horloges d'édifices.

22, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 06.63.83.17.48
cechfrance@aol.com

Sauvegarde du Patrimoine Religieux en vie (SPREV)



La SPREV a été créée en 1984, sous le régime de la loi 1901, par le père Maurice Dilasser, curé de Locronan. Elle est implantée dans cinq départements de la Bretagne historique (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique), Elle veut contribuer au maintien en vie, au développement et à la meilleure connaissance du patrimoine cultuel et culturel de l'Église catholique. Elle s'est donnée une « clef » comme emblème, car elle propose l'accès au langage sacré des lieux et objets religieux.

41, boulevard de Kerguelen, 29101 Quimper. Tél. : 02.98.64.58.81- secretariat.sprev@wanadoo.fr - www.sprev.org

Association Rencontre avec le Patrimoine Religieux



Cette association a été fondée en 1992 pour répondre à un besoin de formation et d'information. Depuis sa création, elle bénéficie du soutien de la région Centre et de ses services culturels, ainsi que de la DRAC Centre. Elle entretient également des partenariats avec des collectivités territoriales ou locales (départements, communautés de communes, villes), des associations et des institutions culturelles (universités, musées, bibliothèques...), tant en France qu'en Europe.

Centre François-Garnier, 10, place du Marché, 36700 Chatillon-sur-Indre. Tél. : 02 54 38 74 57 - contact@rencontre-patrimoine-religieux.com
www.rencontre-patrimoine-religieux.com

Société française de campanologie

Cette association nationale créée en 1987 œuvre pour la connaissance et valorisation du patrimoine campanaire à travers ses aspects techniques, archéologiques, ethnologiques, musicologiques, his-



toriques, culturels, artistiques, etc. Lieu d'échange entre amateurs et experts, professionnels et acteurs publics. Mise à disposition d'un centre de ressources. Bulletin quadrimestriel, voyage d'étude. Production en cours d'un répertoire électronique des cloches existantes et disparues.

41 bis avenue de Charlebourg, 92250 la-Garenne-Colombes.
campanologie@free.fr

La Fédération Francophone des Amis de l'Orgue (FFAO)



Association internationale, fondée en 1983, elle a pour objet de : fédérer, dans le respect du pluralisme, les associations d'amis de l'orgue à tuyaux ; manifester leur unité ; respecter leur diversité ; les aider à œuvrer pour la cause de l'orgue ; diffuser toutes informations organologiques. 13, rue de Balzac - 93600 Aulnay-sous-Bois - ffao@ffao.com - www.ffao.com

Charte européenne des abbayes et sites cisterciens



La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens a pour objet d'établir un lien structurel entre les propriétaires et (ou) animateurs d'abbayes ou de sites cisterciens ouverts au public, dans le but d'organiser des actions collectives, culturelles ou touristiques et de représenter ses membres auprès des collectivités ou administrations locales, régionales, nationales et internationales. Elle rassemble aujourd'hui plus de 180 membres issus de 11 pays d'Europe.

Hostellerie des Dames de l'Abbaye de Clairvaux, 10310 Clairvaux, nfo@cister.eu, www.cister.net
Réseau européen

des sites casadéens

Cette association loi 1901 a été créée le 13 octobre 2001 à La Chaise-Dieu, à l'échelle européenne avec la France, l'Espagne et l'Italie puis la Suisse. L'objet de l'association est de créer des liens modernes entre des sites ayant été au cours de leur histoire rattachés à la congrégation de l'abbaye de La Chaise-Dieu. Le Réseau regroupe les communes abritant un site casadéen, les associations qui mettent en valeur ou animent un ou plusieurs sites (associations de sauvegarde ou d'animation du patrimoine, offices du tourisme, paroisses, ...) et toute personne désirant prendre part aux activités de l'association. Parmi les objectifs majeurs de ce Réseau on trouve la prise de conscience par la population locale et par le grand public de l'histoire passée de la congrégation casadéenne, la promotion des recherches historiques, l'aide à la mise en valeur du patrimoine casadéen, le développement culturel et touristique des sites, ainsi que les échanges et la coopération pour le développement économique.

Place Lafayette,
43160 La-Chaise-Dieu.
Tél. : 04.71.00.10.57 -
sgiraud@reseaucasadeen.eu
www.reseaucasadeen.eu



L'ACIR Compostelle

Outil de prospective et d'innovation, l'association laïque et culturelle est chargée de coordonner ou de conduire la mise en œuvre des programmes de revitalisation des anciennes routes de pèlerinage en tant qu'itinéraire culturel. délivre la crédencial de la Fédération Espagnole des Associations Amis de Saint-Jacques. Elle dispose de 40 cases et est valable dans tous les pays. Elle fait découvrir les itinéraires pédestres vers Compostelle ou aide à choisir un itinéraire avec des informations pratiques, historiques

et géographiques. 4, rue Clemence Isaure, 31000 Toulouse.
Tél. : 05.62.27.00.05 - accueil.compostelle@wanadoo.fr
www.chemins-compostelle.com

La nuit des Eglises



Cet événement qui existe depuis 2011 est une proposition de l'Eglise de France. Sa mise en œuvre est confiée à la revue en ligne narthex.fr. Au début du mois de juillet, les églises participantes à cette manifestation ouvrent leurs portes, ce qui permet à certains édifices qui ouvrent peu ou pas durant l'année d'être découverts. Dernière édition : 5 juillet 2014.

www.narthex.fr/nuit-des-eglises

Ma pierre à l'édifice



Proposé par l'OPR, le ministère de l'Éducation nationale et Dassault Systèmes, Ma Pierre à l'Édifice est un concours visant à l'étude détaillée et à la modélisation en trois dimensions d'édifices monumentaux du patrimoine français. Il sensibilise les collégiens et lycéens (classes de 5^e à seconde incluse) à la connaissance du patrimoine, encourage les vocations scientifiques et technologiques et favorise la découverte de nouvelles pratiques collaboratives de modélisation informatique. Ce projet éducatif global et pluridisciplinaire, mêlant les programmes d'enseignements scolaires (histoire-géographie-éducation civique, mathématiques, français, histoire des arts, etc.) et les technologies de l'information et de la communication, porte désormais sur l'ensemble du patrimoine religieux, civil, militaire ou monumen-

tal français. Tél. : 01.40.16.14.39
www.patrimoine-religieux.fr/ru-briques/droite/ma-pierre-a-ledifice-concours.
contact@mapierrealedifice.org

Un patrimoine pour demain

Prix du magazine Pèlerin. Les objectifs du concours un patrimoine pour demain sont de trois ordres et ce depuis sa création il y a plus de 20 ans :

- Sensibiliser les Français à leur patrimoine de proximité
- Encourager tous ceux qui œuvrent pour la préservation du patrimoine local, régional, culturel et religieux, de nos villes et de nos villages
- Aider les associations et les communes dans leurs projets de restauration : par des subventions et du conseil. Le Prix un patrimoine pour demain récompense également le talent de jeunes artistes et artisans d'art.



La nuit des cathédrales

Les cathédrales participantes laissent leurs portes ouvertes jusqu'à minuit et proposent un programme culturel et spirituel varié avec concerts, expositions, conférences, spectacles, visites guidées, méditations, prières et temps de silence.

www.nuit-des-cathedrales.org

Pèlerin : la semaine a du sens

Revue bimestrielle sur les arts et les spiritualités. Cette revue est riche en iconographies, des témoignages directs et des textes accessibles qui prennent le temps d'approfondir. Revivifier l'intelligence de la culture religieuse à partir de la tradition et des grands moments de la création contemporaine, tel est l'objet d'Arts sacrés, qui comble un vide majeur dans la presse culturelle.

Narthex.fr

CARNET D'ADRESSES

CARNET D'ADRESSES

Cette revue en ligne est dédiée



aux arts sacrés, au patrimoine et à la création contemporaine.

www.narthex.fr

Les Oratoires

Cette base de données nationale sur le patrimoine religieux vernaculaire de France et d'Europe compte à ce jour près de 6000 fiches. Elle est en libre accès sur Internet pour tous les publics : amateurs, étudiants, historiens, chercheurs...

Y sont recensés des oratoires mais aussi des fontaines de dévotion, croix, chemins de croix, calvaires, ex-voto, arbres sa-

crés... Cet inventaire est alimenté par les membres de l'association à l'origine de sa création (Connaissance et Sauvegarde des Oratoires, membre de Patrimoine-Environnement) et par des contributeurs pour les régions où l'association n'est pas présente.

L'inventaire de l'OPR

Les fiches de l'inventaire indiquent la propriété, l'architecture (description brève), l'histoire (court), l'utilisation et l'état de conservation de sanctuaires et la fréquence des ouvertures. L'inventaire de l'OPR est le seul qui donne des informations sur les ouvertures des édifices religieux. www.patrimoine-religieux.fr

Patrimoine en blog de Benoit de Sagazan



Ce blog, créé en 2006 par le journaliste Benoit de Sagazan, présente l'actualité du patrimoine historique, culturel et religieux. Patrimoine en blog, référence en matière d'information et de réflexion sur le patrimoine en France, recense notamment régulièrement les églises menacées, vendues ou détruites.

patrimoine.blog.pelerin.info



Diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil pour le bâti ancien et les monuments historiques.

- **Histoire, identification et analyse du bâti**
- **Innovation au service des investigations non destructives**
- **Préconisations de travaux de restauration et d'entretien**
- **Protection et valorisation du patrimoine**
- **Etudes « sur mesure »**

Légendes, de haut en bas :

1. Cathédrale Saint Pierre de Lisieux - 2. Église de Castelginest, vue par caméra thermique - 3. Inspection par drone



www.stonevox-hm.com